Procès-verbal

Conseil communautaire du Jeudi 21 juillet 2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Jeudi 21 Juillet 2022

L'an deux mille Vingt et Deux le Vingt et un Juillet à 18 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Antoine SALITOT est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Virginie DUBOS (suppléante de Martial DUFLOT), Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Charles PAILLART(départ au dossier n°8), Cédric MARTIN, Monette-Simone VASSEUR, Henry ANDERSEN (suppléant de Hubert PROOT), Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSART, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Régis LANGLET, Michel ROUTIER, Philippe ENJOLRAS, Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Carole MORTELECQ (suppléante de Jean-Marie DURIEZ), Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Guylaine CAPGRAS, Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Jean-Pierre MARCHADOUR (suppléant de Sylvain FRENOY), Catherine MARTIN, Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Samuel PAYEN, Mamadou LY, Anne-Françoise LEBRETON, David MAGNIER, Christophe GASPART, David CREVET, Yannick MATURA, Peggy CALLENS, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée JAVEY, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX.

Excusés :

Jean LEVOIR, Joëlle CARBONNIER, Dominique DUPILLE, Patricia HIBERTY, Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Bruno GRUEL, Charles LOCQUET, Philippe VIBERT, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Vanessa FOULON, Hatice KILINC SIGINIR

Pouvoirs :

Loïc BARBARAS représenté par Ludovic CASTAGNIE
Isabelle SOULA représentée par Charlotte COLIGNON
Mamadou BATHILY représenté par Mohrad LAGHRARI
Mehdi RAHOUI représentée par Leila DAGDAG
Halima KHARROUBI représentée par Franck PIA
Jean-Charles PAILLART représenté par Caroline CAYEUX (à partir du dossier n°9)

Date de la convocation : le 15 juillet 2022 - Date d'affichage : le 29 juillet 2022	
Nombre de présents : **82 du dossier n°1 au dossier n°8** **81 à partir du dossier n°9**	**Nombre de votants :** **88 du dossier n°1 au dossier n°7** **87 au dossier n°8 : Caroline CAYEUX ne prend pas part au vote** **88 à partir du dossier n°9**

ORDRE DU JOUR
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 juillet 2022

Le conseil communautaire est convoqué en séance publique au siège de la communauté d'agglomération le jeudi 21 juillet 2022 à 18h00, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Motion relative au projet Bonnevie - site des Cent Mines Communes de Bresles et Bailleul sur Thérain

Administration, Finances, Développement Institutionnel de la Ville, Habitat, Santé et Petite Enfance

001 - Affectation des biens et subventions relatifs au service déchets du budget principal vers le budget annexe déchets.....

002 - Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe "déchets".....

003 – Signature du marché de conception-réalisation pour la construction d'un ouvrage d'art le long de l'avenue Blaise Pascal

004 - Création de la plateforme multiservices du Beauvaisis

005 - Adhésion de la communauté de communes Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)

006 - Tableau des effectifs

007 - Modification du RIFSEEP

Aménagement du territoire et mobilité

008 - Transports urbains, interurbains et scolaires - concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains, interurbains et scolaires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis - choix du concessionnaire

009 - Abrogation de la ZAC Boulenger à Auneuil

Tourisme et animation du territoire

010 - Service vie associative et relations internationales - nouvelles modalités d'intervention dans l'organisation d'évènements et manifestations reconnues d'intérêt communautaire

Développement économique, numérique, enseignement supérieur et innovation, insertion

011 - Allocations forfaitaires pour l'utilisation d'un téléphone personnel par les agents

012 - Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel relatif au déploiement de la fibre

Equipements culturels et sportifs

013 - Equipements culturels - maladrerie Saint Lazare - lancement de la procédure de concession pour le salon des antiquaires

014 - Conservatoire du Beauvaisis - DEMOS 2 : conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des intervenants .....

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 JUILLET 2022

M. Gérard HEDIN : Madame la Ministre, Madame la Présidente de l'Agglo du Beauvaisis, chère Caroline CAYEUX. C'est aujourd'hui pour nous un grand jour de vous recevoir ici comme Présidente, les conseillers délégués, les vice-présidents, le Bureau, et les Maires de l'Agglo, en grande majorité, qui m'ont dit de vous dire ces quelques mots. Je ne les ai pas écrits parce quand je m'exprime c'est avec ma passion et mon cœur. L'objet, c'est en fin de compte de vous dire que l'ensemble des membres de l'Agglo est fier de vous. Aujourd'hui, vous nous faites un grand honneur d'être avec nous. Depuis 20 ans nous travaillons ensemble. Nous avons mis en place, avec mes collègues ici, nos collègues, l'Agglo en 2017, à l'époque il y avait 28 communes. Ensuite, nous étions 31. Et la C.A.B. 31 a fait un excellent travail et surtout a préparé l'avenir de notre Agglo. En 2017, d'autres se sont rapprochées de nous, parfois par la force, c'était le cas de la loi NOTRe qui a obligé les communes à se rapprocher de nous. Et ensuite en 2018, ça a été Crèvecœur et ses communes voisines qui se sont rapprochées de nous tous, ce qui fait qu'on est devenu 53 communes, un peu plus de 100 000 habitants. Le témoignage que je donne aujourd'hui c'est que j'ai travaillé à vos côtés pendant 20 ans et que vous nous avez toujours sensibilisés sur la ruralité et de l'aide que l'on devait apporter évidemment à toutes les communes rurales. Maire de Beauvais, ville moyenne de plus de 50 000 habitants, et face évidemment maintenant à 52 communes rurales, c'est évident qu'il fallait qu'on ait votre sensation, votre façon de voir les choses pour que ça se passe bien. On a fait ensemble un certain nombre de copils et nous avons réussi à ce que notre Agglo soit efficace, efficiente, comme elle l'est actuellement. Nous avons recruté ensemble aussi des bons collaborateurs, puisqu'il y a à peu près 300 collaborateurs qui travaillent à l'Agglo et nous avons fait un excellent travail. Il est évident que pour l'Agglo, pour le Beauvaisis, avoir une présidente qui est ministre, évidemment, ça peut être tout à fait bénéfique.

M. Dominique DEVILLERS (suite) : Notre société évolue si vite que ce qui nous paraissait inconcevable hier est pour nous aujourd'hui acquis et ne fait plus débat. Te qualifier d'homophobe, c'est mal connaître les valeurs que tu portes et le respect que tu as envers les autres et je voudrais à cet égard vous faire part de mon témoignage qui, s'il en était besoin, montre que l'image que renvoient les médias de ta personne est à l'opposé de la réalité. Il y a quelques mois, le Président de la République t'a invitée à une rencontre, accompagnée de quelques élus et personnes du monde associatif, afin d'échanger sur des sujets divers qui leur posaient question. Devant la solennité d'une telle visite, celle-ci bien évidemment avait été précédée d'une réunion en ta présence où chacun avait exposé les questions qu'il souhaitait poser au chef de l'État. Il y avait parmi nous une personne homosexuelle qui, ayant eu un enfant par G.P.A. dans un pays étranger, voulait sensibiliser le Président sur les difficultés qu'il avait rencontrées pour établir la filiation. Il s'ensuivit un échange suite à cette intervention. Est-ce faire preuve d'homophobie que d'apporter ces sujets de société avec la plus haute autorité de l'État ? Je vous le demande. Je sais que tu as été blessée par toute cette campagne, et je peux te dire que nous qui te connaissons bien, avons été également touchés. Soit assurée de notre soutien, et dans tes nouvelles fonctions nous te souhaitons beaucoup de réussite, et nous sommes convaincus que tu garderas toujours un œil bienveillant pour la Ville et notre Communauté d'Agglomération.

M. Franck PIA : Madame la Ministre, Madame la Présidente, chère Caroline, chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers amis. En effet, c'est à mon tour de prendre la parole pour m'associer à l'émotion et à la fierté d'accueillir Caroline CAYEUX comme Maire. Comme Maire, Présidente de l'Agglo, et désormais Ministre, dans cette assemblée. C'est vrai que cette nomination constitue une belle, une immense reconnaissance. C'est aussi le fruit d'un effort commun, elle témoigne de l'engagement solide et du travail sincère de Caroline CAYEUX au service de notre territoire mais aussi, oserais-je dire, au service de la Nation. Cette nomination salue son investissement dans tous les domaines de la vie publique, ainsi que son action en faveur de l'apprentissage, du vivre-ensemble, véritable fil rouge de son engagement. Et je dois dire que j'en suis le témoin privilégié. Comme vous savez, je connais Caroline CAYEUX depuis, nous nous connaissons depuis bien plus de 20 ans. 25 ans. Et je me souviens être allé la trouver, à l'époque, avec une poignée d'élus pour conduire la liste aux élections municipales de 2001, mais on s'était connus bien avant. Et quand j'ai fait sa connaissance, elle était à l'époque avec Olivier DASSAULT. Olivier DASSAULT, malheureusement disparu. Et quand je l'ai vue pour la première fois, j'ai remarqué son dynamisme et surtout son humanisme. Comme tout le monde sait, je suis centriste et forcément très sensible à cette preuve d'humanité qu'elle a en elle et qu'elle porte généreusement, assidûment. J'ai instantanément décelé ce petit quelque chose en plus qui ferait la grande dame politique qu'elle est aujourd'hui. Ensuite, il y a eu les élections régionales, c'était en 1998, où je l'ai rejoint sur la liste. Alors j'étais un petit peu en bas de la liste, mais c'était mes premiers pas en politique, il faut bien le reconnaître. Et depuis, je n'ai jamais cessé de travailler, bien sûr, quotidiennement avec Caroline CAYEUX. Sans aucune exagération, j'ai parfois passé plus de temps, oserais-je dire, avec elle qu'avec ma propre famille, mais toi aussi, bien sûr, c'est le jeu politique. Ensemble, nous avons rencontré de grandes joies et partagé des moments, c'est vrai, parfois difficiles, surtout au début. Et je pense pouvoir affirmer que je la connais bien, très bien. Ainsi, je peux dire que j'étais profondément choqué par ce lynchage médiatique, dont tu es la cible aujourd'hui. C'est une véritable violence inouïe et déplacée dont tu fais l'objet et qui ne reflète en aucun cas ce que tu es profondément. Caroline CAYEUX, elle est loin de l'image détestable et réactionnaire qu'on veut lui prêter, ce n'est pas celle que je connais et que nous connaissons tous, mes amis. Je connais pour ma part une femme simple. D'ailleurs, elle va tellement facilement au devant des Beauvaisiens et des habitants du territoire. Elle est ouverte d'esprit, elle aime ses semblables et respecte toutes, je dis bien toutes les différences.

M. Franck PIA (suite) : Elle aborde chaque personne avec une grande humanité, sans tenir compte, bien sûr, des préférences sexuelles, sans tenir compte même des opinions politiques, des couleurs de peau ou des origines sociales. Elle a toujours soutenu la lutte contre toute forme de discrimination, et j'en suis témoin. Caroline CAYEUX, que je connais depuis plus de 20 ans, donne sa chance à tout le monde, sans exclusive et ne juge personne. Cela se traduit dans les actions politiques que nous conduisons, je dirais qu'au-delà des paroles, il faut juger sur les actes, et ils sont nombreux, qui prouvent que Caroline CAYEUX s'est toujours engagée contre les discriminations. D'ailleurs, la personne, le centriste que je suis, n'aurait jamais accepté de collaborer quotidiennement avec Caroline CAYEUX pendant plus de 20 ans si elle était la personne que les médias décrivent parfois, les réseaux sociaux notamment. Et je crois que nous sommes plusieurs dans cette salle à ressentir la même chose et que nous nous sentons aussi, à travers ces attaques, blessés. Blessés. Et si le local, c'est vrai, n'est pas le national, alors moi je dirais que nous devons, nous aussi, élus locaux de base, s'insurger également. Nous avons aussi le droit de dire les choses. Oui, elle a eu des propos malheureux et maladroits, elle s'en est excusée à maintes reprises. Oui, elle a blessé des Françaises et des Français et je le comprends. Je le comprends profondément. Mais elle ne mérite pour autant pas ce lynchage en faisant fi d'un parcours politique construit, cohérent, un parcours forgé sur le territoire avec et pour les habitants de notre territoire. Pour ma part, je ne peux tolérer qu'on sacrifie 20 ans de travail à la faveur d'une erreur de communication. Pour toutes ces raisons, ma chère Caroline, je souhaite t'assurer de tout mon soutien, aussi mon affection et bien sûr mon amitié franche. Tu restes notre Présidente, notre Maire, qui fait un travail exceptionnel et c'est ce que je veux ici retenir. Je vous remercie.

Mme Caroline CAYEUX : Mes chers collègues, je suis évidemment profondément émue et touchée par vos chaleureux applaudissements, vos marques d'amitié et j'oserais dire d'affection. Merci à toi, cher Gérard, Monsieur le Premier Vice-Président. Merci à toi, Dominique DEVILLERS. Nous nous connaissons aussi depuis fort longtemps. Et merci à toi, mon cher Franck, qui m'a fait venir finalement ici, dans cette Ville, avec Jean-Luc BOURGEOIS, Marie-Claude DUROYON et Jean-Marie JULLIEN, si je me souviens bien. Je voudrais vous dire qu'évidemment je suis très touchée par votre soutien, exprimé d'ailleurs pour certains de nombreuses façons depuis ces derniers jours. Oui, ça m'a aidé à faire face. Je voudrais aussi partager avec vous, maires des communes de notre territoire, conseillers communautaires, représentants des services de l'Agglo, l'honneur qui m'a été fait par le Président de la République à travers cette nomination de ministre des Collectivités Territoriales. C'est ici, je voudrais vous dire, dans cet hémicycle où nous représentons régulièrement notre territoire et ses habitants, où nous agissons avec sincérité, où nous œuvrons pour l'intérêt général, c'est ici que nous avons pris l'habitude de prendre des décisions pour favoriser la vie des habitants du Beauvaisis au quotidien. Je dirais que c'est ici que tout commence et c'est ici que, grâce à vous, nous avons été et nous resterons des artisans de la République et de ses valeurs. Comme je l'ai toujours fait, localement à Beauvais ou plus largement sur le territoire communautaire, dans mes nouvelles fonctions, le terrain, l'écoute et le dialogue, resteront mes boussoles quotidiennes et guideront mes engagements. Évidemment, je resterai à votre écoute avec, je dirais, beaucoup d'humilité et en toute simplicité. Je voudrais vous redire aussi ce soir que sans vous, rien n'aurait été possible. Et je voudrais évidemment aussi vous associer pleinement et légitimement à la distinction qui m'est faite au niveau national. Je souhaite d'ailleurs que nous continuions à avoir des relations franches, sincères parce que je n'ai pas changé depuis le 4 juillet et croyez bien que j'aurai à cœur, là où je suis, et ici où je suis, à défendre toujours corps et âme mon territoire. Donc merci à vous d'être aussi nombreux, aussi chaleureux ce soir. Et sachez que j'aurai à cœur de continuer à travailler à vos côtés. Merci. Merci vraiment pour votre accueil chaleureux, et puis je crois qu'il va nous falloir passer au premier point à l'ordre du jour. Alors, il y a Madame BEUIL.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Oui. Madame le Ministre, nos chemins se sont croisés plusieurs fois. Tout d'abord, l'une à côté de l'autre. Nous avons alors beaucoup travaillé pour le bien de Beauvais, des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens. J'ai souvenir de plusieurs combats, le combat du théâtre du Beauvaisis, où je me suis faite enfermer pendant 24 heures, où j'ai été séquestrée, le théâtre de l'aéroport de Beauvais où nous avons dû avoir quelques Conseil Municipaux très houleux mais pour lesquels aujourd'hui nous sommes très fiers d'avoir cet aéroport. Les années sont passées et nous sommes passées l'une en face de l'autre, mais toujours dans le respect l'une de l'autre. Il y a une chose qui nous a rapprochées, c'est l'amour de Beauvais, l'amour que nous avions pour cette Ville, et pour cela, je vous en remercie. Ce que je sais aussi, c'est que vous aimez Beauvais, et que Beauvais va rester au fond de votre cœur et que vous allez œuvrer pour Beauvais. Aujourd'hui, votre chemin, votre récompense, vous êtes Ministre, nous attendrons qu'effectivement Beauvais reste très proche, très important pour vous. De nombreux combats restent à mener sur le territoire de Beauvais, nous aurons besoin de vous en tant que Ministre. Donc je compte sur vous, mais je n'en doute pas car Beauvais est pour vous très important.

Mme Roxane LUNDY : Je vous remercie. Madame la Ministre, Madame la Présidente. C'est la première réunion de notre Conseil Communautaire depuis votre entrée au Gouvernement. Je veux donc naturellement vous adresser nos félicitations républicaines. Nous avons, comme chacun le sait ici, des désaccords tant locaux que nationaux. Mais nous avons en partage, je le crois sincèrement, le respect mutuel et l'engagement, la passion pour notre territoire, ses habitants et son développement pour le bien-vivre de ses habitants. Parce que c'est ce qui nous unit ici, chers collègues, dans cette assemblée. Nous sommes des faiseux, nous savons pour qui et pour quoi nous sommes là. Et nous n'avons d'autre orgueil que les résultats. C'est le sens de ce Conseil Communautaire. Alors le débat, l'affrontement politique parfois, n'exclut ni la capacité ni le besoin d'unité et de cohésion en ces temps troublés. Nous avançons avec mes collègues dans cette assemblée à visages découverts. Nous sommes des adversaires résolus de la politique du Gouvernement, auquel vous appartenez désormais, Madame la Présidente, intransigeants quand le combat des valeurs nous oppose. Toutefois, nous voilà dépositaires d'une belle et riche responsabilité. Vous voilà ministre des Collectivités Territoriales, et nous savons le rôle crucial de nos collectivités dans la vie de tout un chacun. Première de corvée, première à pouvoir agir concrètement pour nous protéger du réchauffement climatique et de la crise du pouvoir d'achat. Votre nomination peut être l'occasion de nous faire entendre, faire entendre nos voix à nous, celle de notre territoire, à un Gouvernement et à un Président qui semblent si souvent coupés de notre réalité quotidienne. Ces dernières années, trop de beaux projets, trop de services publics, trop d'agents, ont été sacrifiés par manque de moyens. Alors personne n'oublie ici que le spectre du retour annoncé de cette austérité a hanté notre Débat d'Orientation Budgétaire il y a quelques mois encore. C'est une préoccupation que nous partageons. Alors nous espérons, sincèrement, que vous saurez influencer le Président de la République et la Première Ministre, pour y renoncer sans tarder. Nous avons besoin de soutien face à ces grands défis que nous devons relever, alors que tant d'habitants du Beauvaisis vivent ces urgences du quotidien. Que de défis s'annoncent à vous, Madame la Ministre. Des urgences dans votre territoire, dans notre territoire, on en a. On en a un peu plus que ce qu'on a pu lire d'ailleurs ces dernières semaines dans des déclarations. Mais nous vous souhaitons bon courage pour pouvoir nous aider, porter cette voix, et dans ces nouvelles fonctions, nous aurions une petite question parce que ce sont beaucoup de beaux défis. Donc je me permets, resterez-vous, Madame la Présidente, à la tête de notre Agglomération ? Je pense que c'est une question importante que nous sommes beaucoup à nous poser. Et je vous souhaite bon courage.

Mme Caroline CAYEUX : Merci Madame LUNDY. Nous avons maintenant, pour rentrer dans le vif du sujet, une motion relative au projet Bonnevie site des Cent Mines communes de Bresles et de Bailleul-sur-Thérain
Antoine SALITOT, si tu peux faire l'appel. Et puis j'ai manqué de saluer tous ceux qui nous écoutent sur l'écran et je voudrais aussi leur dire ma sympathie et leur souhaiter un bon Conseil. Est-ce que vous entendez bien ? Très bien.

Mme Caroline CAYEUX : Nous allons passer d'abord à une motion relative au projet Bonnevie, le site des Cent Mines.

Motion relative au projet Bonnevie - site des Cent Mines
Communes de Bresles et Bailleul sur Thérain

En 2019 l'entreprise Bonnevie a déposé un dossier de demande d'enregistrement relatif à une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur près de 39 hectares.

Cette demande d'installation a fait l'objet d'un refus de la part des conseils municipaux des deux communes consultées, à savoir Bresles et Bailleul sur Thérain.

Face à ce constat de refus les services de la préfecture de l'Oise ont pris un arrêté de refus d'installation.

Cet arrêté a fait l'objet d'un recours de la part de l'entreprise Bonnevie auprès du tribunal Administratif d'Amiens.

Le tribunal administratif, par un jugement en date du 21 décembre 2021, a annulé l'arrêté Préfectoral et a fait droit à la demande d'enregistrement déposée par la société requérante. La Préfecture doit désormais matérialiser ce jugement par la reprise d'un nouvel arrêté préfectoral.

Face à cette situation les communes se sont de nouveau mobilisées pour relever les contradictions de ce dossier et les impacts que cette exploitation va engendrer sur le cadre de vie, l'impact sur l'environnement et sur le paysage.

En effet, ce sont plus de 4 millions de mètres cubes de déchets inertes issus des travaux du Grand Paris qui vont être acheminés par la route.

C'est une butte artificielle de 19 mètres qui va jaillir entre le Mont César, site classé zone Natura 2000 et protégé au titre des monuments historiques au regard de l'Oppidum Gaulois, et le bois du Quesnoy.

Ce sont des espaces naturels qui vont être impactés sans que, à ce jour, aucune étude d'impact sur la destruction d'espèces naturelles n'ait été conduite. La proximité des marais de Bresles, du Mont César sont des éléments importants qui n'ont pas été analysés dans le dossier présenté par la société Bonnevie.

Le site est mitoyen de l'exploitation des cressonnières, agriculture unique dans le département de l'Oise.

Ce sont enfin des tonnes de déchets posés sur une ancienne tourbière sans mesurer l'impact sur la nappe phréatique.

Au regard de tous ces éléments nous avons sollicités les différents services de l'Etat en charge de ces dossiers pour solliciter des études complémentaires.

Au-delà de ces éléments de contexte, la question des déchets inertes du Grand Paris prend toute sa place dans ce dossier.

Lors de son dépôt il était indiqué que la moitié des déchets viendraient notamment du Canal Seine-Nord. Ces éléments sont faux puisque les exutoires sont déjà identifiés et ne concernent nullement ce site.

Le département de l'Oise ne doit pas devenir l'exutoire des déchets inertes du Grand Paris et notre territoire ne doit pas en payer le prix fort.

La vallée du Thérain a déjà fait l'objet de bien des bouleversements paysagers avec l'extraction des gravières et la création de nombreux étangs artificiels avec les conséquences que cela a eu sur les inondations engendrées par la rivière le Thérain.

La traversée de notre territoire par la ligne à très haute tension il y a plusieurs décennies a été une hérésie en termes de respect du paysage.

Aujourd'hui, venir implanter cette butte artificielle qui à terme atteindra avec la végétation près de 30 mètres de haut est une aberration environnementale et écologique.

Nous exigeons :

- une étude faunistique et floristique pour évaluer l'impact de cette exploitation sur ce site classé en zone naturelle ;
- une étude d'impact sur les effets induits sur la nappe phréatique ;
- une saisine des services de l'Etat sur les conséquences de cette création de butte artificielle sur le paysage de la vallée du Thérain avec la proximité de l'Oppidum gaulois situé sur le Mont César.

Les élus de l'Agglomération du Beauvaisis invitent les habitants, les associations environnementales à s'emparer de ce sujet et à venir les soutenir dans ce combat.

Cette motion fera l'objet d'une saisine de l'ensemble des élus nationaux, régionaux et départementaux afin qu'ils prennent connaissance de ce dossier et se positionnent clairement.

Les membres du conseil communautaire approuvent **à la majorité** la motion relative au projet Bonnevie - site des Cent Mines Communes de Bresles et Bailleul sur Thérain.

Pour extrait conforme,
Pour la présidente et par délégation ,
le 1er vice-Président ,

Gérard HEDIN

MOTION RELATIVE AU PROJET BONNEVIE - SITE DES CENT MINES COMMUNES DE BRESLES ET BAILLEUL-SUR-THÉRAIN

Mme Caroline CAYEUX : Mes chers collègues, avant de démarrer le Conseil, je souhaite vous informer que nous avons reçu une motion déposée par Madame LEJEUNE et Monsieur CORDIER, respectivement maires de Bailleul-sur-Thérain et de Bresles. Cette motion concerne le projet porté par l'entreprise Bonnevie pour le site des Cent Mines. Cette question, d'ailleurs, a déjà été abordée lors du Bureau Communautaire qui a eu lieu lundi dernier, le 18 juillet. Je voudrais simplement profiter de cette intervention pour vous rappeler que notre Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a inscrit, dans son projet de mandat, l'ambitieux et nécessaire objectif de prendre soin de la nature et de la ruralité. Nous sommes les uns et les autres, je le sais, profondément attachés à la préservation de notre patrimoine naturel et à la qualité de nos paysages. Nous sommes aussi très attentifs aux questions de traitement de déchets, quelle qu'en soit la nature. La protection de notre environnement et de nos espaces naturels est pour nous une priorité, pour l'ensemble aussi de nos concitoyens, et nous avons le devoir, en tant qu'élus, d'en être des acteurs déterminés et efficaces. Et je vais donc passer la parole à Dominique CORDIER qui va nous présenter cette motion.

M. Dominique CORDIER : Merci Madame la Présidente. En 2019, l'entreprise Bonnevie a déposé un dossier de demande d'enregistrement relative à une installation de stockage de déchets inertes sur près de 39 hectares. Cette demande d'installation a fait l'objet d'un refus de la part des Conseils Municipaux des deux communes consultées, à savoir Bresles et Bailleul-sur-Thérain. Face à ce constat de refus, les services de la Préfecture de l'Oise ont pris un arrêté de refus d'installation. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours de la part de l'entreprise Bonnevie auprès du Tribunal Administratif d'Amiens. Le Tribunal Administratif, par un jugement en date du 21 décembre 2021, a annulé l'arrêté préfectoral et a fait droit à la demande d'enregistrement déposée par la société requérante. La Préfecture doit désormais matérialiser ce jugement par la reprise d'un nouvel arrêté préfectoral. Face à cette situation, les communes se sont de nouveau mobilisées pour relever les contradictions de ce dossier et les impacts que cette exploitation va engendrer sur le cadre de vie, l'impact sur l'environnement et sur le paysage. En effet, ce sont plus de 4 millions de m^3 de déchets inertes issus des travaux du Grand Paris qui vont être acheminés par la route. C'est une butte artificielle de 19 mètres qui va jaillir entre le Mont César, site classés zone Natura 2000, et protégé au titre des monuments historiques au regard de l'oppidum gaulois, et le bois du Quesnoy. Ce sont des espaces naturels qui vont être impactés sans qu'à ce jour aucune étude d'impact sur la destruction d'espèces naturelles n'a été conduite. La proximité des marais de Bresles du Mont César, sont des éléments importants qui n'ont pas été analysés dans le dossier présenté par la société Bonnevie. Le site est mitoyen de l'exploitation des cressonnières, agriculture unique dans le département de l'Oise. Ce sont enfin des tonnes de déchets, posés sur une ancienne tourbière, sans mesurer l'impact sur la nappe phréatique.

M. Dominique CORDIER : Au regard de tous ces éléments, nous avons sollicité Bresles et la ville de Bailleul, les différents services en charge de ces dossiers, pour solliciter des études complémentaires. Au-delà de ces éléments de contexte, la question des déchets inertes du Grand Paris prend toute sa place dans ce dossier. Lors de son dépôt, il était indiqué que la moitié des déchets viendrait notamment du canal Seine-Nord. Ces éléments sont faux puisque les exutoires sont déjà identifiés et ne concernent nullement ce site. Le département de l'Oise ne doit pas devenir l'exutoire des déchets inertes du Grand Paris et notre territoire ne doit pas en payer le prix fort. La Vallée du Thérain a déjà fait l'objet de bien des bouleversements paysagers avec

l'extraction des gravières et la création de nombreux étangs artificiels avec les conséquences que ça a eu sur les inondations engendrées par la rivière du Thérain. La traversée de notre territoire par la ligne à très haute tension, il y a quelques décennies, a été aussi une hérésie au terme du respect du paysage. Aujourd'hui, venir implanter cette butte artificielle, qui à terme atteindra avec la végétation près de 30 mètres de haut, est une aberration environnementale et écologique. Nous exigeons une étude faunistique et floristique pour évaluer l'impact de cette exploitation sur ce site classé en zone naturelle, une étude d'impact sur les effets induits sur la nappe phréatique, une saisine des services de l'État sur les conséquences de cette création de butte artificielle sur le paysage de la Vallée du Thérain, avec la proximité de l'oppidum gaulois situé sur le Mont César.
Les élus de l'Agglomération du Beauvaisis invitent les habitants, les associations environnementales, à s'emparer de ce sujet et à venir les soutenir dans ce combat. Cette motion fera l'objet d'une saisine de l'ensemble des élus nationaux, régionaux et départementaux, afin qu'ils prennent connaissance de ce dossier et se positionnent clairement.

M. Philippe ENJOLRAS : J'ai quelques remarques. D'après ce que je comprends, cette motion n'est présentée que dans la mesure où un délai n'a pas été respecté pour faire un recours contre la décision de la Cour Administrative. C'est ce qui vient de nous être dit, sauf erreur de ma part.

Mme Caroline CAYEUX : Peut-être, Monsieur ENJOLRAS, une remarque et ensuite Madame LEJEUNE va lui répondre.

M. Philippe ENJOLRAS : Je veux savoir si c'est exact, vous aviez dit ça.

Mme Béatrice LEJEUNE : Il y a un eu un arrêté qui a été pris par la Préfecture en 2019, interdisant le site quant à l'exploitation. La société Bonnevie a procédé à un recours auprès du Tribunal Administratif. Et le juge du Tribunal Administratif, au regard des attendus de l'arrêté, a considéré que l'exploitation pouvait se faire. Et donc ce rendu a été fait le 21 décembre 2021. Donc depuis, nous, nous avons engagé des procédures complémentaires puisqu'entre le moment du dépôt du dossier en 2019 et aujourd'hui, les lois environnementales ont considérablement évolué, et c'est ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir demander une étude notamment faunistique et floristique.

M. Philippe ENJOLRAS : Si je peux me permettre, ça revient bien, c'est exactement ce qu'a dit Monsieur CORDIER, c'est-à-dire qu'il y a un délai de recours qui a été dépassé. La décision du juge administratif n'a pas été respectée. Et ce qui m'étonne énormément, c'est qu'on nous demande aujourd'hui... Non mais c'est ça. Après, il y a des choses nouvelles. La chose nouvelle surtout, c'est comment on peut faire pour rattraper ce manquement. Alors c'est vrai qu'on appelle maintenant à se mobiliser, les associations etc. Si c'était si clair juridiquement que ça, je pense que de toute manière juridiquement et judiciairement... ce n'est pas ma spécialité le droit administratif mais ça m'arrive de regarder quand même dans le détail,
M. Philippe ENJOLRAS (suite) : je ne vois pas comment des dispositions qui pourraient être éventuellement nouvelles pourraient avoir un effet rétroactif sur une décision qui a été validée par le juge administratif. Je suis singulièrement étonné que des gens qui disent toujours que les associations écolos, c'est comme ça qu'ils les appellent, emmerdent tout le monde etc., que là on va demander à tous ces gens-là de se manifester etc. Je trouve très bien qu'elles se manifestent, mais il ne faut pas qu'elles se manifestent que pour le dossier de Bailleul et de Bresles. Je dis que, appeler la population à respecter des dispositions juridiques, ça me paraît un peu fort de café, pourtant Dieu sait si le respect de l'environnement est quelque chose qui me tient à cœur. Et je suis surpris que ce soit présenté au Conseil d'Agglo. Je le dis comme je le pense. Je voterai contre,

mais ce n'est pas... il n'y a pas de vote, d'ailleurs ? Non. Si on doit voter, je voterai contre. Et j'espère qu'on sera aussi attentifs aux dispositions de protection de l'environnement pour d'autres dossiers, des milliers de m² construits etc., où la biodiversité, elle en prend quand même un choc, que pour les déchets du bâtiment du Grand Paris, dont par ailleurs on va profiter du Grand Paris indirectement. Je trouve que c'est avoir une position que je trouve étrange.

Mme Caroline CAYEUX : Oui, bien sûr, Madame LEJEUNE.

Mme Béatrice LEJEUNE : Moi, je suis surprise de l'attaque en règle qui est conduite par rapport à cette motion. Monsieur ENJOLRAS, vous avez dit qu'il vous arrive de regarder les jugements du Tribunal Administratif, et c'est tant mieux. Si vous avez regardé attentivement le jugement tel qu'il a été produit, les communes de Bresles et de Bailleul-sur-Thérain ne pouvaient pas enclencher de recours puisque ce ne sont pas elles qui avaient produit l'arrêté, je crois qu'il doit s'agir de la Préfecture. Nous, nous avions délibéré contre, donc nous continuons sur cette lignée. Et sans être zadiste, il y a plein d'endroits où il y a eu des projets qui ont été initiés, qui avaient effectivement le droit pour eux, et parce qu'il y a eu un mouvement citoyen et d'élus, ces dossiers n'ont pas vu le jour.
Vous parlez de l'environnement, c'est bien ça qui nous pose problème. Il n'y a pas eu d'études. Sur les autres sujets, quand on construit des bâtiments ou autres, à partir du moment où on dépose un permis, il y a des demandes d'étude faunistique et floristique qui peuvent être sollicitées. Là en l'occurrence, et c'est bien l'objet de la saisine auprès de l'O.F.B., qui est l'Office Français de la Biodiversité, ce qui nous interpelle profondément dans ce dossier, c'est qu'on va construire une butte sur 19 mètres, sur 34 hectares, sans avoir à aucun moment évalué la qualité faunistique et floristique du lieu, qui je le rappelle est classé en zone naturelle. Donc il nous semble normal a minima d'avoir ces études. Après, on verra comment on enclenche d'autres méthodes. Mais a minima, cette étude nous semble nécessaire et c'est ce que nous allons obtenir.

M. Jean-Louis VANDEBURIE : Madame la Ministre, si je prends la parole c'est en tant que Président du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain. Ce syndicat s'est vu confié par notre Agglo la compétence G.E.M.A.P.I. et en particulier la protection et la défense des zones humides, et bien entendu des rivières et ruisseaux qui viennent dans le Thérain. Je ne connaissais pas ce dossier, j'ai été saisi par Madame LEJEUNE très récemment par rapport à ça, puisque le dossier date de 2019, à l'époque où le S.I.V.T. dans sa nouvelle mouture n'existait pas. Donc on n'a pas pu, à l'époque, être saisis et répondre. La Trye étant concerné, les zones humides démarraient de Bresles, et Bailleul étant concernée, moi j'ai aussi l'intention de saisir, par l'intermédiaire de mon Bureau, la Préfecture sur ce sujet-là, dans le cadre de la protection des zones humides qui sont impactées, et de L'ATRI bien sûr qui est impacté par ce projet.

Mme Roxane LUNDY : Oui, je vous remercie. Nous tenons évidemment à apporter tout notre soutien à Madame LEJEUNE et à Monsieur CORDIER pour cette motion qui est une motion de bon sens, et nous espérons qu'elle fera date. Parce qu'en effet, je crois qu'en plus à la lumière de ces échanges, nous voyons bien que nous sommes dans notre rôle, que c'est notre responsabilité en tant qu'élus que de mener ces batailles politiques pour défendre les collectifs, les citoyens engagés, les associations, qui aujourd'hui mènent des batailles importantes pour la défense de la planète.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Il y a 87 votes favorables. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.
Nous passons au dossier n° 1, je donne la parole à Monsieur CHISS.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0163

Affectation des biens et subventions relatifs au service déchets du budget principal vers le budget annexe déchets

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a créé, au 1er janvier 2022, un budget annexe déchets doté de l'autonomie financière.

La communauté d'agglomération souhaite retracer les comptes du service gestion des déchets dans une comptabilité distincte et individualisée afin d'établir le coût réel du service financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à travers les actifs/passifs nécessaires de la compétence prise en compte.

Pour ce faire, il est nécessaire d'affecter les biens et les subventions relatives au service déchets provenant du budget principal vers le budget annexe déchets afin que les charges d'amortissement soient réalisées par l'affectataire.

Comme la mise à disposition, l'affectation confère à son bénéficiaire les droits et les obligations du propriétaire. Ainsi, les charges d'amortissement et d'entretien incombent à l'affectataire.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'affecter les biens et les subventions du service déchets du budget principal de la CAB vers le budget annexe « déchets ».

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président ,

Gérard HEDIN

001 - AFFECTATION DES BIENS ET SUBVENTIONS RELATIFS AU SERVICE DÉCHETS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE DÉCHETS

M. Lionel CHISS : Merci Madame la Ministre, Madame la Présidente, mes chers collègues. Cette première délibération concerne le budget déchets.
Vous savez qu'il a été créé au 1er janvier 2022, et donc nous devons, suite à la création de ce budget annexe, procéder à l'affectation des biens et subventions relatifs au service déchets, du budget principal vers le budget annexe déchets. Cette délibération emporte ce transfert et cette affectation des biens dans le budget annexe. Suite à la réunion de Commission, Madame BEUIL avait demandé à ce que soit annexé l'ensemble des biens concernés, donc il vous a été envoyé depuis, entre la Commission et aujourd'hui. Ainsi, vous avez le détail des biens concernés par cette affectation.
Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser et d'approuver cette affection de biens au budget annexe déchets.

Marianne SECK : Je vous remercie. Concernant cette délibération, je souhaiterais savoir comment nous aurons l'information du montant du budget prévisionnel concernant la prévention des déchets. C'est une question que j'aurais dû poser en Commission mais en fait, elle m'est apparue plus tard. Donc c'est savoir est-ce que ce budget sera relatif uniquement à la collecte et au traitement des déchets, ou il y aura une ligne qui concernera aussi la prévention concernant la réduction des déchets ? Par rapport à ça, il y a un an, nous avions fait des propositions dans ce sens, notamment la maison du recyclage qui pourrait être mise en place dans chaque quartier prioritaire de la Ville par exemple, qui sont des lieux, des tiers-lieux, où se mêlent sensibilisation à la réduction des déchets, réparation, troc. Nous avions également proposé la mise en place de garde-champêtres pour lutter contre les dépôts sauvages, puisqu'on voit aujourd'hui que la brigade verte, forcément, est un peu dépassée par ce phénomène qui touche toutes les villes de France.
Concernant les déchets ménagers, j'aimerais savoir aussi s'il y aura une ligne détaillée concernant le développement du compostage de proximité, qui permet de faire d'une pierre deux coups en n'émettant pas de CO_2 pour le transport des déchets d'une part, et en n'émettant pas de CO_2 pour le transport du compost d'autre part. Et je profite de ces questions-là pour proposer un moratoire quant au méthaniseur sur notre territoire. Pourquoi ? Alors c'est notre groupe qui le propose, notre groupe « Beauvais avant tout », parce que nos surfaces agricoles ne doivent pas être artificialisées. On a déjà un tiers de nos agriculteurs aujourd'hui, dans les Hauts-de-France, qui peinent à transmettre leur fermage. Et c'est vrai que la tentation est grande de passer vers des méthaniseurs qui permettent de produire du gaz et avec la crise énergétique aujourd'hui, c'est vrai que ça peut être tentant pour les agriculteurs. Sauf qu'on a quand même besoin de conserver notre grenier de ressources. Et donc les propositions que nous faisons, c'est surtout de proposer des débouchés à nos agriculteurs pour qu'ils puissent transformer leur matière. On voit qu'en fait, beaucoup de transformateurs sur notre territoire ont disparu, du fait des décennies de désindustrialisation. Et donc ça pourrait être par exemple, pour notre territoire, de proposer des cantines 100 % bio et locales, par effet domino, qui permettraient aux transformateurs d'émerger et qui permettraient à nos agriculteurs de vivre de leur travail. Je vous remercie.

Mme Caroline CAYEUX : Je voudrais simplement dire à ceux qui nous écoutent, vous êtes évidemment les bienvenus, mais sans bruit pour que nous puissions continuer à travailler. Je vous remercie.

M. Thierry AURY : Ah, c'est une règle qui vient d'être instituée, Madame la Présidente ?

Mme Caroline CAYEUX : Non, ça a toujours été comme ça...

M. Thierry AURY : Le début de cette séance...

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Le début de cette séance, Madame la Présidente, nous a montré que le public était invité très largement...

Mme Caroline CAYEUX : La séance n'était pas ouverte.

M. Thierry AURY : ... à manifester...
Mme Caroline CAYEUX : La séance n'était pas ouverte, Monsieur AURY, vous le savez très bien.

M. Thierry AURY : ...que le public était invité très largement à manifester et de manière longue et appuyée, par ses applaudissements, ce qu'ils pensaient. Donc il n'y a pas deux poids, deux mesures, c'est valable pour tout le public.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Vous avez instauré une règle dès le début,

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Cette règle, elle vaut pour la durée de la séance.

Mme Caroline CAYEUX : Non, Monsieur AURY, le Conseil n'était pas commencé et vous le savez parfaitement.

M. Thierry AURY : Vous savez parfaitement, Madame la Présidente, que vous avez organisé les choses ce soir et que vous devez maintenant assumer qu'il y a d'autres publics qui sont venus pour d'autres préoccupations et qui ont envie aussi de faire valoir, de s'exprimer de cette manière-là.

Mme Béatrice LEJEUNE : Je vais répondre aux questions qui ont été posées pour partie concernant le budget déchets.
Sur la ligne prévention, si on a créé un budget annexe, c'est justement pour qu'on puisse en déterminer les différentes lignes. Concernant la prévention et les propositions qui ont été faites, bien entendu que nous les avons entendues, il y a une date qui est prévue. Et si les invitations ne sont pas parties, elles ne vont pas tarder à partir, pour le mois de septembre sur une réunion sur notre groupe d'élus pour pouvoir avancer. Nous avons le nouveau responsable qui arrive à compter du 15 septembre, qui s'appelle Monsieur CANTIN, et qui a déjà comme feuille de route de pouvoir prendre en main ces problématiques. Maximilien a continué à travailler, il a grandement alimenté Monsieur CANTIN. Et ce que vous évoquez est très juste, puisque nous avons par ailleurs rencontré Les Ateliers de la Bergerette, avec lesquels nous allons travailler sur ce que vous venez d'aborder, à savoir pouvoir mettre dans les quartiers politique de la ville, mais pas que, parce qu'il ne faut pas oublier le rural, et le rural a toute sa place à prendre également dans tout ce qui concerne le recyclage et la réorientation des différents objets à qui on peut redonner une deuxième vie.

Mme Béatrice LEJEUNE (suite) : Donc on est en train de réfléchir aussi bien, on en a parlé avec Franck sur le quartier Argentine notamment, nous sommes en train d'y réfléchir en mettant en plus Les Ateliers de la Bergerette dans la boucle. Effectivement, on n'a pas pu vous en parler parce qu'on n'a pas refait de réunion et j'en suis désolée.
Sur les cantines bio et le méthaniseur, moi je répondrai sur ce que je sais, c'est-à-dire le Syndicat Mixte des Déchets de l'Oise auquel je siège. Le Syndicat Mixte des Déchets de l'Oise va lancer un appel à projets concernant les méthaniseurs. Puisque je rappelle à ceux qui ne le sauraient pas, que nous allons devoir traiter les biodéchets. Ces biodéchets, il va bien falloir qu'ils trouvent des exutoires. Pour ce faire, le syndicat est en train de travailler et d'amorcer toute une dynamique autour des méthaniseurs. Sachant que nous ne souhaitons pas faire comme ce qu'il peut se faire à terme expérimental sur une Communauté de Communes de notre territoire, où ils ont lancé la collecte des biodéchets, mais où ces biodéchets partent en région parisienne pour être traités, pour revenir ensuite sur site. Il faut qu'on arrive à traiter au plus près de la production. Et donc ça sera l'objet d'études et d'analyses approfondies avec le Syndicat et avec l'intégralité des Communautés de Communes adhérentes du Syndicat. Voilà ce que je peux apporter, moi, comme réponse aux questions que vous avez posées.

Mme Leila DAGDAD : Oui, c'est très, très bref. Je vous remercie pour les informations que vous nous avez communiquées. Ce qui serait fort intéressant et utile je pense pour l'Agglo, c'est de nous inviter effectivement à ces groupes de travail, parce que je pense qu'on est forts de propositions. Et on pourra aussi vous aiguiller.

Mme Béatrice LEJEUNE : Mais Marianne en fait partie. Il y a des représentants de chaque, tous les gens qui ont souhaité s'inscrire se sont inscrits. Et donc nous avons une liste de diffusion. Le groupe ne s'est pas réuni depuis quelque temps, eu égard à la vacance de postes, et Yannick PLOTTU était un peu surchargé, on ne va pas se mentir, c'est un secret de Polichinelle. Cependant, nous avons reprogrammé une réunion pour septembre. Et si l'invitation n'est pas partie, elle ne devrait pas tarder. Et vous êtes la bienvenue si vous voulez venir.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. On passe au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0167

Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe "déchets"

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

Considérant que le budget annexe « déchets » est doté de l'autonomie financière, ce qui a pour conséquence l'individualisation de sa trésorerie,

Considérant la nécessité de prévoir une avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe « déchets » afin d'éviter tout risque ponctuel de manque de trésorerie pour le budget considéré,

Considérant que les opérations liées à la gestion de la trésorerie (versement – remboursement) sont non budgétaires,

Considérant que ces avances de trésorerie peuvent être versées en une ou plusieurs fois, dans la limite du montant maximum annuel, délibéré,

Considérant que ces avances de trésorerie sont remboursables, en tout ou partie, dès lors que la trésorerie du budget annexe « déchets » le permettra,

Considérant que ces avances de trésorerie sont infra-annuelles et obligatoirement remboursées au plus tard le 31 décembre de la même année civile.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le versement d'avances de trésorerie infra-annuelle du budget principal vers le budget annexe « déchets »,
- d'autoriser la présidente à mobiliser, au fur et à mesure des besoins, des avances de trésorerie, dans la limite d'un plafond maximum annuel de 5 millions d'euros, et à les rembourser au plus tard le 31 décembre de l'année de leur versement,
- d'autoriser la présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président

Gérard HEDIN

002 - AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE "DÉCHETS"

M. Lionel CHISS : Le dossier n° 2 concerne encore le budget annexe déchets.
Cette délibération consiste simplement à prévoir des avances de trésorerie du budget principal au budget annexe déchets pour l'année 2022, compte tenu de la mise en place de ce budget annexe, en particulier au niveau de la trésorerie générale.
Nous prévoyons d'autoriser la Présidente à mobiliser les avances de trésorerie au maximum de 5 millions d'euros. Ces avances seront remboursées avant le 31 décembre de l'année de leur versement.

M. Thierry AURY : Oui, merci Madame la Présidente. À l'occasion de cette délibération qui a un aspect budgétaire, je voulais poser une question d'actualité. La presse de ces derniers jours faisait état de la très grosse inquiétude des élus de plusieurs agglomérations dans l'Oise, notamment l'agglomération Creilloise et du Compiégnois, qui ont d'ailleurs voté des motions sur la révision des valeurs locatives pour les entreprises avec, disaient-ils, des mauvaises surprises à la clé. Il semble que les collectivités avaient jusqu'au 20 juillet, c'est-à-dire hier, pour donner leur avis sur cette actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels. Cette révision, qui est menée en toute opacité par l'État, aboutirait, selon les élus creillois et compiégnois, à des conséquences très inégalitaires pour les entreprises. Selon des simulations des élus de l'A.C.S.O., ça se traduirait par une très forte hausse pour les petits commerces et artisans, et de fortes baisses pour de grosses entreprises. Donc j'ai 3 questions précises. Quelle a été le positionnement de l'Agglomération du Beauvaisis ? Est-ce que vous avez effectué des simulations pour le Beauvaisis qui conforteraient celles effectuées par nos collègues creillois et compiégnois ? Et qu'en pense Madame la ministre des Collectivités Territoriales ?

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur AURY, d'abord, je vais vous faire une précision. Je suis ici la Présidente de l'Agglo, point. Deuxièmement, Lionel CHISS va vous répondre sur ce sujet et je lui donne la parole.

M. Lionel CHISS : Merci Madame la Présidente. Je vais donner des réponses, certes, mais en tant que Président de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, je ne pourrai pas vous donner beaucoup de précisions car les débats de cette Commission sont complètement confidentiels et seuls les commissaires et les membres de cette Commission ont accès à l'intégralité de l'information. Je ne peux pas vous donner de détails. Cela étant dit, nous avons échangé entre les différentes agglomérations membres du Pôle Métropolitain de l'Oise et nous avons tous eu une position commune par rapport à cette proposition et cette révision, cette réforme des valeurs locatives, qui est de rejeter pour le moment les propositions qui sont faites par l'administration fiscale. Alors non pas la rejeter pour la rejeter, parce que ce n'est pas du tout notre attitude, nous ne sommes pas du tout dans une attitude de blocage. Simplement, le calendrier qui nous a été proposé ne nous convenait pas. Cette révision est issue d'un texte qui date de 2017. Il y a eu une accélération de cette mise en place dans le courant de l'année 2022, avec des délais extrêmement courts pour les Commissions Intercommunales pour travailler. Globalement, des informations arrivées au mois de mai pour, effectivement, vous avez raison, des réunions de Commissions Intercommunales qui devaient se tenir au plus tard le 20 juillet, donc vous imaginez dans le courant de l'été avec des commissaires qui n'étaient pas forcément disponibles, enfin bref, ce ne sont pas les conditions idéales. C'était plutôt une position d'attente que nous avons prise, en rejetant dans un premier temps les propositions de l'administration fiscale, en attendant que notamment nous ayons à disposition des études d'impact.

M. Lionel CHISS (suite) : Parce que, certes, nous avons fait, oui, l'Agglo du Beauvaisis a aussi fait des simulations, qui donnent peu ou prou les mêmes indications que vous avez données. Et donc nous aimerions avoir des études d'impact bien plus précises, à la fois pour les professionnels des entreprises qui sont concernés, mais aussi pour les finances de nos collectivités qui sont directement impactées par cette réforme. Ce que je peux vous dire aussi c'est que, à ma connaissance, l'Union des Maires de l'Oise a adressé une lettre au Gouvernement pour s'émouvoir et pour demander un report, et le Président du P.M.O., qui pour le moment est le maire de Creil, le président de l'A.C.S.O. en fera de même. Nous sommes dans une position d'attente et de demande à l'administration fiscale de précisions pour être en mesure de porter un jugement éclairé sur cette réforme. J'insiste bien sur le fait que nous ne sommes pas du tout dans une situation ni de blocage ni d'opposition, mais nous voulons bien comprendre les enjeux. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, il faut admettre que les enjeux ne sont pas très, très clairement exprimés. Ça va être une question, je pense, de temps, de travail et de collaboration. Et je ne doute pas que ça va se faire dans le temps.

Mme Caroline CAYEUX : Bien, nous revenons... Oui, Monsieur AURY, c'est ça ?

M. Thierry AURY : Oui, Madame la Présidente. Donc excusez-moi, j'avais cru comprendre tout à l'heure qu'on félicitait la Ministre, et d'ailleurs j'avais entendu plusieurs de mes collègues vous donner du « Madame la Ministre », moi j'en étais resté à « Madame la Présidente ». Et comme il semble, comme vous n'avez pas répondu à la demande de Roxane LUNDY demandant de nous indiquer si vous garderiez la fonction de Ministre et la fonction de Présidente d'Agglomération, nous restons dans une sorte de flou. Et donc je remercie Monsieur CHISS pour ces précisions, qui en même temps continuent de nous plonger quand même dans beaucoup d'opacité. Et comme disait quelqu'un, « quand il y a du flou, il y a un loup ». Et quand même, puisque nous nous sommes tous félicités d'avoir une Ministre comme Présidente d'Agglomération et que là, on est en plein dans le champ d'action de la ministre des Collectivités Territoriales, c'est vrai que nous aurions apprécié d'avoir quelques éléments au moins rassurants de la ministre des Collectivités Territoriales et également Présidente de l'agglomération du Beauvaisis. Vous avez certainement un avis sur la question, que nous aurions aimé entendre à cette occasion.

Mme Caroline CAYEUX : Très bien, nous passons au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0172

Signature du marché de conception-réalisation pour la construction d'un ouvrage d'art le long de l'avenue Blaise Pascal

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

1. Présentation générale du projet

L'agglomération du Beauvaisis envisage la construction d'un ouvrage d'art de franchissement et de ses rampes associées, le long de l'avenue Blaise Pascal à Beauvais.

La circulation sur l'avenue Blaise Pascal sera à terme dévoyée sur le pont ainsi créé.

L'ouvrage sera construit sur les emprises actuelles industrielles AGCO le long de l'avenue Blaise Pascal entre la rue Charles Tellier et le rond-point du moulin de Bracheux. Ces emprises seront rétrocédées à l'Agglomération du Beauvaisis.

2. La procédure de marché de conception-réalisation

Pour la mise en œuvre de ce projet, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a lancé un marché de conception/réalisation.

Ce marché s'inscrit dans le cadre d'une procédure avec négociation librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié le 1er octobre 2021. La date limite de remise des candidatures était fixée au 3 novembre 2021 puis reportée au 15 novembre 2021 suite à un avis rectificatif en date du 29 octobre 2021. Six groupements ont postulé :

- EIFFAGE GÉNIE CIVIL, EIFFAGE ROUTE, SPIELMANN & CHIRINO Architectures, SETEC TPI, TERRASOL
- MARC SA, EGIS STRUCTURES et Environnement
- COLAS IdF, SEMOFI, EA (Exploration Architecture), Vincent Lion, WSP France, BERIM
- RAZEL-BEC, C2ODA, Nu Ingénierie, Nu Architecture

- DEMATHIEU BARD Construction, DEMATHIEU BARD Construction Nord, OISE TP, SCE, LAVIGNE CHERON, STUDIO VICARINI, FONDASOL

- NGE GC, NGE FONDATION, GUINTOLI, INGEROP, STRATES Architecture, HYDROGEOTECHNIQUE

Le jury en date du 21 décembre 2021 a analysé les candidatures et a décidé de sélectionner les quatre groupements suivants :

- EIFFAGE GÉNIE CIVIL, EIFFAGE ROUTE, SPIELMANN & CHIRINO Architectures, SETEC TPI, TERRASOL

- COLAS IdF, SEMOFI, EA (Exploration Architecture), Vincent Lion, WSP France, BERIM

- DEMATHIEU BARD Construction, DEMATHIEU BARD Construction Nord, OISE TP, SCE, LAVIGNE CHERON, STUDIO VICARINI, FONDASOL

- NGE GC, NGE FONDATION, GUINTOLI, INGEROP, STRATES Architecture, HYDROGEOTECHNIQUE

Ceux-ci ont donc été admis à remettre une offre.

Le dossier leur a été transmis le 15 février 2022. Les candidats devaient remettre leur offre au plus tard le 13 mai 2022.

Seuls trois groupements ont remis une offre :

- EIFFAGE GÉNIE CIVIL, EIFFAGE ROUTE, SPIELMANN & CHIRINO Architectures, SETEC TPI, TERRASOL

- COLAS IdF, SEMOFI, EA (Exploration Architecture), Vincent Lion, WSP France, BERIM

- DEMATHIEU BARD Construction, DEMATHIEU BARD Construction Nord, OISE TP, SCE, LAVIGNE CHERON, STUDIO VICARINI, FONDASOL

Le groupement NGE GC, NGE FONDATION, GUINTOLI, INGEROP, STRATES Architecture, HYDROGEOTECHNIQUE n'a pas remis d'offre du fait d'une surcharge de travail de leur bureau d'étude.

Les projets ont été étudiés. Une séance d'audition a eu lieu le 14 juin dernier avec les groupements suivants :

- EIFFAGE GÉNIE CIVIL, EIFFAGE ROUTE, SPIELMANN & CHIRINO Architectures, SETEC TPI, TERRASOL

- DEMATHIEU BARD Construction, DEMATHIEU BARD Construction Nord, OISE TP, SCE, LAVIGNE CHERON, STUDIO VICARINI, FONDASOL

Le groupement COLAS IdF, SEMOFI, EA (Exploration Architecture), Vincent Lion, WSP France, BERIM n'a pas été retenu pour la séance d'audition du fait d'une offre jugée inacceptable en vertu de l'article L2152-3 du code de la commande publique. En effet, le candidat a proposé une offre d'un montant de 11.797.200 € T.T.C, alors que le marché était estimé à 8.800.000 € TTC.

En date du 11 juillet 2022, le jury s'est réuni et, après avis motivé, a choisi le groupement EIFFAGE GÉNIE CIVIL,_EIFFAGE ROUTE, SPIELMANN & CHIRINO Architectures, SETEC TPI, TERRASOL.

La commission d'appel d'offres (CAO), s'est réunie le 11 juillet dernier et a estimé que l'équipe du groupement EIFFAGE GÉNIE CIVIL,_EIFFAGE ROUTE, SPIELMANN & CHIRINO Architectures, SETEC TPI, TERRASOL présentait l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 7.794.075, 11 € T.T.C.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de prendre acte du lauréat, retenu par la commission d'appel d'offres lors de la séance du 11 juillet 2022, attribuant le marché de conception/réalisation au groupement EIFFAGE GÉNIE CIVIL,_EIFFAGE ROUTE, SPIELMANN & CHIRINO Architectures, SETEC TPI, TERRASOL ;

- d'autoriser la présidente à signer toutes les pièces relatives à ce marché et les éventuelles modifications dans la mesure où le montant des travaux est supérieur à 2.5 millions d'euros hors taxes ;

003 – SIGNATURE DU MARCHÉ DE CONCEPTION-RÉALISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART LE LONG DE L'AVENUE BLAISE PASCAL

Mme Caroline CAYEUX : Le dossier n° 3 valide le projet de pont pour l'avenue Blaise Pascal et je dirais évidemment, enfin, puisque la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 juillet dernier et a retenu un candidat. Il s'agit du groupement Eiffage qui réunit Eiffage, Eiffage Route, Spillmann, CETEC et Terrasol.

C'est le meilleur dossier technique, celui qui sera, dès le début du mois d'août, en mesure d'investir les lieux, de commencer à lancer le chantier et de débuter les travaux de construction du pont. Ce pont nécessaire, je le rappelle simplement, à la concrétisation du projet AGCO, indispensable à la mise en œuvre de la Maison mondiale de Massey Ferguson et qui est soutenu par tous les acteurs institutionnels mobilisables dans notre pays, l'Europe, l'État, la Région, le Département, l'agglo du Beauvaisis et la ville de Beauvais. Tout le monde est solidaire pour faire avancer ce projet de réindustrialisation du fleuron économique local et national qu'est AGCO.

Vous le savez, l'objet de la construction du point est de créer un passage entre les sites AGCO 1 et AGCO 4, et ainsi de permettre à cette entreprise de déployer la Maison mondiale de Massey Ferguson sur un site unifié de 54 hectares. Je ne reviens pas sur la présentation, il y a tout juste un an, par le Président Directeur Général Thierry LHOTTE, des enjeux et des conséquences de ce projet qui vous ont été largement présentés. Ce projet est vital pour la vie industrielle du Beauvaisis car ce sont plus de 3 000 personnes qui travaillent pour AGCO GIMA et plus de 3 000 familles qui vivent grâce à la présence sur nos terres du plus grand employeur privé de Picardie, c'est-à-dire de l'ancienne Picardie, les 3 départements Oise, Aisne, Somme. Et ils seront d'ailleurs plus de 3 500 avec ce nouveau projet de Maison mondiale, dont une grande partie de ceux qui y travaillent vivent dans les communes de l'Agglo. Et puis je dirais aussi qu'AGCO GIMA irrigue puissamment notre économie locale et nourrit notre écosystème axé sur le machinisme et l'innovation agricole. Je dirais aussi simplement qu'en tant que maire de Beauvais, j'avais déjà vécu la fin de BOSCH, la fin France Glaces Findus puis de Froneri, et je n'imaginais pas revivre un drame social de cette ampleur pour notre territoire. Parce que j'avais bien compris que fermer la porte aux demandes formulées par AGCO GIMA pour réunir ces sites aurait été immédiatement synonyme d'un redimensionnement des activités de l'entreprise, et évidemment potentiellement la réduction des emplois et du nombre des salariés sur le site. Voilà ce que je voulais vous dire. Nous entrons maintenant dans la phase dynamique du projet avec au bout l'espoir d'une réouverture avant Nöel 2023. J'ajoute que le lauréat, au-delà de la qualité du projet architectural, de la qualité technique et du prix compétitif qui sont les siens, a fait des propositions utiles en imaginant d'ouvrir en partie la circulation durant la durée des travaux. Enfin, et ce n'est pas le moins important, il semble aujourd'hui, compte tenu des délais que nous voulons pour rouvrir la circulation, désormais il est impossible d'envisager la construction d'un ouvrage d'art au-dessus de la voie ferrée. Les études inhérentes à ce projet auraient rallongé énormément, voire même considérablement, le temps du chantier, ainsi que son coût. Nous avons donc, et je remercie la Commission d'Appel d'Offres, fait le choix de l'efficacité au bénéfice des usagers, puisque les difficultés n'ont déjà que trop duré.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération et de retenir l'entreprise Eiffage pour construire ce pont en prenant acte du lauréat retenu par la Commission d'Appel d'Offres ; de nous autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché et les éventuelles modifications dans la mesure où le montant des travaux est supérieur à 2,5 millions d'euros hors taxes ; mais aussi d'attribuer les indemnités prévues dans le cadre du marché de conception-réalisation, à savoir 46 000 € hors taxes, c'est-à-dire 55 200 € T.T.C., à tous les participants à la phase offre ayant remis une offre déclarée régulière, acceptable et appropriée.

M. Thierry AURY : Madame la Présidente, plus d'un an après que vous ayez annoncé ce projet dans une conférence de presse avec le P.D.G. d'AGCO, sans qu'aucun travail préalable n'ait été effectué au sein du Conseil d'Agglomération auparavant et alors même que vous disposiez déjà à l'époque depuis près de 2 ans d'études préalables que vous aviez commandées. Plus de 6 mois après que vous ayez fermé à la circulation générale l'avenue Blaise Pascal et l'ayez privatisée de fait en toute illégalité aux services exclusifs de la société AGCO, pour lui permettre d'économiser sur ses frais de transport entre les deux sites, avec des conséquences lourdes pour le quotidien des salariés et des usagers de la zone de Ther, y compris en premier lieu des salariés d'AGCO avec les factures de carburant supplémentaire, les pertes de temps importantes et leurs conséquences sur la vie familiale et sociale, avec aussi des pertes de chiffre d'affaires évaluées à 20, parfois 30 %, pour de très nombreux commerces concernés, et les conséquences en termes d'emplois et même, on a commencé à le voir, de fermeture de commerces. Vous nous présentez enfin le projet de pont réclamé par le P.D.G. de la société AGCO pour relier ces deux sites, situés de part et d'autre de l'avenue Blaise Pascal. Sur ce dossier, comme sur beaucoup d'autres malheureusement, on ne peut pas dire qu'il y a eu un véritable travail de concertation en amont, ni avec les élus de l'Agglomération, ni avec les acteurs de la vie économique et sociale beauvaisienne, pour construire les meilleures solutions du point de vue de l'intérêt général. Vous aviez en main, donc je l'ai déjà dit, dès septembre 2019, maintenant il y a près de 3 ans, des études préalables, que n'avez-vous pas engagé ce travail alors. Vous avez mis tout le monde devant le fait accompli et vous avez accepté que ce soit le P.D.G. d'AGCO qui dicte tout : le calendrier, les conditions de réalisation, les conditions de financement. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous comprenons fort bien l'intérêt pour l'entreprise AGCO de relier deux de ses sites, les deux autres sites ne le seront pas de toute façon, mais les deux sites situés de part et d'autre de l'avenue Blaise Pascal. Mais relevant d'une demande d'une société privée, pour répondre à l'amélioration de son fonctionnement interne, cela relève d'un investissement privé. Il s'agit, rappelons-le, pour AGCO, d'économiser sur les frais de transport routier que la société AGCO engage pour faire passer des pièces ou des tracteurs en cours d'assemblage d'un site à l'autre, d'un côté à l'autre de l'avenue Blaise Pascal. Mais là où ça devient problématique, c'est quand on demande à la collectivité publique, à l'argent public, celui dont votre désormais ami Emmanuel MACRON disait qu'il n'y avait pas d'argent magique, il parlait à ce moment-là du financement des services publics ou de la protection sociale, là il semble que l'argent magique puisse tomber pour financer l'investissement privé d'une multinationale. Vous avez même été au-delà, je l'ai déjà signalé plus haut, en privatisant par anticipation l'avenue Blaise Pascal pour permettre le passage d'un site à l'autre, sans attendre la réalisation du pont. Nous allons venir au coût de cet ouvrage d'art, mais avant cela, nous souhaiterions que vous puissiez nous dire, dire aux élus et aux Beauvaisiens, aux habitants du Beauvaisis, quelle est l'estimation globale que vous avez dû forcément réaliser par vos services économiques, quelle est l'évaluation globale du coût pour les habitants et les entreprises de la fermeture-privatisation de l'avenue Blaise Pascal ? Et en regard, quelle est l'économie annuelle pour la société AGCO, le P.D.G. n'a pas dû manquer de vous en faire part, des frais de transport routier entre les deux sites concernés ? Vous devez cette information aux élus et, au-delà, aux habitants.

J'en viens au pont lui-même qui va coûter 7 800 000 € d'argent public. A priori, jusqu'à aujourd'hui, sans un seul centime de contribution de la société AGCO, alors même qu'il s'agit d'une demande exclusive du P.D.G. de cette société. Nous n'aurions pas fait cet investissement s'il n'y avait pas eu cette demande du P.D.G. d'AGCO, surtout, et ce n'est pas Monsieur CHISS qui va me démentir, dans une situation budgétaire de plus en plus contrainte qui nous a conduit, la collectivité, nous avons voté contre, mais qui a conduit la collectivité à multiplier par 3 la taxe poubelle en 2 ans. Or, cet investissement public se fait pour le compte d'une société privée qui n'est pas vraiment un petit commerce ou une P.M.E.,

M. Thierry AURY (suite) : mais qui affiche des résultats records avec 901 millions de dollars de résultat net en 2021, + 114 %, dont le cours des actions a bondi de 561 % l'an passé, et un P.D.G. mondial, qui touche officiellement, tout le monde peut aller le regarder sur le site d'AGCO, 10,5 millions de dollars en 2021. En clair, si certains voulaient y voir plus clair, le P.D.G. mondial pourrait payer cash le pont à 8 millions d'euros et il lui resterait pour vivre encore pour une année 2 700 000 €. Je pense qu'ici, bien d'entre nous s'en contenterait largement. C'est la même société qui méprise totalement ses salariés, qui se sont mis massivement en grève il y a 10 jours car leur prime avait été tout simplement baissée de moitié. À l'annonce des vacances, évidemment ils étaient réjouis. Je suis allé les rencontrer et beaucoup m'ont dit qu'ils étaient évidemment très en colère, d'autant qu'ils subissaient, eux aussi, les contraintes de la fermeture de l'avenue Blaise Pascal, avec eux aussi les embouteillages, les pertes financières, et qu'ils réalisaient qu'ils allaient payer avec leurs impôts le pont AGCO qu'aurait dû réaliser leur entreprise. Oui, nous partageons leur point de vue. Ce pont doit être, peut-être sans difficulté, financé par la société AGCO.
Et j'en viens à deux autres aspects du dossier. Vous l'avez dit, ce pont n'engendrera pas la voie ferrée et ne réglera pas la question du passage à niveau que vous jugiez vous-même au mois de décembre ici comme, je vous cite, « l'un des plus dangereux de France ». Et mes amis cheminots, cheminotes, conducteurs, conductrices de train, m'ont confirmé, effectivement, qu'ils avaient souvent un peu la peur au ventre en arrivant à l'approche de ce passage à niveau. Vous aviez dit en décembre, Madame la Présidente, que cela prendrait trop de temps en raison des délais imposés par la S.N.C.F. Mais je l'ai dit tout à l'heure, vous n'avez vous-même pas engagé les choses en septembre 2019, il y a près de 3 ans, quand vous aviez les études préparatoires et que vous avez tenu tout cela secret. Pour le coup, il y avait un beau projet à réaliser qui aurait justifié un financement tripartite entre la S.N.C.F., les collectivités et AGCO, car ce projet aurait eu un véritable intérêt général, celui de supprimer ce passage à niveau dangereux. Résultat, vous avez concédé seulement de demander au porteur du projet, de prévoir un raccordement ultérieur possible à un ouvrage potentiel futur qui engendrait la voie ferrée. Mais cela nécessiterait, il faut le dire, tout de même, dans ce cas, de déconstruire, c'est le mot maintenant pour dire démolir, la rampe d'accès Nord qui va être réalisée pour le projet soumis aujourd'hui. Travaux supplémentaires, coûts supplémentaires, perturbations supplémentaires. Quel gâchis quand on nous dit que l'argent n'est pas magique.
Et autre élément technique, la non suppression du passage à niveau a des incidences techniques, non négligeables, sur le tracé de la nouvelle voie. En effet, ça oblige à réaliser ce que les concepteurs ont appelé une chicane à la sortie Nord du pont. Donc pour que tout le monde visualise bien, on descend de la boulangerie Feuillette, on arrive au giratoire qui est avant les portails mis en travers de l'avenue Blaise Pascal. Donc l'ouvrage d'art va être réalisé quand on vient de chez Feuillette sur la droite, sur l'ex-terrain Nestlé, aujourd'hui site Massey Ferguson...

M. Jean-Pierre SENECHAL : Vous ne pourriez pas être plus concis, Monsieur ?

M. Thierry AURY : Madame la Présidente, est-ce que vous pourriez rappeler...

M. Jean-Pierre SENECHAL : Oui, je vais vous rappeler que vous nous ennuyer beaucoup en réunion à chaque fois.

M. Thierry AURY : Madame la Présidente, je souhaite vraiment un rappel à l'ordre et au règlement. Madame la Présidente, je souhaite un rappel au règlement. C'est inadmissible. Je ne me suis jamais permis de faire cela pour un autre collègue.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur AURY, est-ce que je peux parler ?

M. Thierry AURY : Et il maintient. Et il insiste.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur AURY. Je suis désolée mais quand on est dans l'hémicycle, on se tait. C'est public, on écoute et on se tait. Donc Monsieur AURY, le problème, c'est que nos collègues des autres communes trouvent vos interventions un peu longues. Et donc, le résultat, vous refaites chaque fois à l'Agglo ce que vous faites au Conseil Municipal.

M. Thierry AURY : Non, il n'y a eu aucun Conseil Municipal sur cette question. Il s'agit d'un sujet Agglo, d'un projet Agglo, d'une délibération Agglo, Madame la Présidente. Et je regrette que vous ne jouiez pas là votre rôle de Présidente. Maintenant que vous siégez comme Ministre au banc des ministres dans l'Assemblée Nationale, le Président de l'Assemblée Nationale en séance il fait respecter par les différents collègues la parole pour les autres.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur AURY... *(hors micro)* Attendez, est-ce que je peux m'exprimer, s'il vous plaît ? Monsieur AURY.
Vous dites que vous n'avez jamais eu d'informations, il me souvient que Monsieur LHOTTE est venu ici faire la présentation de ce projet une fois. Que deux fois nous avons expliqué comment cela allait se passer. Ensuite, vous êtes vous-même membre de la Commission d'Appel d'Offres, donc vous savez parfaitement ce qu'il se passe. Et puis je vais vous dire autre chose, admettons que nous n'ayons pas fait les travaux, moi j'ai le souvenir, depuis 21 ans, de vous avoir rencontré quand il y eu le départ de BOSCH, quand il y a eu le départ d'autres entreprises, et là, vous venez dire « Ah mais comment ça ? Le Maire ne fait rien pour garder les entreprises ? ». Vous êtes le premier sur le terrain à soutenir, évidemment, comme moi d'ailleurs, puisque nous nous y sommes retrouvés, je me souviens du brasero de chez BOSCH où finalement les repreneurs sont repartis. Donc arrêtez, vous avez un discours double face. Quand on fait les travaux, c'est du privé, on ne devrait pas les faire, mais quand il y a des licenciements il faut aussi les soutenir. Moi, j'aimerais savoir finalement quelle est votre position sur un problème *de* réindustrialisation.

M. Thierry AURY : Merci Madame la Présidente de me redonner la parole et de souhaiter des précisions, mais il n'en reste pas moins qu'on doit respecter chacun le droit à la parole à chaque élu. Ici il s'agit d'un dossier extrêmement important et il est normal qu'on prenne un peu de temps sur ce dossier. Au début du Conseil, on avait suffisamment de temps pour l'accueil de la Ministre. Donc nous n'avons rien dit, nous respectons parfaitement, mais maintenant sur des sujets qui sont à l'ordre du jour, nous avons le droit à la parole. Et j'étais en train, et donc je reprends où j'en étais de mon intervention, parce que c'est un élément, vous avez eu raison de rappeler que j'étais membre de la Commission d'Appel d'Offres, puisque l'opposition à un élu dans la Commission d'Appel d'Offres. Et donc effectivement, j'ai pu entendre y compris les explications données par les groupements d'entreprises qui ont été auditionnés.
Et donc j'en venais à une question technique, qui a été soulevée en l'occurrence d'une manière assez forte par le groupement d'entreprises qui n'a pas été retenu et qui jugeait que cette descente de la rampe Nord pour rejoindre la voie ferrée, avec un virage et une rampe, ils le disaient eux, jugeaient que c'était un point crucial de cet ouvrage d'art. Avec une pente, un virage qui aboutit sur un passage à niveau fermé 61 fois dans la journée, il y a 61 passages de trains par jour à cet endroit, sur un axe routier très emprunté, notamment par des poids lourds. Le fait que vous vous soyez pliée sur ce point aux exigences du P.D.G. d'AGCO, apporte donc non seulement des coûts supplémentaires mais un tracé de la nouvelle voie qui pourrait se révéler problématique à l'usage.

M. Thierry AURY (suite) : Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons soutenir en l'état actuel le projet que vous nous soumettez.
Un dernier point sur ce dossier, Madame la Présidente. Et j'ai cru entendre une amorce de quelque chose dans votre intervention liminaire. Le groupement Eiffage indique qu'il y aurait, à partir du moment où le projet lui sera notifié par l'Agglomération, qu'il y aura près de 8 mois de conception. C'est-à-dire qu'il y aura un début des travaux sur place vers février-mars 2023, donc non pas sur l'avenue elle-même mais sur le site anciennement Nestlé. Comment pouvez-vous maintenir la fiction affichée dans votre arrêté municipal dit de restriction de la circulation mais en fait de fermeture générale de la circulation, sauf pour AGCO, comment pouvez-vous maintenir la fiction selon laquelle cette fermeture est liée à des travaux ? Il n'y a pas de travaux avenue Blaise Pascal depuis 6 mois, il n'y aura pas dans les 6 mois à venir de travaux sur l'avenue Blaise Pascal, et c'est seulement en février-mars que commenceront des travaux à côté de l'avenue Blaise Pascal. Et ce que vous dites dans votre introduction, sur le fait que le groupement envisage la possibilité d'une ouverture à la circulation, montre bien que ce que nous pointons depuis le début, que cette fermeture n'est en aucun cas liée avec des travaux qui n'ont pas lieu pour l'instant, et qui n'auront lieu de toute façon que sur le côté de l'avenue, mais qu'elle est uniquement liée à la demande que vous a fait le P.D.G. d'AGCO de pouvoir, sans attendre l'ouvrage d'art, pouvoir passer d'un site à l'autre sur cette portion de voie privatisée. Et donc je réitère au passage, si vous l'aviez oublié, mes questions sur le coût global estimé pour les habitants et les entreprises de cette fermeture-privatisation.

Mme Caroline CAYEUX : Il me semble que vous avez participé, Monsieur AURY, à la Commission d'Appel d'Offres, où c'est 6,5 millions hors taxes. Donc vous le savez aussi bien que moi. Nous allons passer au vote.

M. Grégory NARZIS : Madame la Présidente, juste quand même, là ce n'est pas sur le sujet AGCO, mais vous êtes Présidente et donc vous êtes garante du règlement intérieur. Vous êtes garante et on n'a pas à interrompre clairement un élu quand il s'exprime. C'est ce que nous avons décidé collectivement, nous l'avons approuvé, vous en êtes garante, c'est tout, quelles que soient les attitudes. D'ailleurs, je pense que vous n'avez pas, en tout cas depuis le renouvellement de 2020, on ne vous a jamais interrompue quand vous vous êtes exprimée. Donc vous devez être garante de ça, c'est tout.

M. Antoine SALITOT : Mes chers collègues de l'opposition, moi je respecte la démocratie. Vous avez cité notamment l'Assemblée Nationale. Il me semble qu'à l'Assemblée Nationale, il y a un temps de parole pour les élus qui est fixé et chronométré. Et je pense qu'on devrait peut-être y réfléchir. Parce qu'à un moment donné, le problème dans cette Assemblée, et je le dis plein de sérénité et plein de bienveillance parce que vous savez que ce n'est pas mon objectif de venir... C'est qu'il y a un certain nombre d'élus, notamment de maires de communes, qui ne se sentent plus légitimes de venir dans cette Assemblée, qui n'ont plus envie de prendre la parole, qui n'ont plus envie de suivre les débats, parce qu'ils ont l'impression que ça tourne toujours à la foire d'empoigne entre Beauvaisiens. Donc je comprends que vous ayez besoin d'exprimer une opinion démocratique et une opinion qui parfois va dans un sens et parfois aussi dans un sens d'opposition, et c'est normal puisque c'est votre rôle, mais il est important que cette opposition puisse être aussi raisonnable dans le temps d'expression pour ne pas qu'il y ait un monopole de la parole par l'opposition et qu'on soit dans des débats sans cesse entre Beauvaisiens. Parce que sinon, je vous le dis encore une fois, ça créer un malaise chez des collègues qui sont maires et qui ne se sentent plus légitimes de venir dans cette Assemblée.

Mme Roxane LUNDY : Je me permets de réagir sur cette interpellation. Le travail sur le règlement intérieur a été fait dans d'excellentes conditions. Vous vous étiez félicitée, Madame la Présidente, justement de ce travail de concert. L'objectif était qu'on se mette d'accord sur un cadre de discussion. Le débat démocratique est sain. Les discussions que nous avons ce soir, ce sont des discussions sur lesquelles nous rendons des comptes tous et toutes autant que nous sommes, parce que nous sommes interpellés sur ces questions. Donc vous pouvez comprendre, et vous devez comprendre que quand nous avons des temps d'échange, nous n'avons pas de limite de temps de parole pour une raison bien simple, parce que nous n'avons pas tant de conseils que ça, tant de Conseils Communautaires, nous ne sommes pas représentés au Bureau Communautaire, et donc c'est le moment où nous rendons des comptes et nous prenons position, où nous vous interpellons. C'est le temps d'échange que nous avons, il doit être respecté, c'est la moindre des choses d'être garant du bon déroulement de ce débat démocratique. C'est aussi là-dessus qu'on est entendus. Et je crois que le spectacle offert n'est pas un beau spectacle pour celles et ceux qui sont venus assister à ce Conseil Communautaire. Et le fait de respecter la bonne tenue des débats, c'est aussi permettre derrière de faire respecter la démocratie.

Mme Caroline CAYEUX : Je comprends vos propos, Madame LUNDY. Toutefois, je dirais que les questions qui sont posées, elles se posent en commission et que c'est un travail de réflexion et de commission qui doit être fait de manière plus approfondie. Je n'oserais pas dire que vous souhaitiez le mener publiquement pour avoir des échos dans la presse. Je pense que nous sommes nombreux, c'est un territoire riche avec 53 maires. Et les 53 maires, comme le disait Antoine SALITOT, ont envie de travailler et non pas de faire de la politique politicienne. J'ai d'ailleurs, à ce sujet, une pétition, dans mes dossiers, de certains maires qui souhaitent que nous revenions à la raison et à la sérénité dans les débats. Toutes les questions, vous pouvez les poser en commission. Et je vous le redis, Monsieur AURY, vous étiez membre de la Commission d'Appel d'Offres, toutes ces questions ont dû être posées, analysées, interrogées et finalement on a retenu le dossier Eiffage. Je suis désolée que vous en rajoutiez pendant tout un temps ici devant tous les autres. Oui, Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Oui, Madame la Présidente. Je confirme que j'ai bien participé à la Commission d'Appel d'Offres, et effectivement j'ai posé des questions, j'ai donné des points de vue, j'ai écouté ce qui était dit, et d'ailleurs j'ai relaté ces choses-là, c'était sur tel ou tel point qui me paraissait important. Et je pense qu'il y a effectivement le moment de la commission et puis il y a le moment de la séance publique où officiellement, nous sommes amenés à nous prononcer sur les dossiers. Et publiquement sur des dossiers notamment importants, il est important qu'on entende les arguments des uns et des autres, c'est tout simplement ce qu'on appelle la démocratie. Je souhaite absolument qu'on respecte ça. Tout le monde peut constater ici que sur bien des dossiers, nous n'intervenons pas, nous votons pour quand il n'y a pas de sujet selon nous. Mais quand nous prenons la parole, c'est que nous pensons qu'il y a un sujet qui le mérite. Tout le monde n'est évidemment pas obligé de partager ce point de vue. Là aussi, c'est la démocratie.
Une seule question, Madame la Présidente, parce que là ça fait depuis le début de la séance, j'ai posé sur un autre dossier une question, il n'y a pas de réponse. Donc sur ce dossier-là, est-ce que sur l'estimation du coût global pour les habitants et les entreprises de la fermeture-privatisation de l'avenue Blaise Pascal, est-ce que vous allez rendre public cette estimation ? Est-ce que vous ne souhaitez pas la rendre publique ? Que ce soit oui ou non, on aimerait avoir une réponse. C'est aussi ça, la transparence. Ou bien si cette information viendra plus tard parce que l'estimation est seulement en cours maintenant.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur BARBARAS a un suivi quasi hebdomadaire avec les entreprises impactées par ces travaux. Nous avons donné, il me semble que vous deviez vous en souvenir, un budget pour l'association des commerçants, pour qu'elle puisse communiquer, s'informer, etc. Nous avons aussi obtenu de la SANEF, le pass pour Beauvais Nord et Beauvais Sud. Aujourd'hui, avant d'avoir des estimations, nous sommes obligés d'attendre une année vis-vis des entreprises pour pouvoir mesurer l'impact de leurs pertes. Donc nous en sommes là. Nous travaillons avec eux extrêmement régulièrement et nous les rencontrons extrêmement régulièrement. Voilà ce que j'ai à vous dire à l'instant T.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Merci Madame la Présidente. Je suis quand même surprise, il me semble que j'ai présenté une motion il y a peu de temps, demandant une commission d'étude afin d'analyser l'impact sur l'ensemble des commerçants, artisans, P.M.E., P.M.I., qui sont impactés par cette fermeture, afin d'évaluer leurs pertes et de pouvoir ensuite décider d'une aide. Monsieur AURY, rappelez-moi, j'ai peut-être un petit trou de mémoire, vous avez voté pour ? Non, vous avez voté contre.

Mme Roxane LUNDY : Oui, je me permets de réagir à cette interpellation puisqu'on nous pose la question et je rappelle ce qui avait été notre réponse à l'époque, puisque nous continuons de ne pas en dévier. Nous avons demandé à ce qu'il y ait une étude du coût d'impact global dès décembre de l'année dernière. Décembre. Au moment du Débat d'Orientation Budgétaire. À l'époque, pas un mot, personne. Il n'y avait pas eu de prise de position en Conseil Municipal. Et venu le temps des élection législatives, après qu'une grande partie de nos concitoyens, des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens nous aient interpellés sur ces sujets, sujets extrêmement importants puisqu'on l'a dit, les désagréments sont nombreux, il semblerait que ça en ait réveillé certains qui ont eu envie de porter cette revendication qu'ils n'avaient pas portée à l'époque. Donc nous n'avions pas participé en effet à ce qui était une mascarade. Et je crois que, pour le coup, ce débat qui était un débat de Conseil Municipal ne mérite pas d'entrer là dans ce Conseil Communautaire parce que, vous le saviez, c'était un débat politicien, alors que là, nous sommes sur des questions de fond sur lesquelles nous sommes interpellés, et qu'il me semble, intéresse notre Agglomération.

Mme Caroline CAYEUX : Très bien. Allez, on passe au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? 4. Des abstentions ? 4. 80 votes favorables. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0158

Création de la plateforme multiservices du Beauvaisis

MME. Caroline CAYEUX, La Présidente

Le contexte économique et juridique actuel incite à la mise en commun des moyens des administrations afin de concilier l'efficacité du service public avec la maîtrise des coûts de fonctionnement.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de mutualisation de services, et a récemment réalisé un inventaire des besoins de ses communes membres. Cet inventaire fait état de besoins en matière d'ingénierie dans les différents domaines d'activités tels notamment les espaces publics, le patrimoine bâti, la propreté urbaine, les espaces verts etc., ainsi que dans les domaines juridique, commandes publiques, recherche de subventions, etc.

Le recours à un prestataire privé peut s'avérer couteux et le pilotage des missions de ce prestataire requiert souvent des compétences techniques ou juridiques dont les communes sont dépourvues.

C'est pourquoi, il est proposé la création d'une plateforme multiservices (PMS) qui offrira aux communes membres de la CAB des services contre rétribution.

Les communes pourront solliciter la PMS dès lors qu'un projet émergera.
Le coordinateur technique de la plateforme multi-services fixera, avec la commune, un rendez-vous sur site afin d'évoquer les différents points du projet, la faisabilité et la prestation appropriée et établir un préprogramme contenant un estimatif financier global.
A l'issue du projet, une facturation établie sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service sera adressée à la commune.

Selon la nature des besoins exprimés par la commune, les services de la Ville et / ou de la CAB seront sollicités.

C'est pourquoi, il est proposé de formaliser le recours à la plateforme multiservices par la signature de la convention cadre ci jointe, à conclure entre la Ville de Beauvais, la CAB et la commune.
Cette convention cadre a pour objet de déterminer les modalités préalables à la mise en œuvre de la plateforme multiservices du Beauvaisis, via une mise à disposition des services de la CAB et de la Ville de Beauvais auprès des autres communes membres de la Communauté d'agglomération, ainsi que la fixation des principes généraux de ces mises à disposition, applicables à l'ensemble d'entre elles.

La nature des prestations sollicitées et leurs modalités d'exécution feront l'objet d'une convention spécifique avec la commune concernée, également annexée aux présentes.

Il est donc proposé au conseil communautaire :
- d'acter la création entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et ville de la plateforme multiservices du Beauvaisis,
- d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention cadre de la plateforme multiservices,
- d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions spécifiques à venir,

Il sera rendu compte à chaque séance du conseil communautaire des conventions spécifiques signées avec les communes.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président ,

Gérard HEDIN

004 - CRÉATION DE LA PLATEFORME MULTISERVICES DU BEAUVAISIS

Mme Caroline CAYEUX : Nous passons donc, en effet, à un autre dossier important, la création de cette plateforme. Et c'est un dossier, mes chers collègues, que vous avez d'ores et déjà travaillé et accepté.

C'est un dossier qui s'inscrit dans la dynamique de mutualisation des services que nous avons impulsée depuis un certain nombre d'années déjà. Mutualisation qui participe de la maîtrise des coûts de fonctionnement, à laquelle nous sommes tous très attachés pour nos communes. Je rappelle que ce projet a été porté hors compétence communautaire dès l'automne 2020. Il a donc depuis nécessité un travail conséquent, notamment pour recenser les besoins de nos communes. Il y a eu un comité de pilotage qui a été mis en place et je remercie Gérard HEDIN, Dominique DEVILLERS, Dominique MORET, Jean-Pierre SENECHAL et Martial DUFLOT, qui avec les techniciens ont fait aboutir cette belle initiative. Ce nouveau service collaboratif traduit, vous le comprenez bien, notre ambition de faire territoire et surtout de mettre un certain nombre de moyens pour travailler plus efficacement au service des communes et au service de notre Agglomération. Je ne vais pas vous relire toute la délibération, vous savez maintenant que cette création offrira aux communes des services contre rétribution.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'acter la création entre la Communauté d'Agglo du Beauvaisis et villes de la plateforme multiservices du Beauvaisis ; d'autoriser la Présidente ou le vice-président à signer la convention cadre de la plateforme ; et de nous autoriser à signer toute convention spécifique à venir.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote. C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0156

Adhésion de la communauté de communes Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)

M. Victor DEBIL-CAUX, Vice-Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, la communauté de communes Vexin-Thelle, a sollicité son adhésion au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60), afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

- travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique ;

- maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) ;

Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le comité syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Vexin-Thelle.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Vexin-Thelle au SE60.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président,

Gérard HEDIN

005 - ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN-THELLE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)

M. Victor DEBIL-CAUX : Merci Madame la Présidente. Le dossier n° 5 concerne le SE60 sur lequel une nouvelle collectivité veut adhérer, la collectivité du Vexin-Thelle, la Communauté de Communes. Et en vertu des statuts, nous devons valider cette adhésion.

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des questions ?
S'il n'y a pas de questions, est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Le dossier n° 6 concerne des ajustements du tableau des effectifs.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0173

Tableau des effectifs

MME. Caroline CAYEUX, La Présidente

Il est proposé une modification du tableau des emplois de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Il convient de procéder aux ajustements suivants en vue de remplacer des agents partis (retraite, mutation, mobilité…) et de renforcer les services communautaires.

Ainsi concernant ce dernier point,

1. A la plateforme proch'emploi, un poste supplémentaire de chargé ou chargée de recrutement afin de répondre aux besoins croissants dans ce domaine où il existe une tension accrue, conséquence d'une inadéquation des compétences, des freins à la mobilité géographique et professionnelle, des formations inadaptées aux besoins des entreprises…
2. Un chargé ou une chargée de mission transitions dédié à l'animation et la mise en œuvre des orientations du contrat d'objectif territorial.

Ces deux emplois, destinés à rester non permanents, pour répondre à une demande ponctuelle, feront l'objet de contrat de projet de 1 an à 6 ans maximum.

Enfin, à le direction culture, une réorganisation est actuellement menée autour de la mutualisation des deux équipements d'enseignement artistique que sont le conservatoire et l'école d'arts.
En effet, les circonstances font que les 2 actuels directeurs de ces établissements quittent leurs postes d'ici la fin de l'année (mobilité et retraite).
Ces établissements présentent des missions similaires, des publics visés communs, et des savoir-faire métiers concordants.

Par ailleurs, les études et le rapport d'expertise réalisés au sein du Conservatoire ont pointé des limites organisationnelles et la nécessité de renforcer certaines fonctions afin de répartir notamment la charge managériale de la direction (aujourd'hui 49 agents rattachés hiérarchiquement à une seule personne au conservatoire,) entre la direction, la direction des études et la coordination pédagogique.

Une approche commune et mutualisée permettra de :
- soutenir les équipes en renforçant les compétences métier ;
- répondre aux différents points soulevés dans le cadre des rapports d'expertise ces dernières années ;
- améliorer la qualité de service à l'usager ;
- proposer des parcours artistiques et culturels enrichis (croisés) ;
- gagner en visibilité et en attractivité en étant le 3ème Pôle d'enseignement artistique des Hauts-de-France, après Lille et Saint-Omer ;

-faire bénéficier aux deux établissements, unifiés en un seul, des compétences relatives à un nouveau recrutement sur un référent Handicap, aux aspects communicationnels sur les portes ouvertes des établissements

Cette proposition s'appuie sur les constats réitérés d'un besoin de plus grande structuration de l'environnement administratif, financier et technique de ces 2 établissements.

Le tableau ci-dessous reprend les ajustements souhaités :

Nature de la modification du tableau (motif)	**Direction/ Service**	**Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme (sauf indications contraires)**	**Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou le cas échéant, contractuel)**	**Nb**
Création/ Suppression (Départ)	Maladrerie	Responsable/ Emploi de catégorie A par référence au grade d'attaché contractuel	Responsable/ Directeur ou directrice d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie	1
Création/ Suppression (Mobilité)	Pépinière (starb lab)	Responsable/ Attaché	Responsable/ Cadre d'emplois des attachés ou à défaut agent contractuel de catégorie A *sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la FP, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient* *Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*	1
Création/ Suppression (Retraite)	Services intérieurs	Huissier ou Huissière / Agent de maitrise	Huissier ou huissière / Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/ Suppression (Mutation)	Finances	Chargé ou chargée de gestion fiscalité /dette Rédacteur	Chargé ou chargée de gestion fiscalité /dette Attaché ou attaché principal	1
Création/ Suppression (Mutation)	Finances	Agent ou agente de gestion comptable/ Adjoint administratif principal de 2e classe	Agent ou agente de gestion comptable/ Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
(Erreur de grade dans la délibération du 3/06/2022)	Conservatoire	Professeur ou professeure de danse/ Assistant d'enseignement artistique principal 2e classe à TNC (14H)	Professeur ou professeure de danse : Professeur de classe normale	1
Création/ Suppression (Mobilité)	Médiathèques	Agent ou agente de médiathèques/ Adjoint du patrimoine principal de 1re classe	Agent ou agente de médiathèques/ Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	1
Création/ Suppression (Retraite)	ADS	Assistant ou assistante / Adjoint administratif principal de 1re classe	Assistant ou assistante / Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1

Nature de la modification du tableau (motif)	**Direction/ Service**	**Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme (sauf indications contraires)**	**Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou le cas échéant, contractuel)**	**Nb**
Création/ Suppression (Retraite)	Equipements aquatiques	(Emploi occupé précédemment par un agent ville de Beauvais/ Responsable accueil et relations avec les usagers/ Educateur principal 1re classe)	Responsable accueil et relations avec les usagers/ Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Création/ Suppression (Mutation)	Cadre de vie déchets	Agent ou agente polyvalent des déchetteries/ Adjoint technique principal de 2e classe	Agent ou agente polyvalent des déchetteries/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création	Economie/ Plateforme proch'emploi	X	Chargé ou chargée de recrutement *Agent contractuel de catégorie A ou B, emploi non permanent par référence au cadre d'emplois des attachés ou des rédacteurs conformément à l ' article 3 II de la loi 84-53 : contrat de projet de 1 à 6 ans maximum*	1
Création	Développement durable	X	Chargé ou chargée de mission transitions dédié à l'animation et la mise en œuvre des orientations du contrat d'objectif territorial/ *Agent contractuel de catégorie A ou B, emploi non permanent par référence au cadre d'emplois des attachés ou des rédacteurs conformément à l ' article 3 II de la loi 84-53 : contrat de projet de 1 à 6 ans maximum*	1
Création/ Suppression (Démission)	D.R.H.	Conseiller ou conseillère carrière paie/ Adjoint administratif principal de 2e classe	Conseiller ou conseillère carrière paie/ Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs	1
Création/ Suppression (Changement temps de travail)	Ecole d'arts	Enseignement de l'histoire de l'art/ Professeur ou professeure d'enseignement artistique à 7 h	Enseignement de l'histoire de l'art/ Professeur ou professeure d'enseignement artistique à 6 h 30	1

Nature de la modification du tableau (motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme (sauf indications contraires)	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou le cas échéant, contractuel)	Nb
Réorganisation	Conservatoire et école d'arts	Création	Référent ou référente handicap établissements d'enseignements artistiques/ Cadre d'emplois des attachés ou à défaut agent contractuel de catégorie A *sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la FP, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*	1
	Conservatoire	Conseiller ou conseillère aux études/ Professeur d'enseignement artistique (PEA)	Directeur ou directrice des études/ Cadre d'emplois des PEA faisant fonction de direction	1
	Conservatoire et école d'arts	Directeur ou directrice du conservatoire et directrice de l'école d'arts/ Emploi contractuel de catégorie A par référence au grade de directeur et directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie (2 postes)	Directeur ou directrice des enseignements artistiques / Poste de catégorie A par référence aux filières de l'enseignement artistique, à défaut contractuel de catégorie A *sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la FP, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*	1

*sauf indication contraire

Ensuite, il est proposé un ajustement du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération du Beauvaisis afin de favoriser le déroulement de carrières des agents de la CAB par des avancements de grade (procédure annuelle suivant les lignes directrices de gestion adoptées).

Ainsi dans le cadre de ces promotions pour déroulement de carrière, il s'agit, en l'espèce, d'une transformation (suppression/création) des grades précédemment occupés par les agents, lesquels seront

supprimés du tableau après consultation du comité technique à l'occasion de l'actualisation annuelle en fin d'année civile.
Il est donc proposé les créations suivantes avec effet au 1er septembre 2022 :

Nature de la modification du tableau	**Grade préexistant à temps complet (sauf indications contraires)**	**Grade créé à temps complet (sauf indications contraires)**	**Nb**
Avancement de grade	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2e classe	1
Nomination suite concours	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2e classe	1
Avancement de grade	Adjoint administratif principal de 2e classe	Adjoint administratif principal de 1re classe	4
Avancement de grade	Adjoint d'animation principal de 2e classe	Adjoint d'animation principal de 1re classe	1
Avancement de grade	Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	Adjoint du patrimoine principal de 1re classe	2
Avancement de grade	Adjoint technique principal de 2e classe	Adjoint technique principal de 1re classe	1
Avancement de grade	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2e classe	1
Avancement de grade	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	3
Avancement de grade	Éducateur des APS	Éducateur des APS principal de 2e classe	1
Avancement de grade	Assistant de conservation principal de 2e classe	Assistant de conservation principal de 1re classe	1
Avancement de grade	Technicien	Technicien principal de 2e classe	1
Avancement de grade	Technicien principal de 2e classe	Technicien principal de 1re classe	1
Avancement de grade	Rédacteur principal de 2e classe	Rédacteur principal de 1re classe	1
Avancement de grade	Rédacteur	Rédacteur principal de 2e classe	1
Avancement de grade	Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	1

Nature de la modification du tableau	Grade préexistant à temps complet (sauf indications contraires)	Grade créé à temps complet (sauf indications contraires)	Nb
Avancement de grade	**Professeur d'enseignement artistique de classe normale**	**Professeur d'enseignement artistique hors classe**	**1**

Considérant l'inscription des crédits nécessaires aux budgets prévisionnels 2022, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.
Votes pour : 84
Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président

Gérard HEDIN

006 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Caroline CAYEUX : Vous savez, c'est comme à l'habitude, peut-être une ou deux fois par an, un ajustement du tableau des emplois pour les motifs suivants : des modifications de grade suite au remplacement d'agents, des créations, et cela concerne 14 postes, avec aussi des disponibilités, des mutations, des réussites au concours ou des départs à la retraite. Il y a 3 créations de postes au service économie, au service développement durable et au Conservatoire et l'école d'art. Afin de favoriser le déroulement de carrière des agents de l'Agglo par des avancements de grade, il y 22 agents qui sont concernés par ces avancements, dont, un, suite à la réussite au concours.
Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette délibération. Oui, Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Oui, Madame la Présidente. Sur ce tableau, je souhaitais intervenir sur le point du regroupement sous l'égide d'un seul directeur de l'école des Beaux-Arts et du Conservatoire de musique. La justification qui est donnée dans la délibération indique qu'il s'agit de viser une plus grande structuration de l'environnement administratif, financier et technique de ces deux établissements. Et donc nous avons été interpellés par une partie des représentants du personnel qui ont voté contre cela, moins sûr, je veux dire en tant que tel, le fait que ça ne pourrait pas être envisagé d'aller dans ce sens-là, mais sur le fait qu'on semblait traiter de manière uniquement administrative et comptable des problèmes internes importants avec, depuis plusieurs années, de nombreuses alertes sur la souffrance au travail de la part des agents, avec d'ailleurs un rapport d'expertise très sévère du cabinet Aliavox, qui semble-t-il est peu suivi d'effets pour l'heure, et une sous-estimation des enjeux pédagogiques culturels. Nous réitérons une interpellation, que nous avons déjà eu l'occasion de faire sur cette situation problématique, de ce qui devrait être effectivement un grand pôle artistique culturel mais dont les conditions ne semblent pas créées aujourd'hui. Pour ces raisons que je viens d'exprimer, nous nous abstiendrons sur ce dossier du tableau des effectifs, avec le souci que cette situation soit prise en compte beaucoup mieux qu'elle ne l'est jusqu'à aujourd'hui.

Mme Caroline CAYEUX : Je vais donner la parole à Antoine SALITOT, mais vous avez dans la délibération, Monsieur AURY, l'explication à cette mutualisation de Direction puisqu'il se trouve que les deux directeurs actuels des établissements enseignement artistique et Conservatoire et école d'art, quittent leur poste d'ici la fin de l'année. Et ça a été donc le départ d'une réflexion pour mutualiser la Direction. Mais je passe la parole à Antoine SALITOT.

M. Antoine SALITOT : Merci Madame la Présidente. Je répondrai sur une partie de ce sujet et je laisserai peut-être la parole à Jacques sur l'autre partie du sujet, parce qu'il y a deux élus en réalité qui travaillent conjointement avec ces services sur ces questions. Et je remercie évidemment le travail immense qui est effectué par la Direction des Affaires Culturelles et la Direction Générale de l'Administration sur ce sujet de la vie au travail des professeurs, puisque c'est la question qui est posée. Moi, je vais répondre sur quelle est la politique culturelle que l'on souhaite pour nos établissements d'enseignement artistique et quelle place on veut laisser aux professeurs dans la construction de cette politique culturelle qui est conjointe. Il y a quelques mois, on a fait une intervention auprès notamment de tous les professeurs pour construire ensemble le projet d'établissement du Conservatoire. Et au dernier Conseil Communautaire, nous avons voté ensemble ce projet d'établissement du Conservatoire. On a voulu que, résolument, les choses soient faites différemment des autres fois. On a voulu que les professeurs soient à l'initiative de ce projet d'établissement, et c'est ce qui a été fait.

M. Antoine SALITOT (suite) : C'est-à-dire qu'il y a eu des groupes de travail, on a pris le temps, on a pris le temps de se parler, on a pris le temps de poser les projets de l'ensemble des enseignants au sein du Conservatoire pour élaborer ce projet d'établissement ensemble. Aujourd'hui, on va passer à une nouvelle organisation et elle va répondre en fait à des objectifs, qui sont là encore des objectifs de construire et de continuer de construire une politique culturelle qui soit exigeante et qui soit au service de toutes et tous. L'idée, c'est que comme on a bientôt le départ du Directeur du Conservatoire, et je le remercie pour le travail qu'il a effectué, il est ce soir présent, et comme on a aussi le poste de la Directrice de l'école d'art qui va être, on va dire vacant, soit on recrutait une nouvelle directrice et un nouveau directeur sur chacun des postes, soit on réfléchissait à une nouvelle organisation. Il y a des compétences au sein du Conservatoire et de l'école d'art qui demandaient à monter en grade, à pouvoir prendre davantage de responsabilités, sans pour autant devenir directeur de l'établissement puisqu'il y a certaines tâches, notamment administratives, qu'il n'avait pas envie d'effectuer. Les responsabilités qu'il voulait prendre, elles étaient davantage pédagogiques et justement sur le projet culturel. Donc il y aura 2 directeurs adjoints qui seront dans chacun des établissements, qui permettront justement d'affiner le projet pédagogique et la présence auprès des enseignants et le projet culturel au sein des établissements. Et cette réunion des deux établissements, qui se fait sur d'autres territoires, ce n'est pas une invention du Beauvaisis, qui se fait sur d'autres territoires, elle permettra d'avoir une Direction unifiée des deux établissements, donc une politique qui sera conjointe et commune, et puis aussi d'avoir un nombre d'élèves qui sera extrêmement conséquent, puisque ça va devenir une Direction qui aura une grosse responsabilité, et donc un poste qui sera attrayant. Et c'est ce qu'on voulait aussi, pouvoir attirer un certain nombre de qualités et espérer une directrice ou un directeur qui pourra porter un projet ambitieux pour ces établissements.
Je vous trouve un peu sévère quand vous dites que ce n'est pas le pôle d'éducation artistique qu'on aimerait. Je pense que si, je pense que ça l'est. Je pense qu'il y a énormément de choses positives qui se font. On a des élèves qui arrivent en troisième cycle qui vont être dans des cursus diplômants au Conservatoire. On ne le dit pas assez, il y a énormément de réussite. Et vous savez, dans l'enseignement, on parle souvent de ce qui ne fonctionne pas, de ce qui ne va pas, on ne parle quasiment jamais de ce qui fonctionne très bien, de ce qui marche très bien. Il y a énormément de choses qui se sont faites, les enseignants ont changé aussi de méthode pédagogique, à l'occasion notamment du dispositif DEMOS, et puis on en parlera plus tard dans la soirée, du dispositif DEMOS. Donc il y a énormément de choses qui ont évolué. Moi, j'ai vu des équipes qui sont extrêmement combatives, qui ont continué de maintenir un niveau d'exigence très fort, notamment dans la crise du Covid, et je pense qu'on l'a tous reconnu ici. Donc je pense que ce sont des établissements qui sont d'excellence aujourd'hui sur notre territoire. Il y a des réorganisations, il y a effectivement des sujets au sein du personnel, et je laisserai Jacques détailler tout ce que nous avons mis en place pour y répondre. En tout cas, sachez Monsieur AURY que ce sont des sujets que nous prenons très au sérieux.

M. Jacques DORIDAM : J'ajouterai un mot sur le territoire, Antoine, à savoir qu'effectivement lorsque cette fusion de la Direction sera réalisée, ce sera effectivement gagner en visibilité, en attractivité et que l'école des Beaux-Arts et le Conservatoire réunis, ça sera tout simplement le troisième pôle d'enseignement artistique des Hauts-de-France après Lille et Saint-Omer. Je crois que c'est une belle ambition.
En ce qui concerne, Monsieur AURY, vos propos sur le personnel, la souffrance au travail. Là encore, vous ignorez ce qu'il se passe, ou on ne vous a rendu qu'une petite partie des choses. Je vais éviter d'être désagréable. La position prise par les représentants du personnel en Comité Technique, c'est de dire oui à la fusion mais les personnes qui vont assurer l'intérim, ça ne nous plaît pas, donc on vote contre.

M. Jacques DORIDAM (suite) : C'est la réalité des choses. La deuxième chose, vous parlez du rapport Aliavox, je suis désolé mais le rapport à Aliavox a fait l'objet d'un vote unanime au C.H.S.C.T., la collectivité reprend à son compte tous les points soulevés, s'est engagée à les mettre en œuvre, il y a un comité de pilotage qui travaille, qui les met en œuvre, à la grand satisfaction d'ailleurs des deux représentants des enseignants du Conservatoire, puisque c'est uniquement lié au Conservatoire, sur l'avancée des travaux et sur enfin l'avancement d'un certain nombre de mesures et de dispositions qui vont permettre de ramener la sérénité. Là-dessus, les choses avancent dans les deux sens, dans la même direction, pour un apaisement et une qualité du travail.

M. Thierry AURY : Oui, Madame la Présidente. Je veux remercier Antoine SALITOT et Jacques DORIDAM pour les précisions qu'ils ont apportées. J'ai bien noté, j'ai noté attentivement tout ce qu'ils ont exprimé. Et donc nous ne manquerons pas de suivre la concrétisation des ces choses-là, en lien avec et les personnels et puis évidemment les usagers. Nous maintenons notre abstention mais je veux signaler que j'ai bien entendu, j'ai bien noté les précisions que vous avez apportées et je vous en remercie.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. On passe au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 4. 84 votes favorables. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0174

Modification du RIFSEEP

MME. Caroline CAYEUX, La Présidente

Il est proposé le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la collectivité.

En effet, l'année 2021 a été, au même titre que 2020, une année lourdement perturbée par la crise sanitaire.

L'implication des agents s'est révélée encore une fois exemplaire mais la réalité du terrain a considérablement ralenti les actions de l'administration, ce qui a eu pour conséquence une exécution budgétaire plus faible qu'à l'habitude.

Compte-tenu des difficultés rencontrées par nombre d'agents sur le plan du pouvoir d'achat, il est proposé au conseil de reverser une partie de cet excédent aux agents de la CAB.

Concrètement, il est envisagé de faire bénéficier à chaque agent éligible au RIFSEEP et présent entre le 1er janvier et le 30 juin 2022, une prime exceptionnelle de 200 €, représentant un peu plus que le CIA moyen 2021 (lequel se chiffre à 175 €).

Cette prime sera versée mensuellement sur les 4 derniers mois de l'année 2022. Pour ce faire, chaque cadre d'emplois verra son montant mensuel IFSE de base, majoré de 50 € entre septembre et décembre 2022.

Il est proposé d'adopter les termes du rapport et de modifier le règlement du régime indemnitaire comme suit :

AVENANT AU REGLEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Il est rajouté un titre 10 au règlement du régime indemnitaire :

Titre 10 – majoration temporaire de l'IFSE mensuelle (année 2022)
Le montant de l'IFSE de base de tous les groupes de fonctions de chaque cadre d'emplois est majoré de 50 euros mensuels de septembre à décembre 2022.

Cette majoration n'impactera pas les autres majorations de l'IFSE qui resteront au même montant. Elle est versée au prorata temporis du temps de travail de l'agent.

Cette majoration est ponctuelle sur l'année 2022 et non reconductible et est attribuée dans la limite du plafond global annuel de la fonction publique de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président,

Gérard HEDIN

007 - MODIFICATION DU R.I.F.S.E.E.P.

Mme Caroline CAYEUX : Je dis quelques mots pour vous expliquer ce que nous allons faire.
Vous vous en souvenez, à l'issue du vote du compte administratif de la Communauté d'Agglo qui avait mis en exergue un excédent important, j'avais souhaité que la Direction Générale des Services et la Direction des Ressources Humaines nous fassent un point pour nous proposer un dispositif afin d'améliorer et de donner une prime à nos élus... Pardon, à nos agents. Excusez-moi. On n'en est pas là encore. *(Rires)* Vous seriez contents, on dirait ! Nous avons mis au point un plan en faveur du pouvoir d'achat territorial et je vous en donne les grandes lignes.
Dès le mois de mars, face à la forte augmentation du prix du carburant, d'ailleurs à l'époque, sans consigne particulière de l'État, nos collectivités ont souhaité engager des mesures qui permettraient aux agents de faire face à cette situation en limitant leurs frais de déplacement. Donc cet engagement a pris deux formes : d'abord, l'extension de la possibilité du télétravail avec le passage de 2 jours maximum à 3 jusqu'à la fin du mois d'août ; et puis pour les agents non éligibles au télétravail, la possibilité de réduire le cycle de travail de 5 jours à 4 jours. Et donc le plan se structure autour de 3 axes : la prime exceptionnelle en 2022 qui va être l'objet de cette délibération, une mesure d'aide structurelle égalitaire en 2023 et une revalorisation du régime indemnitaire en 2023 ou 2024.
La prime exceptionnelle que je vous propose d'adopter. Je voudrais dire que l'année 2021 a été, au même titre que l'année 2020, une année lourdement perturbée par la crise sanitaire, et encore une fois je tiens à saluer nos agents dont l'implication a été exemplaire. D'un point de vue comptable, la baisse d'activité a donc généré cet excédent budgétaire dans les comptes administratifs de la Ville, de l'Agglo. Compte tenu des difficultés rencontrées par nombre d'agents, j'ai proposé au Conseil de reverser une partie de cet excédent aux agents de la Ville, de la C.A.B. et du C.C.A.S. Concrètement, il est envisagé de verser à chaque agent, présent entre le 1e janvier et le 30 juin 2022, une prime exceptionnelle de 200 €, représentant un peu plus que le C.I.A. moyen 2021 puisqu'il se chiffrait, je le rappelle, à 175 €. Cette prime va être versée mensuellement entre septembre et décembre et fera donc l'objet d'une révision du règlement du R.I.F.S.E.E.P. au prochain Conseil. Nous réfléchissons ensuite à l'instauration de tickets restaurant. Je reviendrai dessus puisque nous lancerons au mois de septembre un sondage auprès de nos agents. Et puis enfin, je voudrais parler de la revalorisation du régime indemnitaire, puisque de nombreux agents ont vu leur rémunération augmenter, mais les attentes en la matière restent nombreuses et il y a encore aussi des écarts historiques entre les filières qui demeurent importants. Ce projet, qui va arriver aujourd'hui à son terme, vise à répondre à des enjeux d'agilité, de transversalité et de lisibilité. La mise en œuvre de cette modification pourrait intervenir au début de l'année 2024. Pour aujourd'hui, je vous propose d'adopter la majoration temporaire de l'I.F.S.E. mensuelle avec le montant de l'I.F.S.E. de base de tous les groupes de fonction de chaque cadre d'emplois, et donc majorée, comme je viens de vous le dire, de 50 € mensuels de septembre à décembre. Et je vous propose donc d'adopter cette délibération. Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Madame la Présidente, sur cette délibération, évidemment nous voterons la proposition que vous faites, qui répond même de manière, vous le dites vous-même, insuffisante aux attentes en termes de pouvoir d'achat des personnels. Mais je voudrais simplement rappeler, je sais que vous l'avez en tête, mais peut-être avez-vous avancé depuis la dernière séance où cette question avait été évoquée. Je veux indiquer qu'une partie des agents ne sont pas éligibles à cette prime.

M. Thierry AURY (suite) : Je veux parler des enseignants dont on a parlé précédemment, de l'école des Beaux-Arts et du Conservatoire de musique, alors même que leur situation est, pour toute une part d'entre eux, en termes de salaire, de rémunération, est inférieure à d'autres agents de la Ville, y compris les catégories C ou B. Et donc je souhaitais savoir si vous aviez réfléchi à une position, c'est ce que vous nous aviez indiqué lors de la dernière séance, à des dispositions qui permettent de compenser d'une autre manière le fait que cette prime ne soit pas versée à ces agents.

M. Jacques DORIDAM : Monsieur AURY, d'abord, c'est une dizaine d'enseignants seulement qui sont exclus. On ne peut pas dire qu'il y en ait plus de ça. Et effectivement, il y a une solution qui est en cours d'élaboration, qu'on ne peut pas donner tout de suite parce qu'il y a des modalités techniques qu'il faut que l'on vérifie. Mais effectivement, ce sera, comme on l'avait dit, pour les policiers au Conseil Municipal, qui encore ne sont pas tous concernés par cette exclusion, les enseignants qui sont concernés auront d'une manière ou d'une autre l'équivalent de ce qui est proposé dans le cadre du R.I.F.S.E.E.P. Il n'y a vraiment pas de souci.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. On passe au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0162

Transports urbains, interurbains et scolaires - Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains, interurbains et scolaires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Choix du concessionnaire

M. Jacques DORIDAM, Vice-Président

Par délibération en date du 19 février 2021, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence pour la dévolution de son réseau de transports publics de personnes et prestations de mobilité durable associées par le biais d'une concession de service public.

Dans le cadre de la nouvelle convention de concession de service public, le Concessionnaire a désigné devra prendre notamment en charge les missions suivantes :

- la production, la gestion, et l'exploitation des lignes et services de tout le réseau de transport communautaire qui seront décrites au Cahier des Charges ;
- le recrutement et la gestion du personnel nécessaire à la gestion et l'exploitation des dites lignes ;
- la maintenance préventive et curative des autobus et minibus urbains qui seront mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au futur Concessionnaire;
- le choix, l'achat, le financement et le renouvellement des autocars interurbains qui viendront compléter le parc appartenant à la Collectivité ;
- l'installation, le paramétrage, la mise à jour et la maintenance de premier niveau d'un système billettique, propriété du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), actuellement déployé sur le réseau urbain, interurbain et scolaire (sauf services R.P.I.) ;
- la mise en œuvre, la mise à jour, le paramétrage et la maintenance préventive et curative du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (S.A.E.I.V.) propriété du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) qui sera mis à la disposition du futur Concessionnaire ;
- le nettoyage, la maintenance préventive et curative du dépôt des autobus appartenant à l'Autorité Concédante (situé 23 rue de Pinçonlieu à Beauvais), qui sera mis à la disposition, , du futur Concessionnaire contre redevance;
- le nettoyage des poteaux d'arrêts implantés tout au long des itinéraires empruntés par les lignes de transports publics ;
- la surveillance et le signalement, à l'Autorité Concédante de tout endommagement des mobiliers, garnissant les arrêts du réseau (poteaux-arrêts et abribus) ;
- la conception, la mise en œuvre, la mise en ligne, l'hébergement, la responsabilité éditoriale et la mise à jour permanente d'un site Internet présentant la totalité de l'offre de transports du réseau communautaire, tant en situation normale qu'en situation perturbée ;

- l'affichage et la mise à jour de l'information clientèle aux poteaux d'arrêts et abribus du réseau (horaires de passage, tarification, liste des points de vente...) en situation normale et en situation perturbée ;
- la gestion de toute la chaine d'inscription des élèves à tous les services de transports scolaires mis en œuvre sur le territoire communautaire ;
- la vente de titres de transports, par tous moyens, aux usagers du réseau de transports publics, et la gestion des recettes y afférant ;
- la promotion, la valorisation du réseau de transports publics, ainsi que la politique marketing qui doit conduire à l'augmentation de la fréquentation du réseau par les habitants et les visiteurs de la Communauté d'Agglomération ;
- le suivi permanent de la demande de déplacements des usagers, et l'élaboration de propositions de modifications de l'offre de transports qui permettront de les satisfaire à coût constant ;
- la conception et la mise en œuvre des plans de transports adaptés et d'information des usagers en cas de perturbation prévisible du trafic ;
- le suivi et l'amélioration permanente de la qualité de service ;
- sur sollicitation de l'Autorité Organisatrice : la participation à toute réunion ou événement ayant trait aux déplacements et à la mobilité durable en appui de la collectivité.

Par ailleurs, le Concessionnaire devra contracter l'ensemble des assurances lui permettant de couvrir les risques inhérents à l'activité.

La présente convention est conclue pour une durée de 7 années à compter du 1er septembre 2022.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2021 avec une date de remise des candidatures prévue le 8 avril 2021.

La commission de délégation de service public permanente s'est réunie le 23 avril 2021 et a décidé de retenir la candidature des sociétés suivantes :

- TRANSDEV BEAUVAISIS MOBILITES
- MARFINA SL
- GROUPEMENT LACROIX PARTICIPATIONS ET SERVICES (mandataire) / SAVAC PARTICIPATIONS

La commission a également décidé de ne pas retenir la candidature du groupement INTEGRATED_SOLUTIONS (mandataire) /INTELLIGENT MOBILITY TECHNOLOGIES HOLDING / MYVEE.

Le dossier de consultation a été transmis aux trois sociétés le 3 septembre 2021.

A la date limite de remise des offres, fixée initialement au 10 novembre 2021 puis reportée au 31 décembre 2021, seule la société TRANSDEV BEAUVAISIS MOBILITES a remis une offre.
En effet, la société MARFINA SL et le GROUPEMENT LACROIX PARTICIPATIONS ET SERVICES (mandataire) / SAVAC PARTICIPATIONS ont informé la collectivité par courrier en date du 22 novembre 2021 pour la première et du 6 décembre 2021 pour le second de leur décision de ne pas remettre d'offre.

La commission de délégation de service public permanente, réunie le 3 février 2022, a émis un avis favorable à admettre la société TRANSDEV BEAUVAISIS MOBILITES à la phase de négociations.

La phase de négociation s'est déroulée en 3 tours : une première séance le 22 février 2022, une deuxième le 8 avril 2022 et enfin une dernière séance le 13 juin 2022.

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, au terme de la procédure de concession de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé. Le rapport de la présidente est ainsi transmis et rend compte des principaux éléments de la consultation et expose les motifs du choix du prestataire retenu et l'économie générale du contrat. Ces éléments sont détaillés dans le rapport fourni en annexe.

La société TRANSDEV BEAUVAISIS MOBILITES présente la proposition la plus avantageuse et répond au mieux aux besoins de la collectivité.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le choix de la société TRANSDEV BEAUVAISIS MOBILITES comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains, interurbains et scolaires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour une durée de 7 ans avec une prise d'effet de l'exploitation au 1er septembre 2022 ;

- d'approuver le projet de contrat de concession de service public et ses annexes ;

- d'autoriser madame la présidente à signer le contrat de concession de service public avec la société TRANSDEV BEAUVAISIS MOBILITES et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.
Madame Caroline CAYEUX ne prend pas part au vote
Votes pour : 79
Votes contre : 4
Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président

Gérard HEDIN

008 - TRANSPORTS URBAINS, INTERURBAINS ET SCOLAIRES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS, INTERURBAINS ET SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

M. Jacques DORIDAM : Je vais essayer de ne pas être trop long. Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais vous faire grâce de la lecture complète du dossier, vous l'avez lu sans doute dans le dossier préparatoire, il y a 211 pages. Et d'autant plus que l'essentiel des dispositions a déjà fait l'objet de présentations avec la quasi-totalité d'entre vous, que ce soit en entretien ou en commission. Et je voudrais remercier d'ailleurs le travail très actif de la Commission Plénière de lundi soir qui nous a permis d'avoir des échanges constructifs, concrets et de répondre de manière détaillée à vos questions.

Si j'ai présidé les négociations avec le futur délégataire avec lequel on vous propose ce soir de signer la concession, je voudrais surtout dire que c'est à mettre au crédit d'une équipe. Je crois, et je le prouve en travaillant avec les services, je crois en l'intelligence et à l'efficacité collective. Et vraiment, ce n'est pas ce que l'on fait habituellement, mais je tiens à remercier publiquement ici-même Benjamin MEUNIER, Directeur Général des Services, Frédérique CHARLEY, Directeur des Services Techniques, à qui est rattaché le service mobilités, Pierre TACHON qui le dirige, Maxime PHILIPPE qui l'assiste pour suivre nos réseaux, Anne-Sophie FARDEL, notre Directrice Financière, Hélène CLOUX qui veillait à la régularité de la procédure, et puis mon collègue grand argentier Lionel CHISS. Simplement pour vous dire qu'ils ont été à tout moment, présents physiquement à mes côtés, à chaque séance de travail et de négociation. Et c'est la première fois dans cette Agglomération que j'ai pu constater une véritable mobilisation de ce type avec toutes les compétences réunies autour de notre A.M.O. parce qu'évidemment, Olivier DARMON, dont vous avez pu faire la connaissance au travers d'un certain nombre de visioconférences ou de réunions, est aussi quelqu'un de qualité avec qui on aime travailler. D'ailleurs, je peux vous dire une chose, ce n'est pas un secret de Polichinelle, mais le groupe Transdev, avec qui on vous propose de signer, n'a pas apprécié que nous prenions cet A.M.O. parce qu'effectivement ils ont l'habitude de le retrouver dans des négociations serrées et difficiles pour eux.

Je vais rappeler juste les grandes lignes de ce qui va changer ou ne pas changer. En fait, on a 3 réseaux de transports en commun. C'est en premier lieu un réseau scolaire, celui que nous avons repris de la Région, et j'y ajoute les transports des R.P.I. que nous assumons. Pour eux, rien ne change. Mais vraiment rien ne change. En second lieu, c'est le réseau urbain tel qu'il fonctionne actuellement sur Beauvais. Pas de grands changements, quelques ajustements d'horaires aux heures creuses sur certaines lignes. Chrono 1, Chrono 2 maintenues à l'identique. Navettes pénitentiaires à l'identique. Les lignes T, qui sont les lignes du samedi qui ne desservaient qu'une petite partie du territoire, et le service du transport à la demande, qui était dans les mêmes conditions, sont remplacés par les transports à la demande, ce que j'appelle Zono, puisqu'il y en aura sur 4 territoires. Les navettes de l'hôtel aéroport sont maintenues à l'identique. Et la navette du Plouy-Saint-Lucien sera intégrée à la nouvelle ligne interurbaine qui vient de Crèvecœur. En ce qui concerne l'organisation du réseau interurbain, nous allons mettre en place effectivement des services qui n'existaient pas jusqu'à présent pour les habitants de chacune des communes de notre Agglomération. Ils seront en place le 1er septembre, et c'est le fruit d'une concertation jamais encore organisée à cette échelle dans notre Agglo, avant certes celle que mène désormais aussi Gérard HEDIN pour le P.L.U.i.H Je ne citerai qu'un exemple. À trois reprises, dont la première qui a été lancée par notre Présidente, nous avons organisé des Plénières, présentielles et visio, avec tous les maires de notre territoire. Notre service a bâti à leur demande un questionnaire pour qu'ils le diffusent à leurs habitants. Et ça a été très utile pour bâtir un petit peu ce que je vais vous proposer. Nous avons 3 secteurs.

M. Jacques DORIDAM (suite) : Un secteur Sud-Ouest où il y aura une ligne structurante qui va remplacer la ligne 13 actuelle avec, entre Auneuil et Beauvais, un passage par un certain nombre de communes, que je ne vais pas vous détailler mais qui sera effectivement sur les... vous avez pu voir les documents et le tracé des lignes. On a le même principe sur le secteur Nord en venant de Crèvecœur-le-Grand. Et on a le même principe de l'autre côté, en venant de Bailleul, Bresles, vers Beauvais. Vous ne trouverez pas Hermes sur cette ligne, c'est un accord du maire de Hermes qui a jugé inutile d'avoir un surcoût puisque ses habitants sont plus tournés par la pratique du train, sur lequel nous allons essayer avec la Région, à partir de l'an prochain, de pouvoir négocier aussi un tarif qui sera le même que celui sur nos réseaux. Tous ces secteurs seront complétés, ces lignes seront complétées par 4 transports à la demande Zono. Un au Nord, centré vers Crèvecœur ; un au milieu centré vers Beauvais ; un à l'Est centré vers Bresles ; et un au Sud centré vers Auneuil. C'est à la demande des maires, je tiens à le préciser, que ces 3 lignes structurantes passent au cœur des villages. On était, nous, partis sur des lignes plus directes. C'est également à leur demande que ces transports à la demande sont centrés sur 4 pôles, Auneuil, Bresles, Crèvecœur et Beauvais, que ce soit pour rejoindre leurs équipements structurants ou en correspondance avec les nouvelles lignes.

En ce qui concerne les tarifs, le voyage un euro la journée reste maintenu. Il va s'appliquer aussi aux transports à la demande, ce qui sera effectivement un gain. La future grille tarifaire, je vous l'avais dit, et nous l'avons définie comme telle aussi avec les élus, nous allons créer une tarification solidaire, c'est-à-dire que certains abonnements seront facturés en fonction des revenus des familles. Le mettre en place au 1er septembre, c'est peut-être une gageure impossible à tenir. Donc les tarifs actuels seront maintenus pendant encore un an, et cette nouvelle grille tarifaire n'entrera en service qu'en septembre 2023.

Les grandes nouveautés du contrat, effectivement nous avons tenu compte d'un certain nombre de remarques de la Chambre Régionale des Comptes, en faisant peser plus de risques financiers sur le délégataire. Nous avons aussi complété ce contrat avec un certain nombre de dispositions, de façon à ce que nous ayons un retour beaucoup plus important sur le fonctionnement du réseau, sur les missions de conseil, dont on n'a pas toujours été assistés, par exemple pour restructurer un certain nombre de courses où il n'y a personne et de soulager des courses trop chargées. C'est inscrit dans le contrat, vous avez sans doute vu un certain nombre de mouvements financiers. On impose aussi un suivi mensuel. Aujourd'hui, on a de simples tableaux, on exigera un certain nombre d'analyses. Et nous aurons un certain nombre, là encore, de chiffres que nous n'avions pas jusqu'à présent.

En ce qui concerne le coût de cette nouvelle concession. Le coût de cette nouvelle concession, je ne vais pas rentrer dans les détails, vous avez pu le voir. En fait, après négociation, nous arrivons à 8 160 000 € par an. Dedans, il y a l'intégralité des services, c'est-à-dire que nous avons notamment les lignes scolaires qui sont compensées à l'euro près par la Région. C'est-à-dire que si on fait l'analyse financière, ça va coûter moins cher avec les nouveaux services, en ce qui concerne la contribution forfaitaire, que la précédente délégation. Au départ, Transdev nous présentait une facture d'environ 9 millions d'euros. On a eu des négociations serrées, on a eu aussi le quitus de la Présidente pour aller loin et tenir bon sur un certain nombre de choses. Et nous avons finalement réussi à descendre d'environ 700 000 €, la facture initiale au départ. Juste un chiffre, on a tenu bon notamment sur ce qu'on appelle les frais de siège et d'assistant technique, qui soi-disant sont incompressibles. On nous présentait une facture de 542 000 € par an, on l'a fait descendre à 324 000 €, c'est-à-dire qu'on l'a baissée de plus de 40 %, avec une exigence qui ne figurait pas et qui est sans doute dans un contrat qui va servir aussi de jurisprudence pour d'autres réseaux, sur lequel ils devront chaque année justifier ces frais sinon, effectivement, il y aura des réimputassions qui vont faire mal.

M. Jacques DORIDAM (suite) : J'ai un grand regret, c'est qu'effectivement je vous parle de Transdev, c'est que nous avions 3 candidats au départ qui ont retiré des dossiers, seul Transdev est allé jusqu'au bout en faisant une proposition. On s'est posé la question, bien évidemment, c'est pour ça que je ferai quelques remarques en plus sur la façon dont on l'a fait, on a fait validé par la Commission D.S.P. la poursuite des négociations. Et si nous n'avions pas obtenu satisfaction, j'avoue que nous n'aurions pas eu les moyens de revenir en régie. On avait fait avec notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage le coût que ça pouvait représenter rien qu'en mettant fin, puisque de fait, on aurait eu fin de la mutualisation des quarts de la Région, il aurait fallu qu'on achète plusieurs dizaines d'autocars, il aurait fallu qu'en plus de la reprise du personnel actuel, on embauche plus d'une trentaine de conducteurs. On n'en avait pas les moyens.
Je voudrais en terminer, Madame la Présidente, effectivement avec 5 points de commentaires. Le premier, ça concerne la nature même de ce contrat. On a respecté la décision de cette Assemblée du 19 février 2021. On avait débattu de l'opportunité ou pas d'une concession de service public, ça a été voté. Ce contrat est un point conforme à ce qui était tranché par notre Assemblée. Le deuxième, suite logique du premier, vous le savez, on avait fait des mobilités une grande priorité de notre mandat. Je me demande comment on aurait pu expliquer que nous ne serions pas au rendez-vous avant des lustres de vos attentes, mes chers collègues, mais aussi des habitants de notre territoire, pour les nouveaux services que nous créons dès la rentrée, mais notamment aussi les services scolaires que nous n'aurions pas pu assurer par nos propres moyens en reprenant une gestion directe. Elles sont assurées par une entité de notre futur délégataire, nous n'avions ni la compétence technique, ni les moyens financiers, pour nous permettre de créer une organisation. Ça nous aurait pris, notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage nous l'a dit, environ 2 ans au moins. Le troisième point, c'est la possibilité de faire évoluer ce contrat. Certes, il y a des rigidités qui nous ont été imposées, notamment par la Chambre Régionale des Comptes. Mais rien n'est gravé dans le marbre pour les 7 ans de la durée de la concession. Il y a tout un panel de closes de revoyure qui nous permettront de procéder à des réajustements, et notamment sur les nouveaux services qui sont créés. Je vous ai toujours dit ici que nous allons expérimenter des choses que nous mettons en place. Il y a quand même une part d'inconnu. Ça aurait été complètement stupide de graver les choses dans le marbre d'une façon définitive pour 7 ans. Ça l'a été lors d'une délégation précédente, qui n'est pas celle qui se termine, sur le T.A.D. où on a vu par finir à circuler des minibus à vide, mais qu'il fallait aller jusqu'au bout du contrat. De la même façon, c'est sûr qu'il va falloir de toute façon qu'on revoie les choses, comme on l'a fait pour la crise Covid où on a une négociation gagnant-gagnant, puisque ça nous a permis même de retrouver de l'argent par rapport à la contribution forfaitaire généralisée. Je pense au coût des carburants et des énergies qui nous amènera sans doute à rediscuter un certain nombre de points. Rien qu'un aspect, on a une station G.N.V. qui nous appartient. Depuis 2009, le prix du G.N.V. est fixe. En 2026, le contrat se termine et il va falloir bien revoir l'indexation, effectivement, de ce gaz. Donc on aura l'occasion de pouvoir rediscuter aussi avec le délégataire. Quatrième point, c'est d'un point de vue environnemental. On avait souhaité au départ avoir, dans ce nouveau réseau, y compris les scolaires qu'on reprenait, que des véhicules propres. Pour nos bus urbains, il n'y a pas de problème, on a sorti les diesels avant l'heure. Notre choix G.N.V. électricité nous permet maintenant d'éliminer les hybrides et puis d'avoir des bus beaucoup plus propres. Pour les midcars, qui sont des bus 22 places, qui vont mettre en route les 3 nouvelles lignes que l'on crée sur l'Agglomération, ils ne rouleront au G.N.V. qu'à partir de 2024. Là encore, il aurait fallu les acheter dès maintenant et, financièrement, c'était quand même une dépense très importante. Pour les bus scolaires, on avait rêvé aussi qu'on ait que des bus propres. Là encore, c'était 60 bus qu'il aurait fallu acheter. C'était vraiment ça, la note, elle était là, puisqu'on ne mutualisait plus rien avec la Région.

M. Jacques DORIDAM (suite) : Quelque chose qui nous est favorable quand même, c'est que la Région, depuis 2 ans, a exigé que tous les matériels renouvelés soient à zéro émission, donc ce sont des G.N.V., et il y en a déjà une dizaine qui sont apparus sur nos lignes, ça va arriver. On s'intéresse, et je pense notamment à une question qui m'était posée en Commission Plénière, à l'hydrogène. L'hydrogène, force est de constater que c'est très largement encore hors de nos portées financières et puis que sa production est encore loin d'être vertueuse par ailleurs. Mais on ne perd pas de vue qu'à terme, effectivement, il faudra peut-être aussi que ce soit à l'hydrogène. Et puis cinquième point pour en terminer, je dirais que ce contrat n'est pas une fin en soi de nos politiques de mobilité. C'est un des volets, certes, importants, le plus important, mais de moins en moins exclusif. Preuve en est, la solution de covoiturage domicile/travail Klaxit, dont le succès n'est pas à démontrer. Les chiffres d'il y a 3 jours, 5 600 inscrits. On s'était dit que si d'ici 3 ans on avait 5 000 inscrits, c'est bon. La crise des carburants nous a aidé à avancer là-dessus. 3 550 covoitureurs actifs. 2 millions de kilomètres déjà parcourus. 77 000 trajets effectués que nous rémunérons. Et d'ici le 31 décembre, je vous rappelle qu'on a décidé de budgéter 300 000 € pour faire face et rétribuer les covoitureurs. Côté mobilité douce, on devrait pouvoir vous proposer d'adopter un schéma directeur cyclable en 2023 et nous travaillons déjà très concrètement à compléter sur notre territoire la Trans'Oise, notamment dans sa traversée de Beauvais. Notre offre de mobilité, c'est aussi le déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques sur la ville de Beauvais, certes, ainsi que le renouvellement de la D.S.P. stationnement prévu au premier trimestre de l'année prochaine. Dès que techniquement le nouveau système de billettique du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, le fameux S.I.S.M.O. 2, sera en place, nous négocierons avec la Région afin d'appliquer la grille tarifaire de nos transports urbains, interurbains, au T.E.R. entre Hermes et Beauvais, Milly-sur-Thérain et Beauvais, évidemment, les gares intermédiaires qui sont desservies. Et puis, on n'oublie pas non plus le volet mobilité du P.L.U.i.H. dans sa version M, qui nous amènera sans doute à faire aussi un certain nombre de propositions. Nous l'avons dit depuis le début de notre mandat, les mobilités sont des enjeux cruciaux pour notre territoire, et j'attire votre attention sur le fait qu'il faut être bien conscient aussi que nous devrons sans doute, à un moment donné, leur consacrer des moyens supplémentaires. Raison de plus ce soir pour vous proposer d'autoriser notre Présidente à signer ce projet de C.S.P. qui nous apparaît raisonnablement maîtrisé, même si les questions de s'engager quand même pour quelques 57 millions d'euros sur les 7 années à venir.

M. Grégory NARZIS : Merci Madame la Présidente. En préambule de mon intervention, je voudrais remercier Monsieur DORIDAM pour la qualité des échanges que nous avons eus en Commission D.S.P., même encore lundi midi. Il sait que nous sommes en désaccord, mais on a pu dialoguer très franchement et en toute transparence, donc il faut savoir le souligner.
Mes chers collègues, cette délibération, c'est l'aboutissement d'un long processus, comme vous le savez, de débats et d'échanges que nous avons commencés le 19 février 2021, date à laquelle notre Assemblée a décidé majoritairement de choisir la concession de service public, un mode de gestion des transports urbains, interurbains et scolaires. À l'époque, nous avions défendu avec mes collègues une gestion directe des transports, sous forme soit de régie publique, soit de société publique locale. Cette solution est toujours, à nos yeux, la plus pertinente pour notre Agglomération. Elle est gage de souplesse, de réactivité, et on peut en débattre, mais aussi de maîtrise des coûts. Le bilan de la D.S.P. sortante, conclu avec Transdev, ne nous a pas convaincus. Son bilan s'avère pour nous mitiger. Cette D.S.P. a d'abord engendré la suppression, il faut s'en souvenir, de près de la moitié des lignes urbaines et d'une cinquantaine d'arrêts de bus en 2016. Une situation qui a provoqué la colère des usagers du réseau, mais aussi de nombreux acteurs économiques, comme les commerçants du centre-ville de Beauvais.

M. Grégory NARZIS (suite) : Face à cette contestation, l'Agglomération décida d'opérer en partie un retour en arrière qui se solda en 2017 par le vote d'un avenant très coûteux au contrat de D.S.P. d'un montant de 400 000 €. Ensuite, la période du contrat a été jalonnée de conflits sociaux importants chez le délégataire, pratiquement une grève par an, excepté pendant la période liée à la pandémie Covid-19 en 2020 et 2021. Le dernier mouvement social a eu lieu en avril dernier, toujours dans la phase des négociations. Ces grèves régulières traduisent la difficulté du dialogue social au sein de cette entreprise. Dégradations des conditions de travail ou encore suppression de primes ont conduit plusieurs fois l'arrêt du réseau pendant plusieurs jours, avec pour conséquences des usagers désemparés. Enfin, il faut rappeler que Transdev a été retenu pour le contrat 2016-2022 sans avoir eu à affronter d'autres offres concurrentes, puisque toutes les sociétés qui avaient candidaté se sont soudainement retirées, laissant le champ libre à Transdev, qui était déjà le délégataire précédent. Vous allez peut-être me dire, chers collègues, que c'est un hasard et qu'il n'y a pas de coïncidence. La nouvelle concession qui nous est présentée ce soir devait permettre, je cite Monsieur DORIDAM, le 19 février 2021, « une meilleure concurrence entre les candidats », en rappelant « il sera toujours possible de déclarer le marché infructueux si

ce. Au final, que s'est-il passé
engage notre Agglomération
retenues par la Commission
pôt des offres, laissant une
onc retrouvée à engager des
orce, et nous a soumis une
lifié, je cite, « d'inacceptable
e je sais ardues, à l'équipe de
es. Transdev l'a bien compris,
s termes de cette nouvelle
que financier, que Monsieur
éré quand on étudie dans le
euve un des critères définis
onditionnent la contribution
tion au délégataire. C'est
isques financiers. En 2028, à
e autour de 3,7 millions de
n 2017. À peine 10 % de plus
ussi qui reflète en réalité le
eloppement des transports
au n'aura pas augmenté de
que est une préoccupation
et techniques pour répondre
notamment la question des
s interurbains seront encore
les plus en retard en France.
monopole d'une entreprise
de notre Agglomération en
ession. Merci.

nous n'avons pas de concurrence ». Si nous n'avons pas de concurrer
pour l'attribution de la nouvelle concession de service public, qui
jusqu'en 2029 ? La même chose qu'il y a 6 ans. Sur les 3 entreprise
de D.S.P., deux se sont désistées quelques semaines avant le d
nouvelle fois le champ libre à Transdev. Notre Agglomération s'est
négociations avec un candidat qui s'est retrouvé en position de
première offre en février dernier que la Commission de D.S.P. a qu
d'un point de vue financier ». Il aura fallu 4 mois de négociations, qu
négociation pour amener Transdev à des prétentions plus raisonnab
elle est en situation de monopole sur notre Agglomération. Et l
concession sont en réalité assez confortables pour elle. Et le ris
DORIDAM vous a présenté à l'instant, est aussi en réalité très moc
détail l'équilibre financier de cette concession. J'en veux pour pr
comme important dans le contrat, le nombre de validations qui
financière variable que verse notre Communauté d'Agglomér
notamment sur ce point que le délégataire est censé prendre des
quelques mois de la fin de la concession, Transdev devra atteind
validations sur le réseau urbain, c'est-à-dire à peine 10 % de plus qu'
qu'en 2017. Un objectif qui n'a rien d'inatteignable, un objectif a
manque d'ambition de notre Agglomération en matière de dé
collectifs. En effet, à l'horizon 2029, la fréquentation de notre rés
façon déterminante. Dans une période où le changement climat
majeure, notre Agglomération ne se donne pas les moyens financiers
aux enjeux. Pire, nous n'anticipons pas les réglementations à venir
moteurs thermiques. En 2029, la très grande majorité de nos autoca
au diesel, ce qui risque de nous positionner parmi les agglomérations
Considérant que nous ne voulons pas légitimer une fois de plus le
privée sur un service public, et constatant le manque d'ambition
matière de transports collectifs, nous ne voterons pas pour cette con

Mme Marianne SECK : Je vous remercie. Madame la Présidente, chers collègues, j'avais évoqué ce sujet en Agglo, mais j'aimerais avoir des réponses précises par rapport à mes questions. D'ailleurs, j'avais demandé s'il était possible de recevoir le PowerPoint qu'on nous avait présenté en Commission pour qu'on puisse le regarder plus précisément. Je ne l'ai pas encore reçu, du coup je le redemande ce soir. Pour vous poser ma question, je vais vous raconter cette histoire d'un lycéen de notre Agglomération qui a pris sa carte à Oise Mobilité, donc habitant de notre Agglomération comme je l'ai précisé. Mais l'arrêt le plus proche de chez lui se situe dans un village accolé qui, lui, n'est pas dans notre Agglomération. Quand il monte dans le bus le matin, sa carte elle bipe en rouge. Par contre, lorsqu'il rentre le soir, lorsqu'il part de Beauvais, de son lycée, et qu'il rentre chez lui, il descend au même arrêt qui n'est pas en Agglomération et il bipe en vert. En fait, en soit, il devrait prendre deux abonnements aujourd'hui. Alors certes, c'est gratuit, ce n'est pas la question, mais je viens sur le sujet de la simplification administrative. Si on veut amener de plus en plus de monde à prendre les transports en commun notamment, il faut vraiment prendre le sujet de la simplification administrative parmi tant d'autres. Moi-même je me suis rendue à Oise Mobilité afin de demander une carte pour me déplacer partout dans l'Agglomération, partout dans le Département, partout dans la Région, puisque les trajets sont à 1 € partout. On m'a posé la question « où souhaitez-vous vous rendre ? ». Partout en fait. Partout, peu importe mon point de départ et peu importe mon point d'arrivée. Mais non, en fait, ça ne suffit pas. Il faut savoir d'où je pars, où j'arrive, quel abonnement je dois prendre, si je vais à Compiègne, si je vais à Lille, à Amiens, si je pars de Montdidier, enfin peu importe, il faut à chaque fois prendre un abonnement peu importe le trajet qu'on veut faire alors que le tarif est le même. Alors on va me dire « oui mais il faut bien répercuter le coût du transport soit à la Région soit à l'Agglo, etc. », mais il me semble qu'aujourd'hui on a des systèmes informatiques intelligents qui peuvent eux-mêmes faire le tri. Sauf qu'aujourd'hui, on demande à nos chauffeurs de bus le matin de savoir est-ce qu'ils sont sur un trajet Région et est-ce qu'ils sont sur un trajet Agglo. Donc c'est eux-mêmes qui doivent faire les manipulations pour savoir qui va être facturé de quoi. Alors que, comme je le dis, la machine enregistre tous les passages, on le sait bien parce que ça a été rappelé, on va d'ailleurs évaluer le nombre de passages pour voir si on augmente bien le nombre de passages sur un temps donné. Et donc on pourrait tout à fait imaginer un logiciel qui fait lui-même le tri, et le chauffeur de bus n'a pas à s'inquiéter de ces manipulations-là. J'ai bien vu dans le dossier que le logiciel S.I.S.M.O. 2 va arriver, va arriver en septembre 2023. Mais si j'ai bien compris, on va changer les machines à septembre 2022, donc les chauffeurs vont devoir réapprendre à septembre 2022 à utiliser des nouvelles machines, et à septembre 2023, ils vont devoir réapprendre à utiliser un nouveau logiciel. Donc c'est vrai que ce n'est pas très clair, et d'ailleurs les organisations syndicales attendent des réponses de la part de leur entreprise Transdev sur ce sujet-là, et nous aussi nous aimerions y voir clair. Comme je l'ai dit, il faut prendre aussi cette question du transport, si on veut véritablement la développer par le biais de la simplification administrative pour que, quand on vient demander une carte pour aller peu importe où dans les Hauts-de-France, dans l'Oise, dans l'Agglo, qu'on ait une carte de transport. Et par la même occasion, j'avais une amie avec moi qui a demandé le tarif réduit. Et le tarif réduit, il faut aller à la gare pour demander un tarif réduit pour prendre le bus, même si on ne prend pas le train. Donc ça, c'est pareil, c'est un petit peu compliqué. Parallèlement, nous nous sommes aussi interrogés sur le fait que rapidement, plusieurs proposants se soient retirés de l'appel d'offres, pour laisser uniquement le choix de Transdev.

Mme Marianne SECK (suite) Et pour finir, nous voudrions redemander des abris bus dans toutes les communes et un affichage des horaires au niveau de l'arrêt du centre pénitentiaire demandé à plusieurs reprises par ma collègue Leila DAGDAD et qui évitera un jour, nous l'espérons, un drame. Parce que pour le moment, certaines familles et certains agents viennent à pied par méconnaissance des horaires et même d'un arrêt de bus au centre pénitentiaire. Je vous remercie.

M. Jacques DORIDAM : Madame SECK, je ne vais pas répondre à toutes vos questions, j'ai fourni déjà un certain nombre de réponses en Commission. Je vais simplement vous dire, en ce qui concerne la compatibilité des cartes, vous savez que la billettique est assurée par le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise. C'est lui qui finance, c'est lui qui nous aide là-dessus en la matière et c'est lui qui va changer le système S.I.S.M.O. 2. Pierre TACHON notamment a été associé à la définition du S.I.S.M.O. 2. Il y a un certain nombre de choses où ils ne pouvaient pas, à un moment donné, par exemple vendre le ticket à l'unité. Là effectivement, il faut avoir deux abonnements parce que suivant l'inversion des courses entre la Région... C'est compliqué, c'est compliqué pour l'usager mais c'est sans solution pour nous pour le moment puisqu'on dépend du système de billettique du Département, puisque le Syndicat Mixte, dont on est adhérents, c'est le Département qui finance, et qui nous aide d'ailleurs aussi sur l'achat des bus. On n'a pas de solution pour le moment. Et effectivement, c'est contraignant pour les personnels des différentes sociétés. Mais ça, le S.I.S.M.O. 2, ça sera terminé. Ça rentrera dans l'ordre. Pour le reste, je vous avais apporté un certain nombre de réponses.
Les abris de bus dans toutes les communes, ce n'est pas possible pour le moment. L'affichage des horaires, bien évidemment. Et le système de transport à la demande sera basé, en ce qui concerne les points de ramassage, sauf les personnes handicapées puisque c'est à domicile, sur les points d'arrêt des bus scolaires existants dans les communes. Donc il y en a un certain nombre qui sont équipés. Maintenant, l'équipement des abris de bus, par exemple sur la ville de Beauvais, ça ne concerne pas l'Agglo, c'est un contrat particulier avec la société Védiaud. On a notre mot à dire, bien évidemment, et puis quand on demande un certain nombre de choses, ça peut être fait, mais ce n'est pas sur notre budget. Ce que l'on va faire aussi, on va travailler, quand je parlais des budgets à voir dans l'avenir, sur la rénovation des poteaux d'arrêt, on souhaiterait que sur l'Agglomération il y ait, comme en ville, un certain nombre de poteaux sur lesquels on peut afficher des choses, et que ce soit les mêmes types de logotage qui soit un peu partout sur notre Agglomération. Quant au centre pénitentiaire, c'est dans tuyaux, c'est quelque chose... On va voir d'abord si on est chez nous, parce qu'il faut aussi qu'on soit assurés d'être chez nous, sinon il faut préparer une convention pour pouvoir mettre quelque chose, mais ça sera fait, il n'y a pas de souci.

M. Philippe ENJOLRAS : Juste une petite question à Jacques DORIDAM. J'ai vu, en lisant les différences entre l'offre qui avait été déposée et puis la réalité du projet de marché au bout de la cinquième, je crois, réunion de négociation, qu'il y avait un certain nombre de postes qui avaient changés de manière très significative, alors même que certains parmi les autres avaient dit « nous, on n'aura pas le temps. » Eux, ils ont eu le temps, manifestement, sauf qu'il y a certains postes, et notamment les coûts au kilomètre, qui ont des baisses entre 36 % et 40 %. Au kilomètre. Et à l'inverse, la négociation qui a été menée sur d'autres postes fait qu'il y a eu des augmentations qui sont relativement... Ah si, si. Peu importe, de toute façon ce n'est pas polémique ce que je dis. Je me dis, c'est quoi la réalité, surtout s'agissant d'une société comme Transdev qui connaît bien ce dont on parle puisque c'était eux qui étaient là auparavant, donc je me dis comment on peut avoir entre 36... Je suis toujours très sceptique quand je vois ça.

M. Jacques DORIDAM : Sur les points qui sont soulevés, il y a une augmentation, oui, par exemple du coût de conduite alors qu'on diminue le nombre de kilomètres. Mais ça, c'est un effet mécanique du fait que, justement pour simplifier la cohérence des lignes que l'on gère pour la Région ou que la Région gère avant l'arrivée sur notre territoire, on a repris sur notre compte à nous des coûts de conduite qui sont sortis de la Région et qui nous sont imputés, mais qui nous seront compensés financièrement par ce que nous versera la Région. Donc c'est vrai qu'il y a un plus sur les coûts de conduite, mais ça c'est parce qu'on a réimputé volontairement sur cette délégation des choses que la Région prenait en charge avant pour une simplification pour tout le monde. Le reste, on a gratté sur tous les points, sur le coût de roulage. On a aussi, par exemple, gagné sur ce qu'on appelle les hauts-le-pied. Il faut se figurer que le délégataire a tenté, je ne sais pas s'il a tenté de nous faire croire ou si c'est une erreur, on peut toujours dire que c'est une erreur technique, mais il nous facturait le retour des cars au dépôt. Tous les cars scolaires rentraient au dépôt. Je suis désolé, mais dans vos communes respectives, vous avez des conducteurs qui rentrent chez eux et qui dorment avec les cars devant chez eux parce qu'en repartant à 5h du matin. Donc tout ça, effectivement, ça fait baisser les coûts de manière assez considérable. Donc il y a un certain nombre de choses où là, avoir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage comme on a eu, ça on ne l'aurait pas vu nous. Mais à un moment donné, quand on parle des hauts-le-pied qui font des kilomètres à vide, voilà, notre A.M.O. a dit « tiens, je suis bonheur » qu'effectivement on fait rentrer tous les cars au dépôt. ». Il a fait un ratio, effectivement, ils ont dit « non, on s'est trompés, non, ce n'est pas comme ça. » On leur a dit « écoutez, nous, on peut prendre un appareil photo et demain on va vous prouver les cars de quai à barreaux qui sont actuellement au délégataire, qui est la société Transdev, dorment bien à Plouy-Saint-Lucien, à tel endroit, on les voit. » Quelque chose aussi qu'on a obtenu, et là, ils ne voulaient pas siéger, mais là je pense que le fait que j'ai croisé à l'aéroport un jour le patron du groupe Transdev, avant même qu'on entre en négociation, pour lui dire que ce qu'on a dit en Commission D.S.P., la négociation était inacceptable et qu'ils nous prenaient pour des billes, même s'ils étaient tout seuls. Je pense que la diminution des frais de siège et l'assistant technique de 217 000 €, ils nous ont cité des ratios en disant « on ne peut pas le faire, dans toutes les concessions, regardez les modèles. » Nous, on ne peut pas savoir. De toute façon, vous n'êtes sûrement pas perdant quelque part. Nous, là-dessus, on veut qu'il y ait un certain nombre de… Voilà ce qui explique qu'il y ait un certain nombre de fluctuations. Au total, on arrive à une baisse de 700 000 €. Je voudrais juste dire un truc aussi. J'ai eu longuement au téléphone, avant même le dépôt des candidatures, la R.A.T.P. Dev. Ils sont venus, on les a rencontrés très longtemps, et ils ont fini par renoncer à candidater alors qu'ils avaient une idée très intéressante qui était de mutualiser aussi les moyens avec Creil, puisqu'ils avaient obtenu la délégation sur l'A.C.S.O. Or, la mise en route de leur nouveau service sur l'A.C.S.O. est une véritable catastrophe. Et ils ont donc totalement changé leur fusil d'épaule. Et puis la crise Covid a fait que, au-delà de cet échec, ils avaient aussi des contrats qui ont été différés, à défendre sur l'Île-de-France, et donc, ne sont pas venus. Mais ça, je le regrette profondément parce qu'ils avaient véritablement étudié le dossier, et je pense que la mutualisation des services avec l'A.C.S.O., c'était quelque chose qui nous aurait intéressé et notamment pour l'achat des matériels. Ça n'a pas pu se faire.

M. Thierry AURY : Madame la Présidente, je dois dire qu'on a quand même, quand on lit le dossier que vous présentez, on a un petit peu de mal à comprendre comment on en arrive à finalement accepter cette offre. Parce que dedans, il y a, à plusieurs reprises, on pourrait dire une analyse au vitriol de l'offre Transdev. Je cite des choses qui sont dans le dossier, donc ce n'est pas moi qui les écris. Le coût de l'assistance technique et des frais de siège, on dit que Transdev présentait un coût particulièrement élevé, le Comité de négociation l'a jugé inacceptable.

M. Thierry AURY (suite) : Plusieurs séances de négociations nécessaires pour qu'ils reviennent à des prétentions seulement plus acceptables. Plus acceptables que l'inacceptable. Sur les frais de structure et de frais généraux, l'offre de Transdev démesurée, plusieurs séances de négociation et Transdev consent à revoir le chiffrage de certaines de ses composantes. Analyse de la méthodologie de travail du concessionnaire pour optimiser tous les ans les services des transports, la proposition de Transdev, manque de clarté, difficulté à comprendre, quels sont ses engagements concrets ? La méthodologie engagement en matière d'information des voyageurs, insatisfaisante sur les dispositions prises pour informer les usagers. Sur la situation sur l'engagement en situation perturbée, de lacune, on ne sait pas quelles sont les infos fournies aux usagers, quelle organisation, quels outils pour prévenir les usagers du retour à la normale. Sur la formation continue du personnel, point négatif, est-il indiqué, nombre d'heures de formation minimum octroyées aux conducteurs et agents au contact avec le public et minimaliste et imprécis. Sur l'introduction de véhicules basse émission, proposition de Transdev très insatisfaisante, information incohérente. Sur les 6 lignes virtuelles, proposition insatisfaisante. Sur la ligne desservant le parc Saint-Paul, point négatif, est-il indiqué, sur les correspondances avec le train. Donc on a comme ça toute une série d'appréciations qui quand même, je veux dire, en langage clair ou familier, montrent quand même que le groupe Transdev, au départ, clairement, vient avec l'objectif de nous arnaquer et de tirer le plus d'argent possible de cette concession. Et donc il a fallu des mois, 5 séquences de négociation pour amoindrir un peu ces prétentions sans que ça soit satisfaisant au final. Au passage, ça ne l'est pas plus, Grégory l'a dit, satisfaisant pour les salariés puisqu'effectivement on a un conflit majeur par an maintenant chez Transdev. J'avais montré au passage il y a un an et demi quand on a fait le choix, enfin nous avions proposé comme Grégory NARZIS l'a rappelé, un retour, une reprise publique directe. J'avais montré à l'époque que sur la délégation écoulée, on pouvait estimer environ à 4 millions ce qui était remonté aux actionnaires sur 6 ans. Là, cette fois-ci, en récompense de tout ça, on allonge encore d'une année supplémentaire la concession à Transdev. Et au total, parce que finalement je reprends dans votre réponse, Monsieur DORIDAM, vous indiquez que finalement il n'y aura pas de changements, il n'y a pas de grands changements, on revient finalement à l'existant. On peut craindre, puisqu'on reste à l'existant, sur une enveloppe globale identique, avec un petit plus sur le rural, mais on peut craindre une dégradation nouvelle du service sur la Ville alors même que nous ne sommes pas revenus à la fréquentation qu'il y avait avant le Covid. Il va falloir suivre précisément, effectivement, l'évolution. De la même manière, on peut être très interrogatifs sur les restructurations tarifaires annoncées pour dans un an et l'exigence que Transdev améliore ses recettes commerciales. Au passage, on est un peu à l'opposé de ce qui est envisagé, y compris décidé dans de plus en plus d'agglomérations, qui est au contraire de travailler à la gratuité du transport urbain pour inciter à l'utilisation des transports collectifs plutôt que de l'utilisation de la voiture. Donc on est là vraiment, Grégory l'a dit, mais vraiment je veux insister là-dessus, sur un véritable manque d'ambition sur cette question des transports collectifs, alors qu'il faudrait au contraire développer tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture. Ce n'est pas la séquence de canicule qu'on vit, on voit que là, maintenant, on est dedans. Ces perspectives, ce n'est pas dans 20 ans, dans 30 ans, dans 50 ans. Nous sommes dedans. Dans les réponses collectives publiques à trouver. Et donc on est vraiment complètement en-deçà de ce qu'il faudrait faire alors qu'on attendrait de notre collectivité qu'elle ait une politique volontariste en matière d'alternatives à la voiture. Et donc je veux rappeler, ce qui a été rappelé aussi tout à l'heure, qu'il est possible aujourd'hui, si vous repoussez cette offre qui est très insatisfaisante, et même à mots couverts, Jacques DORIDAM l'a dit, en repoussant cette offre très insatisfaisante, nous pourrions nous engager dans la construction d'une régie publique en la construisant collectivement, qui serait plus performante, beaucoup plus ambitieuse et en capacité d'adaptation au défi que nous devons relever.

Mme Leila DAGDAD : Oui, merci. Ça va être très, très bref. Je voulais juste revenir effectivement sur le centre pénitentiaire parce que depuis 2 ans, je parle du sujet. Je vous donne une information. On peut établir une convention avec le domaine. La convention, ce serait pour que le domaine prenne en charge un abri de bus. Par contre, au niveau de l'affichage des horaires, il faut que ce soit, soit l'Agglo ou la société Transdev, qui puisse afficher les horaires. Moi je sensibilise depuis 2 ans, c'est de voir des familles et des agents partir à pied parce qu'il n'y a pas de trottoir, en quittant le domaine, jusqu'à l'entrée de la Ville, au niveau d'un rond-point, et quand il pleut, quand il neige, vous avez les gens qui sont au milieu de la route et qui lèvent les bras, qui font signent pour que les voitures les voient, pour éviter un accident. Plus on communique une information au niveau des horaires, s'il y a un poteau avec des horaires, les personnes pourront appeler pour prendre le bus. Merci.

M. Mamadou LY : Merci Madame la Présidente. C'est juste par rapport à la voirie, c'est vrai que Madame DAGDAD m'avait sollicité par rapport à la mise en place d'un cheminement piéton. Sauf qu'au-delà du panneau de la ville de Beauvais, la voirie appartient au Département. Donc c'est le Département qu'il faudra solliciter pour avoir cela.

Mme Leila DAGDAD : J'ai bien compris l'information

M. Jacques DORIDAM : Pour les horaires au centre pénitentiaire, nos services y sont allés ce matin pour voir comment on pouvait faire.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Oui, il s'agit de réitérer ma demande faite en Commission, c'est-à-dire que le bus c'est bien, mais il faut connaître l'utilisation, il faut connaître les lignes. Et je sais que dans cette délégation, la communication est comprise dedans. Malgré tout, je pense que l'Agglo a son rôle à jouer dans l'information, dans la communication, dans des campagnes pour inciter les gens à utiliser le bus. Donc je réitère ma demande à ce que l'Agglo soit bien partenaire dans la communication de cette mobilité.

M. Jacques DORIDAM : Je réitère la réponse que j'ai faite en Commission, évidemment, le souci que l'on a prioritaire et notamment, là par exemple, par rapport aux usagers de la ligne 13 qui va être supprimée et remplacée par une ligne qui sera, un petit peu, différenciée, de voir comment nous aussi on peut guider. Et on a l'intention aussi, à la demande d'ailleurs d'un certain nombre de nos collègues, de fournir aux communes qui le souhaitent, je n'appelle pas ça un kit, mais en tout cas une information personnalisée pour qu'ils expliquent à leurs habitants de quels services ils peuvent bénéficier sur leur territoire, notamment les transports à la demande réorientés vers un certain nombre de secteurs. Tout ça, ça va être fait avec nous et pas seulement par le délégataire.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Il me semble important de reparler et de remotiver au fait qu'on télécharge Oise Mobilité, qui est quand même un outil d'information sur les heures, sur les possibilités sur le transport. Je pense qu'il est utile de refaire une communication sur cet outil très intéressant.

M. Thierry AURY : Madame la Présidente, c'est une question toute simple, est-ce que vous allez prendre part au vote ? En fait, nous nous interrogions sur le fait que vous étiez membre du Comité exécutif de la fondation Transdev qui est présidée par le P.D.G. de Transdev, et nous nous inquiétions de savoir si ça n'était pas susceptible de relever d'un conflit d'intérêt.

Mme Caroline CAYEUX : En fait, j'ai été, j'ai été et je ne suis plus, c'était membre de la fondation Transdev, ça n'avait rien à voir avec l'entreprise. En fait, c'était une fondation pour aider un certain nombre de jeunes dans des dossiers qu'ils déposaient pour des formations. Et nous en avons eu un...

M. Jacques DORIDAM : On a eu un dossier beauvaisien...

Mme Caroline CAYEUX : Mais je n'ai aucun souci avec ça, je peux très bien m'abstenir de voter, il n'y a pas de problème. On passe au vote néanmoins, puisque nous sommes 88.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? 4. Des abstentions ? 4. 80 votants approuvent le dossier. C'est **adopté à majorité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0168

Abrogation de la ZAC Boulenger à Auneuil

M. Gérard HÉDIN, Vice-Président

Entre 2015 et 2018, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a conduit avec la commune d'Auneuil les études de faisabilité en vue de la reconversion du site dit de l'usine Boulenger à Auneuil, fermé depuis près de 40 ans après avoir formé pendant plus d'un siècle le cœur industriel de la commune (production de carreaux de céramiques aux qualités artistiques reconnus mondialement).

Le projet défini visait, conformément au plan local d'urbanisme de la commune, à la reconversion du site sur la base de la réalisation d'un programme à dominante résidentielle (autour de 250 logements), en intégrant les éléments du patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques de l'usine Boulenger tels que la maison dite du directeur, le magasin d'expédition, la façade des ateliers et deux cheminées.

Si le périmètre du projet recouvrait essentiellement l'ancienne usine Boulenger, emblématique du passé industriel d'Auneuil, il comportait aussi deux autres secteurs, à savoir une emprise libre de construction à l'Est de l'usine dont l'intégration au projet permettait d'épaissir la silhouette urbaine, et au Sud de l'usine, une emprise occupée par des activités diverses, autrefois site de production de tuiles en complément de l'usine de carreaux de céramique.

Le projet portant sur près de 17 ha, son ampleur justifiait le recours à la procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC). Aussi la communauté d'agglomération avait-elle décidé la création et la réalisation de la ZAC dite Boulenger par deux délibérations en date du 17 décembre 2017, l'aménagement de la ZAC étant confié à l'ADTO-SAO par un traité de concession de ZAC en date du 1er mars 2018

La ZAC ainsi initiée par l'agglo du Beauvaisis et la commune d'Auneuil a contribué à faire redécouvrir le site industriel et patrimonial de l'usine Boulenger, qu'une fermeture de près de 40 avait peu à peu sorti des mémoires.

Les services de la direction régionale des affaires culturelles ont à ce point redécouvert le site qu'à l'initiative de l'architecte des bâtiments de France, il s'est engagé à partir de l'année 2018 des réflexions visant à protéger l'intégralité du site au titre des monuments historiques.

La communauté d'agglomération portant le projet de ZAC ne s'est pas opposée à des réflexions allant dans le sens de la reconnaissance de ce patrimoine, dont la valeur au point de vue de l'histoire et de l'art est incontestable, mais elle a toutefois dès cette date fait valoir que le projet de reconversion à usage d'habitat exigeait des démolitions partielles qui ne seraient plus compatibles avec une protection intégrale de l'usine. Dans ces conditions, la faisabilité même de la ZAC à des conditions économiquement réalistes et soutenables seraient remises en cause.

Par un arrêté du 21 février 2020, le préfet de Région a étendu les protections à l'ensemble des bâtiments de

la manufacture de carreaux.

La communauté d'agglomération et la commune ont dès lors acté la fin annoncée de la ZAC, mais ont décidé d'inscrire cette évolution administrative dans une dynamique de projet positive pour le site de l'usine Boulenger désormais reconnu d'abord et avant tout pour sa valeur patrimoniale.

Pour cette raison, commune et agglomération se sont engagées dans la démarche du concours EUROPAN 2021. Pour mémoire, le programme Europan promeut une Europe de la jeune architecture, de l'urbanisme et du paysage en organisant une fédération de pays européens autour de concours de projets architecturaux et urbains et d'échanges professionnels dans ces domaines de la conception. Le concours Europan 2021 (16ème session), organisé dans l'ensemble des pays européens adhérents à Europan-Europe, portait sur le thème « Villes vivantes ». Vingt équipes d'architecte ont déposé un projet pour le site d'Auneuil, preuve de l'intérêt que le lieu suscite, et le jury national en a retenu trois, classant premier un projet qui s'articule autour d'une école des Arts de la terre. Des échanges sont désormais programmés avec les trois équipes primées au concours, et une dynamique de sortie de ZAC est initiée qui permet à la commune et l'ensemble des partenaires publics de ce site désormais patrimonial de réfléchir à un projet de revitalisation et à sa mise en œuvre opérationnelle.

Pour ces raisons, il est désormais pertinent de tirer les conséquences de la décision prise en février 2020 d'extension à l'ensemble du site des mesures de protection au titre des monuments historiques, l'opération d'aménagement ayant justifié le projet de ZAC Boulenger n'étant plus réalisable.

Il est précisé qu'entre sa date de création et aujourd'hui la ZAC n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de prendre acte du renforcement des protections réglementaires au titre des monuments historiques du site Boulenger ;
- d'abroger la ZAC (dossier de création et dossier de réalisation) décidée par deux délibérations du conseil communautaire en date du 17 décembre 2017 ;
- de décider la résiliation anticipée de la concession d'aménagement conclue avec l'ADTO-SAO, laquelle est chargée de réaliser les opérations de liquidation, en réglant notamment les dernières dépenses de maîtrise d'œuvre ;
- d'approuver le projet d'avenant de résiliation de la concession d'aménagement de la ZAC Boulenger de Auneuil joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président,

Gérard HEDIN

009 - ABROGATION DE LA Z.A.C. BOULENGER À AUNEUIL

Mme Caroline CAYEUX : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0164

Service vie associative et relations internationales - Nouvelles modalités d'intervention dans l'organisation d'évènements et manifestations reconnues d'intérêt communautaire

M. Christophe TABARY, Vice-Président

La communauté d'agglomération du Beauvaisis, dans le cadre de sa compétence « Tourisme et animation du territoire », participe au financement des manifestations reconnues d'intérêt communautaire.

Afin de soutenir au mieux les communes, et associations de l'Agglomération dans l'organisation d'évènements et manifestations reconnues d'intérêt communautaire, il est proposé **d'adopter de nouvelles modalités d'intervention** dans ce domaine. Ce cadre renouvelé prévoit notamment l'accompagnement des porteurs de projets dans le développement de manifestations reconnues d'intérêt communautaire en introduisant différents paliers de soutien financier. Il assure en outre la pérennité et la durabilité des évènements soutenus.

Afin d'assurer la transparence de l'intervention communautaire dans ce domaine, et de répondre au mieux à l'ensemble des sollicitations dont la collectivité fait l'objet, il est proposé de préciser les critères permettant de déterminer si une manifestation peut être soutenue au titre de l'intérêt communautaire qu'elle présente.

Ce dispositif est limité à une manifestation par commune hors événements d'envergures.

1) Définition des critères d'intérêt communautaire des évènements

Sont considérées comme manifestations d'intérêt communautaire, les manifestations qui contribuent à la valorisation du territoire et à son développement touristique. Qu'elles soient touristiques, culturelles, sportives, ludiques, patrimoniales (etc…) la manifestation doit être **emblématique, structurante** et **attractive.**

Emblématique car elle :

- Valorise le territoire/ le **patrimoine** bâti, naturel, gourmand etc…
- Et/ou valorise les **savoir-faire, savoirs** du territoire
- Et/ou valorise **l'histoire et les personnages** historiques du territoire
- Et/ou s'inscrit dans une **priorité du mandat** : JOP24, Capitale française de la Culture (autre), label art et histoire
-

Structurante car elle :

- S'inscrit dans une **dynamique locale**
- Et/ou favorise les **échanges et interactions** au sein de l'Agglomération
- Et/ou est **co-portée par plusieurs communes ou acteurs associatifs** du territoire

Attractive car elle :

- Permet l'accueil de **nombreux visiteurs**
- Et/ou permet une valorisation du territoire à travers la notoriété médiatique hors **agglomération**
- Et/ou touche des **visiteurs hors Agglomération**
- Et/ou s'appuie sur des **partenariats hors Agglomération**

Une attention particulière sera accordée aux manifestations :

- Éthiques : Eco-responsables, Accessibles, Sécurisées, Laïques
- Durables : Co-financées, assurant le renouvellement de leur gouvernance et s'appuyant sur de nombreux bénévoles

2) Modalités du soutien communautaire

Afin d'encourager les initiatives et d'accompagner le développement des nouveaux projets d'intérêt communautaire, tout en veillant à la pérennisation des manifestations soutenues antérieurement et relevant des critères déterminés en 1, la collectivité pourra intervenir selon 4 paliers de subvention :

Eligibilité :

Peuvent bénéficier de ce soutien, toutes les communes de l'agglomération, ou associations organisatrices d'évènement bénéficiant de l'appui de la communauté d'agglomération.

Sauf projet d'envergure exceptionnel, relevant d'une priorité communautaire, il ne pourra être proposé qu'un projet de manifestation par an et par commune.

Catégorie de soutien :

- Catégorie 1 : manifestation présentant un budget supérieur à 100 000 €, l'aide sera limitée à un plafond de 20 000 €,

- Catégorie 2 : manifestation présentant un budget entre 60 000 € et 100 000 €, l'aide sera limitée à un plafond de 6 000 €,

- Catégorie 3 : manifestation présentant un budget inférieur à 60 000 €, l'aide sera limitée à un plafond 3 000 €,

Catégorie 4 : manifestation présentant un budget inférieur à 15 000 €, l'aide sera limitée à un plafond 1 500 €,

Ce soutien financier pourra être attribué à titre cumulatif avec le soutien matériel à l'organisation d'évènements attribué par la CAB.

3) Dépôt des demandes

Les demandes de soutien devront être adressées à la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au moins trois mois avant la date de la manifestation *(sauf en 2022, année de mise en place du dispositif).*

Le dossier de demande devra impérativement présenter les pièces suivantes :
- présentation de la manifestation et descriptif des modalités de mise en œuvre en lien avec les critères définis ci-dessus ;
- budget détaillé de la manifestation mettant en évidence la valorisation des différentes formes de soutien matériel ;
- tout élément permettant de mettre en évidence l'intérêt communautaire.

** Le dépôt des demandes pourra être intégré au guichet unique évènementiel lorsque celui-ci sera mis en place.*

4) Modalité de versement de la subvention :

La subvention sera versée au compte de l'association ou de la commune selon les modalités suivantes :

La communauté d'agglomération engagera 80 % après délibération du conseil communautaire et après signature d'une convention entre les deux parties. Cette convention d'objectifs et moyens sera établie entre la collectivité et l'association afin de porter à la connaissance des porteurs de projet les critères d'évaluation ainsi que les indicateurs.

Le versement du solde de 20 % est conditionné :
- par la production par l'association d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action** à la CAB. Ce bilan devra être fourni au plus tard **2 mois après** la réalisation de l'action ;
- une rencontre annuelle organisée entre le vice-président de la collectivité et l'association, a posteriori de la manifestation.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis pourra procéder à un ajustement du solde si la manifestation s'avère être excédentaire au regard du bilan financier.

Il est proposé au conseil communautaire :
- de valider le règlement, applicable à l'ensemble des manifestations reconnues d'intérêt communautaire ;
- d'instaurer ces nouveaux critères à compter de l'année 2022. ;
- d'autoriser la dérogation, à titre exceptionnel, aux conditions de dépôt des dossiers, pour toutes les manifestations éligibles organisées entre l'adoption de la présente délibération et le 1er septembre 2022, sous réserve de réception des dossiers avant la date de la manifestation ;
- d'autoriser la Présidente ou le vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président ,

Gérard HEDIN

TOURISME ET ANIMATION DU TERRITOIRE

010 - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET RELATIONS INTERNATIONALES - NOUVELLES MODALITÉS D'INTERVENTION DANS L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS RECONNUES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier 11, Cédric MARTIN cette fois-ci.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0157

Allocations forfaitaires pour l'utilisation d'un téléphone personnel par les agents

M. Cédric MARTIN, Conseiller délégué

La collectivité met actuellement à disposition des services plus de cent téléphones mobiles, assortis d'un abonnement adapté à leurs besoins opérationnels, dont quatre-vingt-cinq font l'objet d'une attribution individuelle, les autres pouvant être partagés entre les agents du service.

Afin d'améliorer encore l'efficacité des services par une meilleure joignabilité des équipes et plus d'interaction sur le terrain, en mobilité ou en déplacement, des dotations supplémentaires ainsi que des extensions d'abonnement pour y ajouter des communications de données (« data ») sont prévues.

Ce mandat étant guidé par le principe de « prendre soin de la nature », il faut toutefois nous interroger sur le bien-fondé d'une multiplication des matériels, en peser les conséquences par rapport au bénéfice fonctionnel qu'elle apporterait, et réviser nos doctrines en matière d'équipement des services.

En effet, l'impact écologique de la fabrication d'un mobile multifonction (« smartphone ») est important : plus soixante-dix matériaux différents, dont quelques terres rares et métaux précieux, quatre tours du monde soit 72 kg de CO_2 émis pour l'extraction des minerais, la transformation des matières premières, la fabrication des composants, l'assemblage, et la distribution.

Par ailleurs la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France incite les collectivités à développer l'exemplarité en matière de sobriété du numérique.

Partant du constat que 94 % des français sont équipés d'un téléphone mobile, et 84 % détiennent un smartphone (baromètre du numérique publié en 2021 par l'ARCEP), et pour suivre les recommandations de la mission interministérielle pour un numérique écoresponsable dans son guide de « bonnes pratiques numérique responsable pour les organisations », diffusé en février 2022, la collectivité souhaite développer la mutualisation des équipements numériques personnels et professionnels sur le principe « AVEC » (amenez votre équipement de communication) ou « BYOD » en anglais (bring your own device). Cela consiste, notamment, à permettre aux agents, dans un cadre sécurisé, d'utiliser leur téléphone personnel dans le contexte de leur activité professionnelle.

Afin d'inciter au développement de cette pratique déjà diffusée dans de nombreuses entreprises, la collectivité souhaite innover et propose d'indemniser les agents sur la base d'allocations forfaitaires telles que l'URSSAF le prévoit dans le cadre du remboursement de frais professionnels liés à l'utilisation d'outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'intention est de couvrir l'usure accélérée et les dommages potentiels que pourraient subir les équipements et de dédommager l'agent pour les frais supplémentaires d'abonnement qu'il pourrait avoir à supporter.

Il est par conséquent proposé d'instituer deux allocations forfaitaires cumulables :

- Une allocation forfaitaire pour l'utilisation d'un téléphone personnel de 10 €/mois ;
- Une allocation forfaitaire pour l'utilisation d'un abonnement de téléphonie personnel de 5 €/mois.

Selon le niveau d'acceptation de l'agent et les caractéristiques techniques de son téléphone, deux cas sont identifiés :

- La collectivité fournit une carte SIM à insérer dans le téléphone personnel, en plus de la SIM personnelle (nécessite un téléphone double-SIM), et cela afin de ne pas consommer le forfait personnel ; dans ce cas seule l'allocation de 10 €/mois est versée ;
- L'agent accepte d'utiliser son propre téléphone ET de consommer son forfait téléphonique pour ses besoins professionnels ; dans ce cas, les deux allocations sont cumulées, soit 15 €/mois ;

Le dispositif sera systématiquement proposé à l'occasion des nouvelles dotations répondant à un besoin avéré du service et sera étendu aux agents déjà dotés. L'agent restera libre d'y adhérer et pourra revenir sur son choix. Chacun sera accompagné dans le cadre d'une assistance individuelle afin de prendre connaissance des bonnes pratiques et de mettre en place les réglages nécessaires au respect du droit à la déconnexion.

L'activation du dispositif sur le téléphone d'un agent est soumise à la bonne conformité technique du terminal vérifiée par les services de la collectivité. Une application de sécurisation devra être installée sur le téléphone afin de garantir la sécurité des données et la séparation des contenus personnels et professionnels.

Considérant l'avis favorable du comité technique réuni le 17 juin 2022,

Il est proposé au conseil communautaire d'instituer les deux allocations forfaitaires mensuelles de dix et cinq euros décrites dans le rapport.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président ,

Gérard HEDIN

011 - ALLOCATIONS FORFAITAIRES POUR L'UTILISATION D'UN TÉLÉPHONE PERSONNEL PAR LES AGENTS

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier 12, Cédric MARTIN.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0170

Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel et d'une convention de participation financière relatifs au déploiement de la fibre

M. Cédric MARTIN, Conseiller délégué

En 2013, le syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD) a été chargé de déployer la fibre optique sur les zones délaissées par les opérateurs privés et notamment sur vingt-trois communes aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB).

Treize de ces communes sont issues de la communauté de communes rurales du Beauvaisis (CCRB), neuf de la communauté de communes de l'Oise picarde (CCOP) et une, Troussures qui a fusionné avec Auneuil, de la communauté de communes du Vexin-Thelle (CCVT).

La réalisation de ce réseau d'initiative publique, qui vient compléter le déploiement privé réalisé par XpFibre sur les trente-et-une autres communes, a été rendue possible grâce au fonds de concours versé par l'établissement public de coopération intercommunale membre à hauteur de 370 € par adresse identifiée. La CCRB et la CAB ont ainsi versé 2 581 860 € pour le déploiement de 6 978 prises optiques réparties sur treize communes.

Fin 2017, pendant que le SMOTHD accélérait le déploiement de la fibre, neuf communes s'apprêtaient à quitter la CCOP pour rejoindre la CAB. Dans ce contexte, la participation financière attendue pour le déploiement de la fibre sur ces neuf communes n'avait pas pu être versée contrairement à celle qui concernait les treize communes issues de la CCRB et Troussures.

Il convient aujourd'hui de régulariser le financement de 3 195 prises situées sur ces communes dont le montant s'élève à 1 182 150 € (3 195 x 370 €). Un protocole d'accord transactionnel, établi avec le SMOTHD et la CCOP sous l'égide de la préfecture, prévoit la répartition du coût restant à financer comme suit :

- CAB (50 %) : 591 075 € ;
- CCOP (25 %) : 295 537,50 € ;
- SMOTHD (25 %) : 295 537,50 €.

La conclusion de cet accord permettra à la CAB d'engager une nouvelle phase avec le SMOTHD pour étendre le réseau de fibre optique aux nouvelles constructions.

Par ailleurs, les participations pour les vingt-trois communes concernées par le SMOTHD ont été calculées sur la base d'un volume prévisionnel de prises. Les travaux étant achevés, le versement de la participation de régularisation qui correspond à l'écart entre le nombre prévisionnel de prises à construire et le nombre de prises effectivement construites fait l'objet d'une convention spécifique. Par rapport au prévisionnel, 170 prises supplémentaires ont été déployées et induisent un coût de 62 900 € (170 x 370 €).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la présidente à signer le protocole d'accord transactionnel ainsi que la convention de participation financière relatifs au déploiement de la fibre optique, et tout acte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président,

Gérard HEDIN

012 - CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Monsieur SALITOT, le dossier 13.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0161

Equipements culturels - maladrerie Saint Lazare - lancement de la procédure de concession pour le salon des antiquaires

M. Antoine SALITOT, Vice-Président

Vu les articles L. 1411-1 et L. 1411-19 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la troisième partie du code de la commande publique notamment l'article R. 3126-1 ;

Considérant la volonté d'organiser des salons de grande qualité et ayant un rapport avec le caractère patrimonial du site de la maladrerie Saint Lazare, la collectivité a souhaité soutenir la création d'un salon des antiquaires.

Le présent rapport a pour objet le lancement de la procédure de concession pour l'organisation de ce salon. En effet, compte tenu du niveau de prestation que la collectivité souhaite voir mis en œuvre, ce type de salon nécessite un organisateur spécialisé ayant des réseaux professionnels et de diffusion spécifiques pour l'organisation, la gestion et la promotion de ce salon.

Le salon se tiendra le dernier week-end de novembre ou le premier week-end de décembre sur la base d'une durée de 4 jours soit du vendredi au lundi.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver, conformément à l'article R. 3126-1 du code de la commande publique, le lancement d'une procédure de concession pour l'organisation du salon des antiquaires fin d'année 2022 à la maladrerie Saint Lazare pour un montant n'excédant pas 5.382.000 € H.T, ce qui inclut aussi bien les recettes perçues par le concessionnaire que les subventions qui pourraient lui être versées ;

- d'autoriser la présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la procédure de concession pour l'organisation du salon des antiquaires ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président ,

Gérard HEDIN

013 - EQUIPEMENTS CULTURELS - MALADRERIE SAINT LAZARE - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONCESSION POUR LE SALON DES ANTIQUAIRES

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Et la dernière, dossier 14.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0169

Conservatoire du Beauvaisis - DEMOS 2 : conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des intervenants

M. Antoine SALITOT, Vice-Président

DÉMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre qui se déroule sur 3 années scolaires. Il est destiné à des enfants de 7 à 12 ans éloignés des lieux d'enseignement musical pour des raisons économiques, géographiques, sociales ou culturelles.

En 2021, la 2è édition du projet DÉMOS en Beauvaisis a vu le jour. Ce sont ainsi 6 groupes d'enfants qui ont été constitués : trois groupes sont issus des quartiers relevant de la politique de la ville de Beauvais, à savoir Saint Lucien, Saint Jean et Argentine ; les trois autres groupes sont quant à eux issus de quatre communes de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis : Hermes, Crèvecœur-Le-Grand, Berneuil-en-Bray et Auteuil (via le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire).

Chacun des groupes est encadré par deux intervenants, artistes enseignants - musiciens, danseurs ou chefs de chœur – lors des répétitions hebdomadaires. Aussi, les 90 enfants et leurs professeurs composent l'orchestre DÉMOS en Beauvaisis 2 et se rassemblent toutes les 6 semaines autour du chef d'orchestre Florent Didier. Dans ce cadre, les intervenants sont amenés à se déplacer sur le territoire du Beauvaisis.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de prendre en charge, les frais de déplacement des intervenants effectués pour les besoins du service, à l'occasion des répétitions DÉMOS, (ateliers ou rassemblements).

Il est précisé que les intervenants Demos en déplacement dans le cadre de leurs missions, hors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale, doivent être en possession d'un ordre de mission signé par la personne habilitée, précisant les conditions et modalités de remboursement liées à son déplacement. Ce remboursement s'effectue selon les barèmes de prise en charge en vigueur ; les points de départ et d'avivée permettant le calcul des kilomètres parcourus sont ceux figurant dans l'ordre de mission : résidence administrative pour les enseignants du conservatoire ou familiale pour les intervenants extérieurs.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'adopter cette disposition pour les intervenants qui accompagnent la mise en œuvre de l'orchestre Demos 2 pour sa durée 2021 – 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 88

Pour Extrait Conforme,
Pour la présidente et par délégation,
le 1er vice-Président ,

Gérard HEDIN

014 - CONSERVATOIRE DU BEAUVAISIS - DEMOS 2 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES INTERVENANTS

M. Antoine SALITOT : il s'agit tout simplement des modalités de prise en charge des frais de déplacement de deux intervenants, dans le cadre de notre projet DEMOS que vous connaissez très bien. Il y a deux intervenants du Conservatoire.
Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter cette disposition pour nos intervenants.

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

M. Philippe ENJOLRAS : Ces jours derniers, on a fait deux choses, enfin il y a quelques semaines, quelques mois on a décidé d'une augmentation non négligeable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Et je viens de voir dans la presse qu'il y avait une mise en examen du Président du S.M.D.O. Non, non, Madame la Présidente, je veux dire, peu importe, ce n'est parce qu'on est mis en examen que ça se termine mal. Mais le sens de ma question, c'était... *(rires)* Le sens de ma question... *(hors micro)* Jamais, ça. Jamais. Franchement, non, non. Et ma question c'est, est-ce qu'on envisagera peut-être à la rentrée de regarder pour avoir une connaissance précise du dossier ? Parce que politiquement, c'est quand même difficilement présentable aux Beauvaisiens et à l'Agglo de leur dire « on va vous augmenter la tarification » et d'un autre côté dire « écoutez, il y a de l'argent qui est allé je ne sais pas où ». Après, ce n'est pas l'affaire du siècle.

Mme Béatrice LEJEUNE : Oui, comme de nombreux collègues ici autour de la table, puisque cette Agglomération est représentée au même titre que tous les autres E.P.C.I. qui siègent au Syndicat Mixte des Déchets de l'Oise, Monsieur MARINI a eu l'occasion de s'exprimer lors du dernier Conseil et du dernier Bureau. Et j'oserais dire qu'on va laisser la justice faire son travail. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'incidence entre la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appliquée sur cette Agglomération et ce qui peut être facturé par le S.M.D.O.

Mme Virginie DUBOS : Oui, bonsoir Madame la Présidente. Bonsoir Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs. Je me permets de prendre la parole car nous avons demandé un ajout, la commune de Therdonne, sur l'ordre du jour concernant une motion. Il y a une enquête publique sur les 3 communes, Allonne, Therdonne et Beauvais, concernant la société PHOENIX PARIS NORTH PROPERTY SNC qui souhaite exploiter un entrepôt de stockage, et je voulais savoir si c'était possible de prendre la parole.

Mme Caroline CAYEUX : Excusez-moi, mais si c'est pour une motion, vous aviez un délai pour nous la transmettre, donc je ne peux plus vous donner la parole sur ce sujet-là maintenant. Mais vous pouvez dire aux 3 maires, je vois le maire d'Allonne qui est en face de moi, de nous adresser un courrier, nous répondrons au courrier.

Mme Virginie DUBOS : D'accord mais nous l'avons transmis le 15 juillet.

Mme Caroline CAYEUX : Ne bougez pas, je me renseigne. Il paraît que nous avons reçu, en effet, la délibération, je ne l'avais pas. Mais vous l'avez envoyée sans explication, hors délais, et le maire de Therdonne ne nous a jamais répondu.

Mme Virginie DUBOS : Effectivement, c'est ce que votre collègue m'a signalé tout à l'heure mais j'aurais souhaité quand même expliquer à l'ensemble des élus l'inquiétude, tout comme Bailleul et Bresles.
L'inquiétude de Bailleul et de Bresles. Nous, on a une inquiétude. Ce n'est pas le même dossier mais j'aurais voulu m'exprimer quand même au nom des habitants du village et au nom du Conseil Municipal.

Mme Caroline CAYEUX : Écoutez, vous pouvez nous adresser... C'est urgent à ce point-là, qu'on ne puisse pas lever la séance ?

Mme Virginie DUBOS : C'est assez urgent, du fait que l'enquête publique est terminée depuis le 18 juillet.

Mme Caroline CAYEUX : Ce qui m'étonne, Madame, c'est que le maire de Therdonne n'ait pas réagi quand on a voulu le joindre.

Mme Virginie DUBOS : Écoutez, il est en congés.

Mme Caroline CAYEUX : Je vais donner la parole au maire d'Allonne.

M. Patrice HAEZEBROUCK : Si vous me permettez. Ce n'est pas une enquête publique, c'est une consultation du public organisée par la Préfecture. Effectivement, elle est close depuis lundi 18h. Et en fait, il y a 3 communes qui sont concernées, la commune d'Allonne, puisque le sujet se porte à Allonne, la commune de Therdonne et la commune de Beauvais. Et dans cette consultation du public, il est demandé tout simplement que les Conseils Municipaux délibèrent avant le 2 août pour donner, c'est uniquement consultatif, soit un avis favorable ou défavorable, c'est tout, sur l'exploitation du site. Celui qui remplace la friche de Bendix à Allonne. Ça s'appelle PHOENIX SNC...

Mme Caroline CAYEUX : comme disait Madame LEJEUNE, parce que nous, on a cherché dans les papiers, on ne l'a pas trouvé.

M. Patrice HAEZEBROUCK : C'est assez simple. Je vais faire assez bref tout de même. En 1973, s'est installé DBA Bendix à Allonne. L'exploitation du site a été terminée en 2016. Le site, depuis, n'est plus en activité. Il avait été racheté par Fédéral Mogul via une société qui s'appelle la Saxid. La Saxid paie environ 300 000 € de frais de gardiennage et de foncier depuis 2016 à fonds perdus, donc ça fait 5 ans. Il y avait une offre, une proposition de reprise par un groupe beauvaisien, qui n'a pas donné de résultats. Ce site, qui était I.C.P.E., qui était un site industriel et logistique, vient d'être racheté par une société américaine avec une société française. Ils ont déposé un permis de construire, un permis de démolir, permis de construire qui a été accepté. Et là, on est dans la phase de l'accord de la Préfète, après la consultation du public, pour l'exploitation du site.

Mme Caroline CAYEUX : Et ils vont faire quoi ?

M. Patrice HAEZEBROUCK : Ils font de l'entrepôt. De l'entrepôt logistique. Je connais très bien le sujet mais je ne pense pas que ce soit forcément le sujet du soir.

Mme Caroline CAYEUX : Le lieu d'en parler, oui.

M. Patrice HAEZEBROUCK : Il est écrit un certain nombre d'erreurs parce qu'au niveau de la Préfecture, sur la consultation du public, il est inscrit que la consultation concerne un site de 44 600 m², l'entrepôt de produits inflammables. Alors effectivement, ça a de quoi faire peur. Pour faire simple, la consultation s'est terminée lundi. Mardi 19, j'ai fait venir les preneurs de projet à Allonne. La réunion a duré de, on va dire 18h30 à 21h30, même un peu plus, et étaient conviées toutes les personnes qui avaient posé des questions particulièrement intéressantes et pertinentes sur le dossier de consultation. Et il y a eu des échanges pendant 3 heures, tout a été expliqué. Et le contenu sera renvoyé à ces personnes-là, et si d'autres personnes le souhaitent, il pourra être envoyé. C'est tout.

Mme Virginie DUBOS : Non, parce que nous, on est contre ce projet et on veut exprimer notre contre.

Mme Marianne SECK : Je ne prends pas parti, mais Monsieur le Maire a pu s'exprimer sur le sujet, peut-être Madame peut s'exprimer sous forme de question orale, puisqu'on est en fin de séance, pouvoir exposer son sujet et je pense que ça prendra le même temps.

Mme Caroline CAYEUX : Vous parlez au nom de Therdonne ?

Mme Virginie DUBOS : Au nom de l'équipe municipale, oui.

Mme Caroline CAYEUX : D'accord.

Mme Virginie DUBOS : Je vous remercie. Du coup, je me présente, je suis Madame DUBOS, donc je suis première adjointe et suppléante de Monsieur DUFLOT à la commune de Therdonne. Je vous remercie de me donner la parole. Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 juillet à 20h pour délibérer sur le projet présenté par la société PHOENIX PARIS NORTH PROPERTY SNC, afin d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles situé 21 avenue Saint-Mathurin à Allonne. À la majorité des voix, l'équipe municipale s'est prononcée contre l'installation de cette entreprise.
Cette décision a été motivée pour les raisons suivantes. Cela engendrera une augmentation du tarif routier, des poids lourds et des véhicules légers. Cela n'est pas tolérable pour la commune de Therdonne au vu de la situation actuelle de la circulation dans le village. C'est un avis défavorable. Avez-vous tenu compte que certains poids lourds peuvent aussi arriver par la Nationale 31 et non seulement par l'A16 ? Comment sera acheminée la collecte des déchets industriels banale cartons, bois, plastiques, une fois collectés dans le centre de tri de Rochy-Condé ? Tous les véhicules légers ne passeront-ils pas par des zones d'habitation comme Wagicourt et Villers-sur-Thère ? La société qui s'installe devra également acheminer des gravats ou expédier les matériaux excédentaires de la démolition de l'ancien site pour la construction de leur structure impliquant une nouvelle fois des transports routiers générant un trafic supplémentaire et des nuisances sonores. Cela engendrera des nuisances sonores et visuelles. On pourra entendre le bruit des camions en transit lors des manœuvres sur site, les avertisseurs sonores des chariots élévateurs les jours de semaines et même le week-end, puisque le site devrait fonctionner de 5h du matin jusqu'à 21h le soir sur 5 jours, et en cas de forte production sur 7 jours. Ce qui veut dire que la nuisance sonore existe puisqu'un merlon paysager est prévu. Cela engendrera des émissions lumineuses. Cela engendrera également des rejets atmosphériques. Les rejets seront dus au gaz d'échappement des véhicules transitant sur le site. Cela peut engendrer un risque de pollution pour les cours d'eau.

Mme Virginie DUBOS (suite) : En effet, le ru de Berneuil passe sur la propriété du haut droit du site d'étude le long de l'avenue Saint-Mathurin, le ru de Berneuil est un affluent du Thérain. Le site peut être également inondé par remontées de nappes, la commune d'Allonne est concernée par un P.P.R.N. inondation qui a été approuvé le 13 octobre 2005. Il y a un risque de pollution de la rivière en cas d'accident sur le site, qu'est-il prévu pour faire face à ce type de situations ? Cela apportera des produits dangereux pour l'environnement. Le site ne dépassera pas les seuils bas ou hauts ni directement, ni par cumul de classement, ici de la directive SEVESO 3, il ne sera pas déclaré SEVESO 3, même s'il en porte des caractéristiques. Sur les 7 cellules prévues, 2 sont concernées par des produits dangereux pour l'environnement et une troisième pour des produits inflammables. La dangerosité de ces produits n'est pas souhaitable sur ce site. Le site se trouve malgré tout très proche du site Soprogaz, site SEVESO, situé rue de l'Industrie et proche d'une zone commerciale, d'habitation et des marais. Même si toutes les normes seront respectées dans la construction... S'il vous plaît, merci. Même si toutes les normes seront respectées dans la construction de ce site, murs coupe-feu de degré 2 heures ou 4 heures, réseau d'extinction automatique, sprinkler, centrale d'alarme, nous ne souhaitons pas voir une telle entreprise si près de nos habitations, de la zone commerciale et de nos marais s'installer. Nous avons tous en mémoire la catastrophe AZF, même si le futur site n'a pas l'appellation SEVESO, ou des accidents de pollution de cours d'eau qui auraient pu être évités. Nous nous opposons donc à une telle installation et le Conseil Municipal de Therdonne émet un avis défavorable à l'installation de ce projet. S'agissant de la circulation supplémentaire, aucune garantie n'est proposée aux habitants de Therdonne et Wagicourt.
Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Therdonne demande à la Préfecture de stopper ce projet sur un territoire déjà lourdement impacté ces dernières années par l'augmentation de la circulation et des nuisances multiples. Je vous remercie malgré tout de m'avoir écoutée et nous espérons que vous avez entendu nos arguments pour une meilleure défense de l'environnement et de l'habitat. De plus, nous tenons donc à apporter notre soutien aux communes de Bresles et Bailleul-sur-Thérain qui ont les mêmes préoccupations face au projet Bonnevie au site des Cent Mines.
Mme Caroline CAYEUX : Merci Madame. La séance est close, merci beaucoup.

M. Patrice HAEZEBROUCK : Madame la Présidente, puis-je me permettre une réponse ? Et une question.

Mme Caroline CAYEUX : Non, non, non, non.
M. Patrice HAEZEBROUCK : Une seule question.

Mme Caroline CAYEUX : Non, non. Vous allez voir directement...

M. Patrice HAEZEBROUCK : Je voulais simplement...

Mme Caroline CAYEUX : Nous, on n'a pas été saisis...
M. Patrice HAEZEBROUCK : On est bien d'accord. Je voulais simplement indiquer à la commune de Therdonne, qu'elle a eu un pont avec une interdiction aux plus de 3,5 tonnes. Cette interdiction a été levée. J'y suis passé ce matin, j'ai suivi un camion qui est passé devant chez moi, alors que c'est interdit au plus de 10 tonnes. Je vais le verbaliser, il est allé sur la 31 en passant par le pont de Therdonne, qui avant était interdit aux 3,5 tonnes. Vous avez levé l'interdiction parce qu'en fait, elle bloquait les transports Chouvet, et vous aviez l'intention de ramener tous les transports Chouvet via Allonne. Il faut arrêter.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur HAEZEBROUCK, on ne va pas se mêler de ça. On verra ça plus tard. Allez. Il y a un petit pot de l'amitié.

La séance s'est levée à 21 heures

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
procés-verbal conseil communautaire 21 juillet 2022

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
ALLONNE	Patrice HAEZEBROUCK		Laeticia LOUVET	
AUCHY LA MONTAGNE	Alain ROUSSELLE		Francis JOLY	
AUNEUIL	Johnny CARMINATI			
AUNEUIL	Armelle LE GALL			
AUTEUIL	Martine DELAPLACE		Francis LAQUITTANT	
AUX MARAIS	Christophe TABARY		Dominique THOPART	
BAILLEUL SUR THERAIN	Béatrice LEJEUNE		Stéphane JAMBOIS	
BEAUVAIS	Caroline CAYEUX			
BEAUVAIS	Franck PIA			
BEAUVAIS	Sandra PLOMION			
BEAUVAIS	Lionel CHISS			
BEAUVAIS	Isabelle SOULA			
BEAUVAIS	Yannick MATURA			
BEAUVAIS	Anne-Françoise LEBRETON			
BEAUVAIS	Mohrad LAGHRARI			
BEAUVAIS	Corinne FOURCIN			
BEAUVAIS	Charles LOCQUET			
BEAUVAIS	Jacqueline MENOUBE			
BEAUVAIS	Philippe VIBERT			
BEAUVAIS	Charlotte COLIGNON			
BEAUVAIS	Antoine SALITOT			
BEAUVAIS	Catherine THIEBLIN			
BEAUVAIS	Victor DEBIL-CAUX			
BEAUVAIS	Hatice KILINC SIGINIR			
BEAUVAIS	Mamadou LY			
BEAUVAIS	Guylaine CAPGRAS			
BEAUVAIS	Jacques DORIDAM			
BEAUVAIS	Vanessa FOULON			
BEAUVAIS	Ali SAHNOUN			

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
BEAUVAIS	Halima KHARROUBI			
BEAUVAIS	Loïc BARBARAS			
BEAUVAIS	Farida THIMMERMAN			
BEAUVAIS	Mamadou BATHILY	Excusé		
BEAUVAIS	Peggy CALLENS			
BEAUVAIS	Cédric MARTIN			
BEAUVAIS	Jérôme LIEVAIN			
BEAUVAIS	Josée MARINHO			
BEAUVAIS	Ludovic CASTANIE			
BEAUVAIS	Monette-Simone VASSEUR			
BEAUVAIS	Christophe GASPART			
BEAUVAIS	Patricia HIBERTY			
BEAUVAIS	Roxane LUNDY			
BEAUVAIS	Thierry AURY			
BEAUVAIS	Dominique CLINCKEMAILLIE			
BEAUVAIS	Mehdi RAHOUI			
BEAUVAIS	Marianne SECK			
BEAUVAIS	Grégory NARZIS			
BEAUVAIS	Leila DAGDAD			
BEAUVAIS	Claire MARAIS-BEUIL			
BEAUVAIS	David MAGNIER			
BEAUVAIS	Philippe ENJOLRAS			
BERNEUIL-EN-BRAY	Jean-Louis VANDEBURIE		Marie - Christine FORTUNA	
BONLIER	Martine MAILLET		Virginie GRALL	
BRESLES	Dominique CORDIER			
BRESLES	Valérie GAULTIER			
BRESLES	Jean Marie SIRAUT			
CREVECOEUR LE GRAND	BOURLEAU Aymeric			
CREVECOEUR LE GRAND	BELLEPERCHE Sophie			
FONTAINE SAINT LUCIEN	Laurent DELAERE		Myriam DEBRAINE	
FOUQUENIES	Henry GAUDISSART		Catherine HERAULT	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
FOUQUEROLLES	PHILIPPE VAN WALLEGHEM		Dominique CARPIER	
FRANCASTEL	Hubert VANYSACKER		Denis PORQUIER	
FROCOURT	David CREVET		Angèle BIZOT	
GOINCOURT	Jean LEVOIR		Cmina CHAOUALI	
GUIGNECOURT	DESIREST Philippe		Chantal TRANCHANT	
HAUDIVILLERS	Sylvain FRENOY		Jean_Pierre MARCHADOUR	
HERCHIES	Jean-Charles PAILLART		Gilles MARY	
HERMES	Gregory PALANDRE			
HERMES	Joëlle CARBONNIER			
JUVIGNIES	Dominique DEVILLERS		Michel DEVELLENNES	
LA NEUVILLE EN HEZ	Jean-François DUFOUR		Gérard DUCOLLET	
LA RUE SAINT PIERRE	Patrick SIGNOIRT		Christiane RENAUX	
LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU	Bruno GRUEL		Serge ANTY	
LAFRAYE	Marie Claude DEVILLERS		Yves PAUL	
LAVERSINES	Frédéric GAMBLIN		Marie-Manuelle JACQUES	
LE FAY SAINT QUENTIN	Christiane HERMAND		Thierry VANBESELAERE	
Le MONT SAINT ADRIEN	Jean-Philippe AMANS		Lylian BELLAMY	
LE SAULCHOY	Eric MICLOTTE		Jean-Louis LUCAS	
LITZ	Jean-Jacques DEGOUY		Tristan LESCUYER	
LUCHY	Samuel PAYEN		Bruno POUCHAIN	
MAISONCELLE SAINT PIERRE	Noël VERCHAEVE		Frédéricka CHABLOZ	
MAULERS	Jean-Pierre SENECHAL		Cyr Saulnier	
MILLY-SUR-THERAIN	Christophe DE L'HAMAIDE		Joëlle SANS	
MUIDORGE	Dominique DUPILLE			
NIVILLERS	Alexis LE COUTEULX		Sébastien LE GOUIC	
PIERREFITE-EN-BEAUVAISIS	Michel ROUTIER		Frédéric CARDOT	
RAINVILLERS	Laurent LEFEVRE		Benjamin DURAND	
REMERANGLES	Hubert PROOT		Henry ANDERSEN	
ROCHY CONDE	Catherine CANDILLON		Robert Truptil	
ROTANGY	Régis LANGLET		Jérôme DESCROIX	
SAINT GERMAIN LA ¨POTERIE	Francis BELLOU		Anita ANTY	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
SAINT LEGER EN BRAY	Laurent DELMAS		Jean-Pierre DROBECQ	
SAINT MARTIN LE NŒUD	Jean-Marie DURIEZ		Carole MORTELECQ	
SAINT-PAUL	Gérard HEDIN		Françoise DAVESNE	
SAVIGNIES	Brigitte LEFEBVRE		Michel BOCQUET	
THERDONNE	Martial DUFLOT		Virginie DUBOS	
TILLE	Catherine MARTIN		Daniel VANDENABEELE	
TROISSEREUX	Christian DEMAY		Mégane HACQUE	
VELENNES	Nathalie Rolland		Martial LONCKE	
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	Marcel DUFOUR			
WARLUIS	Dominique MORET		Stéphane CAUCHOIS	